

# COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

---

SEANCE DU JEUDI 5 JUILLET 1973

Présidence de M. Jean Secret, Président.

Présents: 27. — Excusés: 6.

**ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS.** — Trois pièces offertes par M. le Président: « Chapelle Saint-Martin de Limeuil, concerts d'été », affiche imprimée en Hollande; — plan manuscrit du château de Miremont par Armand Viré (1930), avec indication d'un réseau de souterrains; — *Pour l'avenir du Périgord*, bulletin de liaison n° 3 des lauréats de la Fondation de l'Avenir du Périgord.

Photographie en couleurs d'une miniature sur ivoire reproduisant le portrait présumé de Guillaume de Guillen de Lagondie, sieur de la Foucaudie, né à Excideuil en 1749 et exécuté à Paris en 1794; don de M. Ducouret.

Manuel Balaguer, *La Double de Dordogne* (Montpon, Fomnarty (1973) : hommage de l'auteur.

Acte passé à Sarlat en 1326, relatif à un litige entre Adémar de Beynac, prenant fait et cause pour les hommes de sa juridiction, et le commissaire du roi pour la recherche des fiefs nobles, au sujet du privilège d'exemption de finance; une pièce parchemin offerte par M. le baron Cogels.

M. le Président remercie les divers donateurs.

**REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.** — M. Secret a relevé dans la *Bulletin monumental*, t. 131 (1973), fasc. 1, l'annonce de la publication d'un dossier sur le château féodal en Aquitaine par le Centre régional de documentation pédagogique de Bordeaux. Les notices sont rédigées par M<sup>lle</sup> de Pena et présentées par M. Charles Higouret; les limites géographiques sont celles de l'ancien duché d'Aquitaine.

Le *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 70 (1973), n° 5, C.R.S.M., publie un texte de M. et M<sup>me</sup> Bordes et de R. Duffargues sur les pointes de Laugarie-Basse dans le gisement du Morin, commune de Passac (Gironde). Les auteurs tentent de donner une définition de ces 136 pointes.

M. Becquart a noté dans la bibliographie que publient les *Annales du Midi* (1972, n° 110), différents ouvrages ou articles qui ne semblent pas avoir été signalés dans notre « Bulletin »: une *Cuisine périgourdine* par Henriette Lasnet de Lanty (Paris, Editions de Montsouris, 1971), un article de Guy DI Méo sur l'urbanisation de Périgueux au tome XLII (1971) de la « Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest », et deux textes sur le tourisme en Dordogne parus en 1969 dans la « Revue juridique et économique du Sud-Ouest ».

**COMMUNICATIONS.** — M. Secret a pris connaissance d'un ouvrage récent de M. André Chatelain, *Donjons romans des pays d'Ouest* (Paris, Picard, 1973). Ce travail très sérieux et bien illustré fait une large part aux donjons du Périgord, qui presque toujours sont de faibles dimensions et ont des contreforts plats. Les datations avancées par l'auteur sont parfois problématiques, en outre, M. Chatelain a commis quelques erreurs de détail ou omissions.

M. Bitard, du Spéléo-Club de Périgueux, a découvert en 1967 quatre bracelets

de bronze et un fragment de poterie dans la grotte de la Calévie, aux Eyzies. Ces objets étaient enterrés sous 15 cm de sable.

M. le Président fait circuler quatre médailles dont il vient de faire l'acquisition: deux d'entre elles commémorent la mise en service du pont de Libourne en 1820, la troisième se rapporte à Fénélon, représenté en buste, la dernière (œuvre de Bezombes), est résolument moderne et représente l'abbé Breuil d'une manière inattendue.

M. Becquart a relevé dans *Sud-Ouest* du 28 juin dernier un article bien documenté de notre collègue, M. Régis Alix, sur la restauration du manoir de la Barde, au Bugue, par la famille de Vassal de 1766 à 1791. Il signale, en outre, la parution du premier volume de l'*Atlas d'Aquitaine* (Paris, Editions Technip, 1973), excellent instrument de travail élaboré par l'Institut de géographie de l'Université de Bordeaux-III, ainsi que la publication d'un *Etat des fonds de la série AP des Archives nationales*: ce volume mentionne divers fonds d'archives privées où les chercheurs pourront puiser utilement, tels les papiers Bro et Bugeaud, les fonds de Gourgues, Lamarque et Beaumont.

M. Pierre Aublant a relevé une information parue dans *L'Echo de la Dordogne* du 30 août 1870, elle annonce que la maison Merklin, de Paris, vient d'expédier à Périgueux, dans des caisses pesant 3.000 kilos, les grandes orgues commandées pour la cathédrale. Le prix de cet instrument s'élevait à 54.000 francs.

M. Secret entretient l'assemblée des travaux qui furent faits à Saint-Front au début du XIX<sup>e</sup> siècle et évoque en particulier la démolition de l'église Sainte-Anne. Cette communication sera publiée dans notre *Bulletin*.

M. Paul Vergnaud a retrouvé dans le « *Mercure galant* » de novembre 1682 le texte d'une comédie en occitan qui fut jouée par les élèves des Jésuites de Périgueux. Ce curieux document a pour titre « Dialogue // de trei bargié // perigourdi, // nouma Francey, Guillaume et Frontou... » et porte sur le thème inattendu des couches de la Dauphiné et de la naissance du duc de Bourgogne. Notre collègue remarque que la langue occitane du XVII<sup>e</sup> siècle est encore très proche de celle d'aujourd'hui.

Enfin, M<sup>me</sup> Sadouillet-Perrin présente le manoir du Pech de Laval, situé au Nord-Ouest de Saint-Cyprien. L'édifice a été très remanié mais comporte encore un corps de logis et une tour également coiffée; actuellement propriété de M. Vallart, il semble avoir appartenu depuis le XVII<sup>e</sup> siècle aux Lavergne du Pouget.

**ADMISSIONS.** — M. Daniel DECOUT, 13, rue du Général Leclerc, Montpon-Ménéstérol; présenté par MM. Becquart et Larivière;

M. Jacques LABOULBÈNE, résidence Bellini, 26, rue Jeanne, Bordeaux-Caudéran (Gironde); présenté par MM. Rol et Secret;

M<sup>me</sup> Henriette DUBUISSON, Belvès; présentée par MM. Fredon et Vergez;

M<sup>lle</sup> Dominique RIALS, 47, allée du Port, Périgueux; présentée par M<sup>me</sup> André Rials et M. Stéphane Rials;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART,

Le Président,

J. SECRET.

## SEANCE DU JEUDI 2 AOUT 1973

Présidence de M. Jean Secret, Président.

Présents: 25. — Excusés: 3.

REMERCIEMENTS. — MM. Daniel Decout et Jacques Laboulbène.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — André Marc Grangé, Bertran de Born (Prouille, le Seignadou, 1971); don de M. l'abbé Goumet.

Noël Becquart, *Archives départementales de la Dordogne. Répertoire numérique de la série Z, fonds des sous-préfectures, période 1800-1940* (Périgueux, Fanlac, 1973); hommage de l'auteur.

Deux photocopies de documents offertes par M. Jean Perrard: affirmation au greffe de Périgueux faite le 8 octobre 1706 par Pierre Pécon de Laugier; procuration générale passée au château des Bernardières le 7 mars 1717 par Charles-Antoine-Armand-Odet d'Aydie, marquis de Ribérac, en faveur dudit Pierre Pécon (acte reçu par le notaire Quilhac).

M. le Président remercie les divers donateurs.

COMMUNICATIONS. — M. Secret présente le château de Beauséjour, commune de Tocane-Saint-Apre, avec des photographies à l'appui. Il signale la disparition, en l'église de Montagnier, d'une toile qui représentait l'Adoration des mages. Cette église conserve encore une chaire intéressante, une inscription relative à la fondation d'une rente de 600 livres, un Christ du XVII<sup>e</sup> siècle et deux bas-reliefs dans la chapelle Saint-Sicaire: l'un deux représenterait saint Georges et l'autre sainte Rufine, cette dernière pouvant être plutôt le Bon Pasteur ou encore un ange.M. Hubert-Freyssingéas a étudié la maison de Montignac où se trouve gravé un fragment de sonnet précédemment signalé par M. le Président (voir le *Bulletin* de 1973, p. 5, séance du 4 janvier). Cette bâtisse à galeries était une boutique de marchand dont le rez-de-chaussée daterait du XIV<sup>e</sup> siècle.M. Esclafér de La Rode-Duvignaud a rédigé un texte de présentation, d'après Gabriel Palus, se rapportant à des lettres maintenant perdues, écrites par Marc Dufralssé à son ami Alexandre Raveau, juge au tribunal de Ribérac, de 1852 à 1870, pendant l'exil de l'ancien député. Ce très intéressant mémoire sera publié dans notre *Bulletin*.Notre collègue, M. Sapin-Lignièrès, revenant sur l'inscription mystérieuse « E D I C B » qui figure sur une épée en fer draguée dans la Dordogne (voir le *Bulletin* de 1973, p. 140), émet l'hypothèse que ces initiales, dont la lecture est incertaine, pourraient être celles de l'héraldiste bien connu La Chesnaye-Desbois, auteur de différents dictionnaires qu'il publia au XVIII<sup>e</sup> siècle sous les initiales « D.L.C.D.B. ». Cette supposition qui a le mérite de l'ingéniosité apparaît toutefois fort hasardeuse.

M. Jean Beauchamps a été informé par M. Garouty, exploitant agricole à Sainte-Mondane, de la découverte en 1972, au lieu-dit le Pech d'Estel, d'un habitat troglodytique taillé dans le rocher avec alcôve, placards et four monolithe. Au lieu-dit les Tombes, d'autre part, subsistent également deux tombes taillées dans le roc, avec une pierre gravée et une côte humaine.

M. Maxime de Lapeyrouse a recopié pour nous une amusante lettre écrite par Jean-Annet-Maxime de Bonfils-Blabénie à son cousin le 13 mai 1821; cette missive prendra place dans nos *Varia*.M. Becquart a relevé dans le *Bulletin des amis du château de Pau*, n° 58 (1973), un article anonyme relatif au mariage du baron de la Force, en 1609, avec Jeanne de

La Rochefaton, dame de Saveille. Cette alliance fut conclue non sans difficultés, malgré l'intervention du roi.

Enfin M. Deffarges, à propos du « faiseur de pâtés » dont il est question dans notre *Bulletin* de 1973, p. 137, pense que ce pâtissier devait être Villareynier ou Charbonnier.

Le Secrétaire de séance,

M. GOLFIER.

Le Président,

J. SECRET.

---

SEANCE DU JEUDI 6 SEPTEMBRE 1973

Présidence de M. Jean Secret, Président.

Présents: 31. — Excusés: 3.

**NECROLOGIE.** — MM. Bernard Biraben et le médecin-général Jules Provost; M. Robert Coq, notre vice-président, aux obsèques duquel assistaient M. Becquart et divers membres de la Société. M. Pierre Jouanel, ami personnel du défunt, a rédigé une notice nécrologique dont M. le Président donne lecture.

**FELICITATIONS.** — M<sup>lle</sup> Marie-Thérèse Leyssenne, officier des Palmes académiques; M<sup>lle</sup> Madeleine Andrieu et M. Jean Piécourt, chevaliers dans le même Ordre.

**REMERCIEMENTS.** — M<sup>lle</sup> Martine Cornède.

**ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS.** — Guy Devaux, *A propos de l'iconographie de saint Roch: une statue du XVII<sup>e</sup> siècle dans l'église d'Angoisse* (extr. de la « Revue d'histoire de la pharmacie », t. XXII, 1973, n° 217); offert par l'auteur.

*Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée nationalisé Henri-IV de Bergerac*, n° XLIV (1972); don de M. Pierre Jouanel. On remarque dans ce fascicule un extrait des mémoires inédits de Jean Pozzi.

Jean Maubourguet, *Homme et pays dommois* (Périgueux, Fanlac, 1973); hommage de l'auteur, qui présente avec son art coutumier cette belle région du Périgord encore mal connue.

Carton d'invitation à une exposition de dessins de R. Martrinhard; coupure de presse extraite du « Figaro littéraire » du 4 août 1973, *A l'école de la préhistoire*, par Jean Prasteau, qui présente le musée du Thot; ces deux pièces offertes par M. le Président.

Article de Michel Cournot découpé dans le « Monde » du 3 août 1973, *Une aventure de théâtre en Périgord*, qui rend compte des représentations de « Jacquou le Croquant » dans la forêt Barade; don de M. Jean-Paul Durieux.

*D'antiquaires en brocanteurs*, chronique de Francine Rheims dans le « Figaro » des 19 et 26 juillet 1973; don de M. Pierre Jouanel. L'auteur y donne de savoureuses appréciations sur les antiquaires de Périgueux et Bergerac.

Photocopie du *Traité du mariage de Henry III, roy de France et de Navarre... plus la conspération, prison, jugement et mort du duc de Biron...* (Honnefleury, Jean Petit, 1606); don de M<sup>lle</sup> Camille Petit par l'intermédiaire de M. Pierre Aublant. Ce dernier donne lecture de quelques extraits de l'ouvrage.

Photocopie de trois pages d'une chronique paroissiale rédigée par l'abbé Jarry, ancien curé de Chancelade, et relative à la découverte du « Christ aux outrages » par l'archiviste Henri Waquet en 1942; don de M. Secret.

M. le Président remercie les divers donateurs.

*REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.* — On note dans *Vieilles maisons françaises*, n° 57 de juillet 1973, une intervention de M. Louis Durand, propriétaire du château de Fages, à propos des circuits touristiques en Périgord.

*COMMUNICATIONS.* — M. Jean-Paul Durieux signale deux ouvrages récents qui évoquent des célébrités du Périgord: M. Henri Guillemain, dans *Précisions* (Paris, Gallimard), consacre un long chapitre au conflit qui opposa Bossuet et Fénelon à propos du quietisme; M. Jacques de Lacretelle, d'autre part, dans *Portraits d'autrefois figures d'aujourd'hui* (Paris, Librairie académique Perrin), éclaire d'une réflexion perspicace quelques grands esprits, parmi lesquels Lauzun, Talleyrand et Joubert.

M. Secret s'est rendu à Antonne-et-Trigonant pour visiter la fouille des Chozes, où l'on a mis à jour près de 80 sarcophages. Il a constaté que les travaux étaient menés sans précaution et déplore qu'ils ne puissent être surveillés par les Monuments historiques.

Au château de la Vigerie, commune de Saint-Laurent-des-Hommes, M. le Président a pu examiner deux portraits d'un abbé Grellety de la Serve. L'un, très médiocre, représente le prêtre à l'âge de 40 ans; à côté du personnage figure un amour portant l'équerre et le compas, preuve manifeste de son appartenance à la franc-maçonnerie. Le second portrait est nettement meilleur, l'abbé y paraît âgé d'environ 60 ans; les armoiries suivantes y figurent: « d'azur au chevron d'or accompagné de deux étoiles d'argent en chef et de trois grelots de même en pointe ». Au-dessus de l'écu apparaissent la croisse et la mitre séparées par une flamme rouge, ainsi que le chapeau à quatre étages de houppes: on ignore lequel des Grellety a pu être évêque.

M. Lavaysse montre aux sociétaires deux émaux limousins qui lui appartiennent, M. Secret fait circuler une médaille assez médiocre, datée de 1930, qui représente le maréchal Bugeaud.

M. Becquart a noté dans le *Démocrate indépendant*, n° 34 du 1<sup>er</sup> septembre 1973, un hommage à Robert Coq, par Jean Dalba, et dans le n° 636 de *Périgord actualités*, une évocation par M. Secret du caricaturiste Chaumont, également connu sous le pseudonyme de « Film ».

M. Jean Valette nous a fait parvenir une note sur la paroisse réformée de Salignac en 1588, d'après un rôle d'imposition conservé aux Archives nationales. Ce très intéressant mémoire sera publié dans notre *Bulletin*.

Le Secrétaire général commente un inventaire du château de Saint-Pompon dressé en 1759, après le décès de la marquise de Giverzac. Si ce document n'apprend rien sur le château lui-même, il apporte néanmoins d'utiles précisions sur le mobilier, les objets précieux, la bibliothèque et les provisions de bouche.

M. Michel Goffier rappelle la carrière de l'acteur Pierre Lafon, né à Lalinde en 1773 et mort à Bordeaux en 1846. Il rectifie un détail qui avait échappé à Dujarric-Descombes en 1882: la mère du comédien s'appelait Marie-Gertrude Dreysin et non Marie Gertrède. Notre collègue présente, d'autre part, un exemplaire de « La mort d'Hercule », œuvre du tragédien qui fut imprimée à Libourne en 1794.

Enfin, M<sup>me</sup> Sadouillet-Perrin entretient l'assemblée d'un énigmatique ensemble d'empilements pierreux situé dans un bois à Berbigulères, au lieu-dit le Montaud. Ces entassements sont régulièrement espacés sur deux rangées, à l'exception de deux d'entre eux, et l'on peut se demander s'il ne s'agit pas des vestiges d'un village gaulois ou gallo-romain. Non loin de là, rappelle encore M<sup>me</sup> Perrin, fut découverte en 1840

au lieu-dit le Colombier, une construction décrite par de Betou dans les *Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, t. 1 (1840), p. 304, il s'agissait, selon cet auteur, d'un *colombarium* romain dont plus rien ne subsiste aujourd'hui.

**ADMISSIONS.** — M. le Professeur Guy DEVAUX, 143, cours de la Somme, Bordeaux; présenté par MM. Aublant et Secret;

M. Jacques CARDO, Grand-Castang; présenté par MM. Bélingard et Secret; sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

*Le Secrétaire général,*

N. BECQUART.

*Le Président.,*

J. SECRET.



# LES EGLISES ET CHAPELLES DE PÉRIGUEUX EXISTANTES OU DISPARUES

---

A cause des lentes, mais incessantes mutations de la ville de Périgueux, il sera un jour malaisé de situer exactement l'emplacement de certaines de ses églises ou chapelles, comme aussi de connaître leur architecture. C'est ainsi que présentement (1973) plusieurs édifices sont menacés de destruction par l'inexorable fatalité de l'urbanisme et la promptitude des promoteurs à « rentabiliser » au maximum les terrains : c'est le cas des chapelles des Petites Sœurs des Pauvres et du Carmel. Et Périgueux, au cours des récentes années, a assisté à la destruction d'autres chapelles : celle des Ursulines-III, celle de l'Hôpital de la Manufacture, celle de Jeanne d'Arc (angle du boulevard de Vésone et de la rue Ledru-Rollin), celle de l'Espérance.

Nous nous sommes donc efforcé d'identifier et de replacer sur un plan de la ville les édifices religieux existant encore ainsi que ceux qui ont disparu. Nous avons réuni sur eux un minimum de renseignements sous forme de fiches signalétiques disposées par ordre alphabétique.

Pour les édifices disparus, nous avons consulté *Les Antiquités de Vésone*, de W. de Taillefer ; les *Titulaires et patrons du diocèse de Périgueux et Sarlat*, du R.P. Carles ; l'article de Dannery, *Du sort des établissements religieux périgourdiens*<sup>1</sup>, les collections de la *Semaine religieuse* (parue à partir de 1866<sup>2</sup>) et du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* (parue à partir de 1874).

Nous avons tenu à illustrer notre travail en présentant les plans inédits d'une douzaine d'édifices disparus. Spécifions, dès le départ, que nous n'avons pas signalé certains oratoires semi-privés, ou de très modestes dimensions, ou encore logés à l'étage de bâtiments et habitations comme celui de la Crèche

---

1. *B.S.H.A.P.*, 1921, p. 95 sq.

2. Notamment le t. II (1868), p. 756, et le t. VI (1872), p. 834.

Magne (rue Pierre-Magne) tenu par les religieuses de Sainte-Marthe ; celui de l'Evêché (rue Paul-Louis-Courier) ; celui des prisons (place Belleyme) ; celui de l'Institution Saint-Jean (rue Chanzy) ; celui de l'Institution Sévigné (rue Combe-des-Dames). Nous n'avons pas retenu non plus la chapelle de secours, construite en bois <sup>3</sup>, rue de la Somme, pour desservir le quartier Bel-Air. Nous avons négligé encore les chapelles de Pénitents (noirs, blancs, gris ou bleus), ou du moins nous ne leur avons pas affecté des numéros, n'ayant pu, avec précision, les situer. De même, nous avons délibérément négligé les oratoires privés, autorisés par les évêques d'antan dans certaines maisons nobles ou bourgeoises, et sur lesquels il nous eût été impossible d'avoir des renseignements précis.

Enfin, nous avons écarté les chapelles dont l'existence n'a été que « probable », par exemple celle des d'Abzac de Ladouze dans le donjon roman du Château-Barrière, ainsi que, tout à côté, une hypothétique chapelle, près d'une tour, ayant pu être l'actuelle « salle du Château Barrière », ou encore la salle inférieure, voûtée en berceau <sup>4</sup>.

On prendra garde que le mot *chapelle* indique le plus souvent un élément d'église, avec un autel. C'est ainsi que les églises paroissiales de la ville comptaient un grand nombre de chapelles, et que, par exemple, Saint-Front en comptait une bonne trentaine <sup>5</sup> ! Afin d'éviter des confusions, nous nous sommes efforcé de ne pas utiliser le mot « chapelle » avec ce sens limitatif.

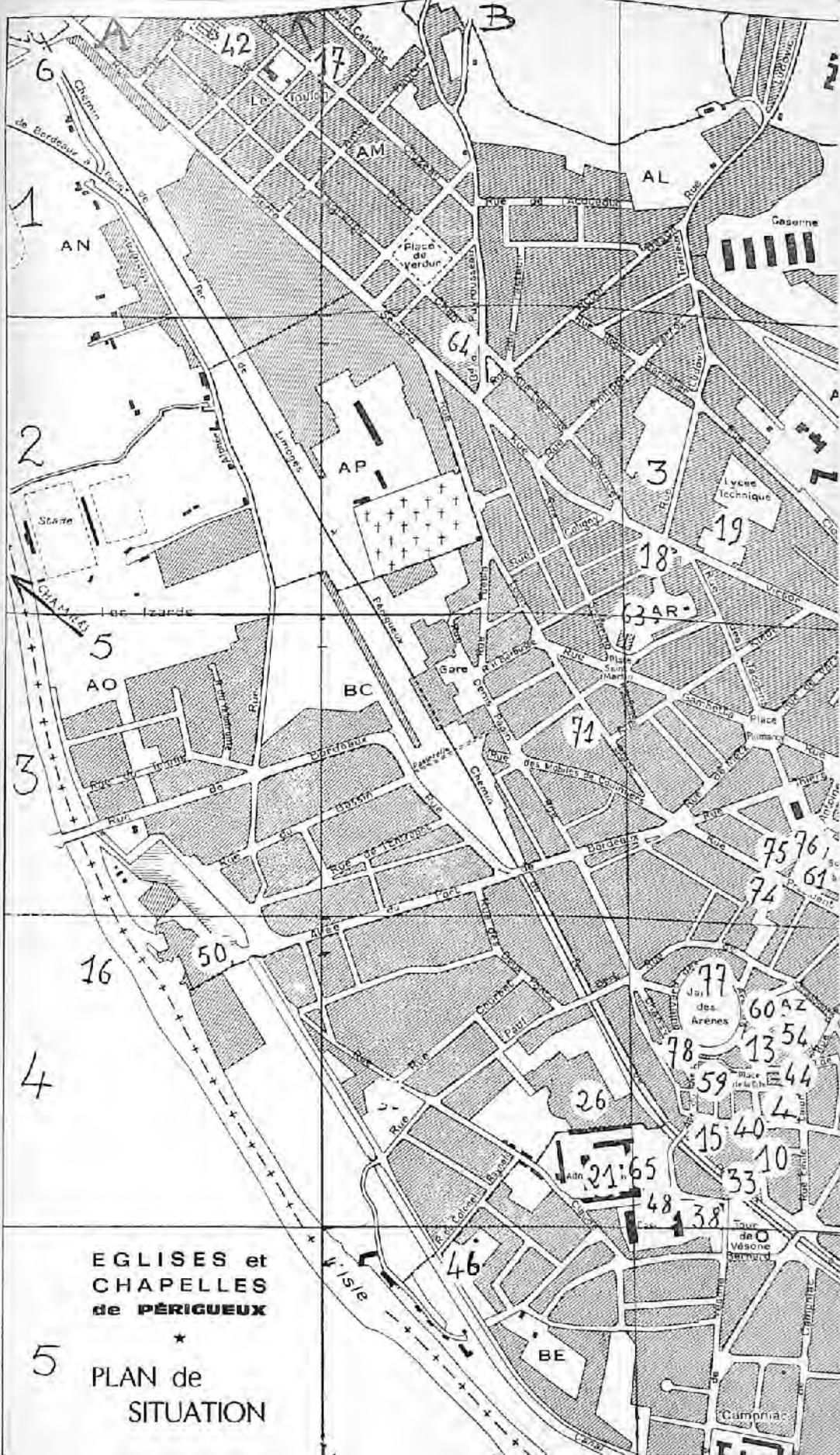
Dans un travail de ce genre, il est bien malaisé d'éviter des erreurs. Nous serions reconnaissant à nos lecteurs de nous les signaler. Nous tenons à remercier d'autre part M. et Mme Guy Ponceau à qui nous devons la plus grande partie des plans qui illustrent notre travail.

N.B. — Les noms des églises ou chapelles sont suivis de leurs coordonnées sur le plan général de situation.

3. Bâtie légèrement, cette chapelle disparaîtra vite, de même qu'a disparu une chapelle provisoire, installée dans un baraquement, pour desservir l'actuelle paroisse Saint-Martin, entre la date de construction du chemin de fer (1860) et celle de la construction de l'église Saint-Martin-III (1870-1875).

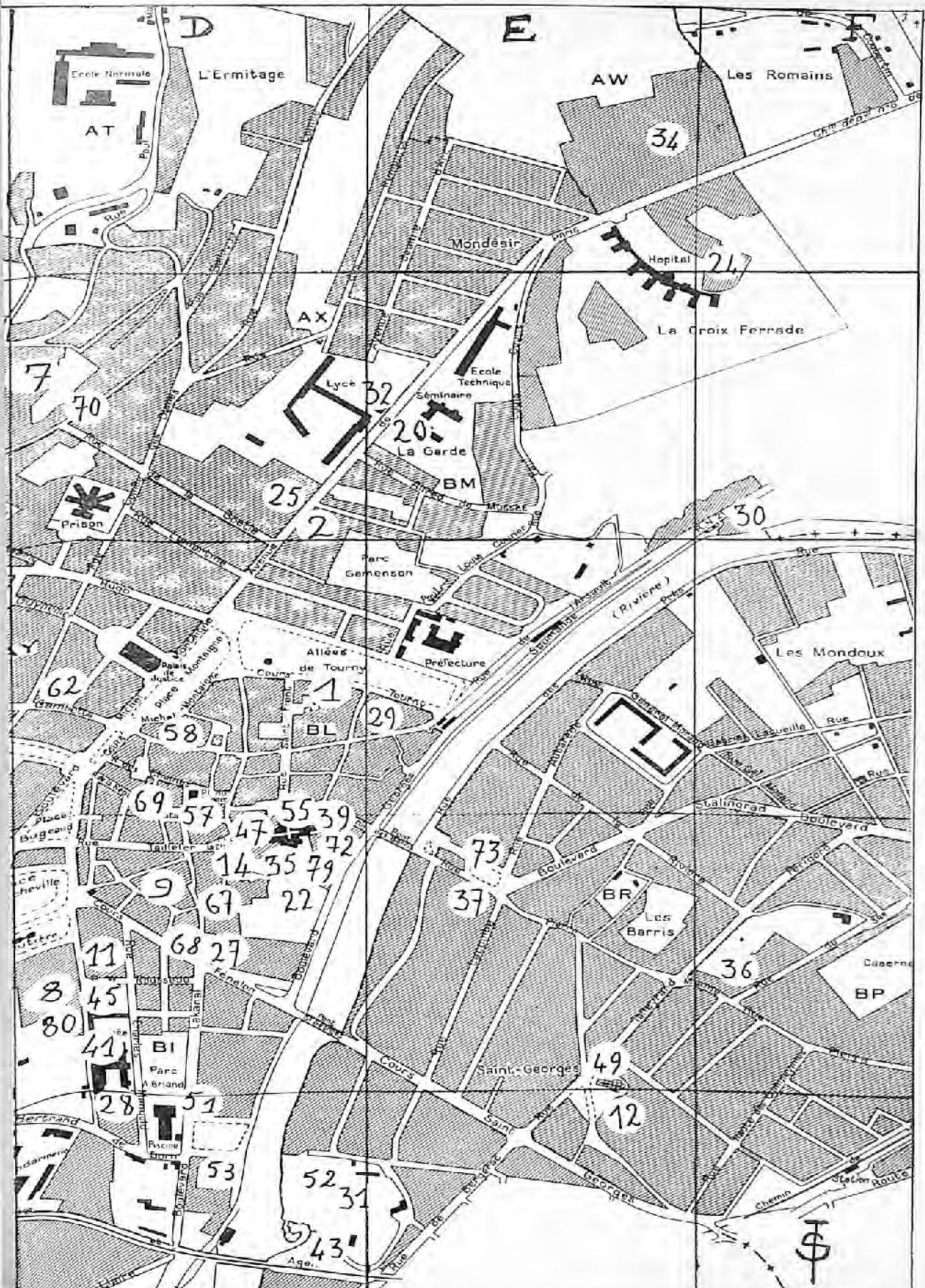
4. Sur ces deux chapelles hypothétiques, cf. TAILLEFER, *Antiquités*, ainsi que le B.S.H.A.P., 1916, p. 73 (article de Ch. DURAND, *Où était ce monument ?*) La « salle » du Château-Barrière a été longtemps le siège de la Société historique et archéologique du Périgord.

5. On en trouvera la liste — sinon la localisation précise — dans la *Semaine religieuse* de 1873. Ajoutons que ces « chapelles » appartenaient à des *chapellenies* et à des *vicairies* dont le sens juridique et canonique ne nous est pas familier.



EGLISES et  
CHAPELLES  
de PÉRIGUEUX

5  
PLAN de  
SITUATION



Ecole Normale  
AT

L'Ermitage

AW

Les Romains

34

Mondestr

Hôpital

La Croix Ferrade

AX

Lyce

Ecole Technique

Séminaire

La Garde

BM

7

70

25

2

20

30



Prison

Parc Gémerson

Préfecture

(Rivière)

Les Mondoux

62

Allée de Tourny

BL

29

69

57

47

55

39

14

35

79

9

67

22

73

37

BR

Les Barris

36

8

45

68

27

80

41

28

51

BI

Parc A Briand

Piscine

53

52

31

43

49

12



## 1. — AUGUSTINS (Chap. des), D 3

Les Augustins avaient construit, en 1483 ou 1484, un premier couvent *extra muros* (au N. de l'actuel cours Tourny, entre la Préfecture et la route de Paris) <sup>6</sup>. Détruit par les protestants, le couvent fut rebâti *intra muros* en 1615. Il occupait l'emplacement de l'actuel Musée du Périgord et de la Bibliothèque municipale. Il servit de lieu de réunion pour l'ordre de la noblesse en 1789. Devenu bien national, il fut utilisé comme prison jusqu'en 1862, puis rasé en 1895, sauf la chapelle qui sert, au Musée, de salle d'art religieux.

Cet édifice, orienté, fut bâti vers 1620 dans le style gothique <sup>7</sup>. Il dessine un trapèze irrégulier. Ses goutterots ont 21 et 22 m., les faces E. et O., 9 et 11 m. L'ensemble est divisé en trois travées par deux arcs plein cintre retombant sur des contreforts intérieurs et ornés, sur la face verticale de leurs clés, d'écussons aux armes du constructeur, le chanoine Tricard de Rognac. Les travées médiane et orientale sont couvertes de voûtes gothiques en bois, en étoile ; les retombées se font sur des culs de lampe de pierre, sculptés. La travée occidentale est lambrissée. Simple portail rectangulaire à l'O. sous un oculus ovale. Trois baies sous des arcs brisés, une au S., deux au N. La porte actuelle de communication avec le cloître du musée est moderne. En 1641, on créa dans cette église une confrérie de Notre-Dame de la Pitié ; en 1679, on y tint un chapitre.

## BIBLIOGRAPHIE

- TAILLEFER, *Antiquités de Vésone*, t. II, p. 593.
- G. et M. PONCEAU, *La voûte en bois de la chapelle des Augustins*, B.S.H.A.P., 1968, p. 130 (plan).

## 2. — CAPUCINS (Chap. des), D 2

Sise rue de Paris, à droite, en montant, au n° 12, bâtie de 1856 à 1860. Nef (15 × 15) orientée vers E.S.E., sous une fausse voûte en berceau communiquant par des grands arcs avec des collatéraux larges de 2 m., divisés en cinq travées, et couverts de fausses voûtes en anse de panier. Chœur carré (7 m. de côté) couvert d'une fausse voûte en berceau, comme d'ailleurs la chapelle particulière des religieux (7,50 × 7 m.) qui achève

6. La rue Saint-Simon s'appelait autrefois rue des Vieux-Augustins. L'église avait été commencée en 1484. [Ch. ROUX, *Inventaire...*, n° 608].

7. Ch. ROUX, *Ibid...*, n° 609.

l'église à l'Est. La façade orientale est percée d'un portail plein cintre sous un oculus entre des ailerons triangulaires.

Le 4 novembre 1880, les Capucins furent chassés de ce couvent<sup>8</sup>. Revenus, ils en furent de nouveau expulsés en 1903. On logea alors dans leur couvent les missionnaires diocésains puis, de 1904 à 1906, les bureaux de l'Evêché, et enfin la Bourse du Travail. La chapelle est actuellement occupée par les ateliers municipaux et les sapeurs-pompiers. Elle était sous le vocable de Saint-Antoine-de-Padoue.

#### BIBLIOGRAPHIE

F. DURIEUX, *Esquisse du passé franciscain en Périgord*, B.S.H.A.P., 1956, p. 167.

### 3. — CARMEL (Chap. du), C 2

Venu de La Rochelle, un essaim de Carmélites fonda le Carmel de Périgueux en 1886, rue Ludovic-Trarieux. Les constructions ne furent pas rapides ; on avait prévu une chapelle (dont les pierres d'attente existent encore) mais on s'arrêta quand le chœur des religieuses fut construit. On se contenta de le couper en deux et de séparer par une grille les Carmélites et le public. Cette chapelle, sans art et d'une extrême pauvreté, est au premier étage du couvent.

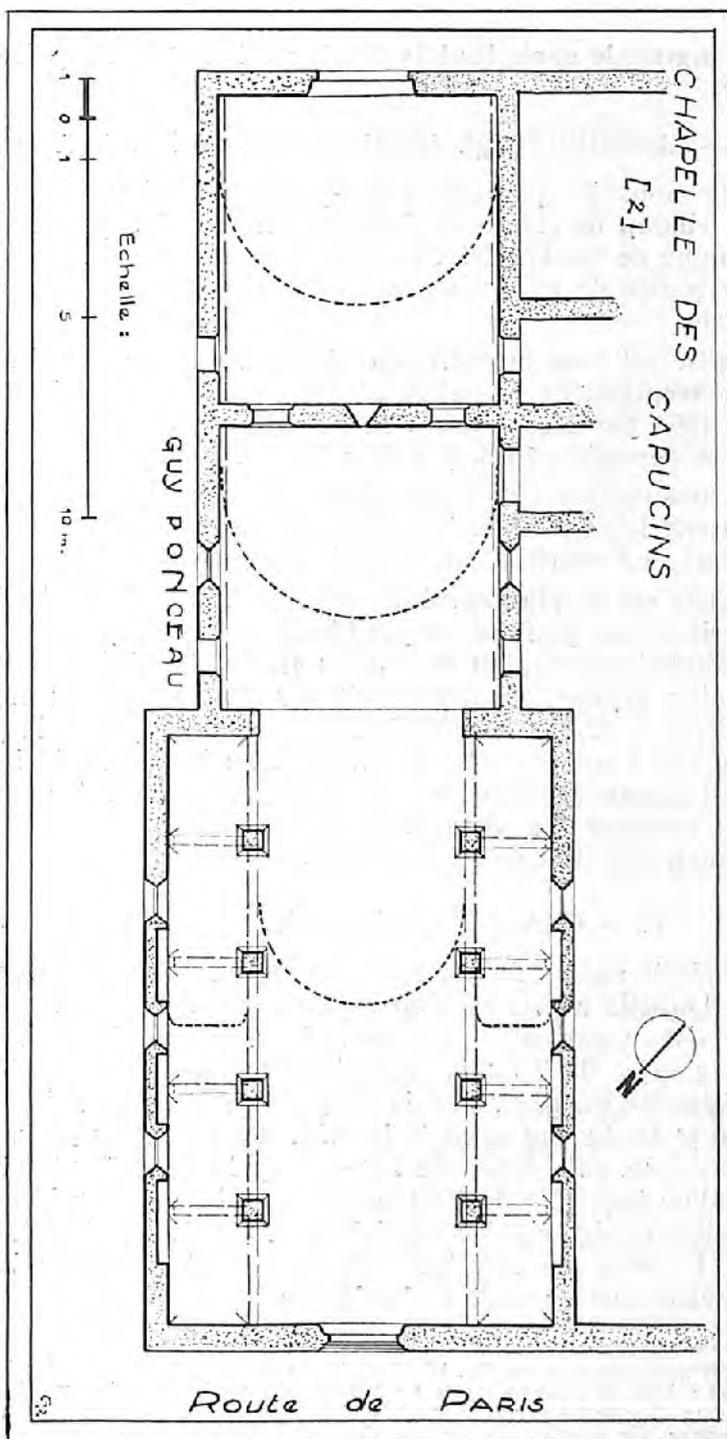
Le couvent ayant cessé d'exister vers 1962, il est maintenant vide, en attendant un acquéreur, sans doute un promoteur qui le rasera. L'autel en bois (XVII<sup>e</sup> s.) de la chapelle a été transféré en l'église de Saint-Michel-Montaigne.

### 4. — CATECHISME DE LA CITE (Chap. du), C 4

Cette chapelle, dite aussi des Enfants de Marie, a entièrement disparu ; elle était au Sud de l'église de la Cité, dans la partie O. de l'école, qui existe actuellement à l'angle de la place de la Cité et de la rue J.-E.-Lafon. Bâtie en 1873 par l'architecte Mandin, elle coûta 13.000 francs<sup>9</sup>. Les archives paroissiales de la Cité conservent les devis descriptifs de sa construction ainsi que tous les plans, coupes et élévations qui ont servi à la construire. Bien bâtie, en pierre de taille, elle mesurait 16 × 5 m dans œuvre. La nef avait deux travées voûtées d'arêtes ; le chœur rectangulaire était voûté en berceau. Le portail s'ouvrait sous trois voussures brisées. L'école libre devint une

8. Comme on y célébrait clandestinement le culte, le Ministre de l'Intérieur protesta auprès de l'évêque, le 23 décembre 1882. (Archives Evêché).

9. Le curé de la Cité était l'abbé Garnaud ; l'entrepreneur fut L. Duceller.



école communale après les lois de séparation et la chapelle fut démolie.

5. — CHAMIERES (Egl. de) (Hors carte ; à l'O. de A 1)

Cette nouvelle paroisse correspond à l'urbanisation de l'ancien champ de course et de ses environs, rive gauche, sur la commune de Coulounieix. Comme cette zone fera forcément un jour partie de Périgueux, nous incluons cette église dans notre liste.

L'église est sous le patronage de Notre-Dame de l'Immaculée Conception. La première pierre en a été posée le 6 décembre 1964 par Mgr Louis ; la bénédiction de l'édifice eut lieu le 18 décembre 1966, par Mgr Patria.

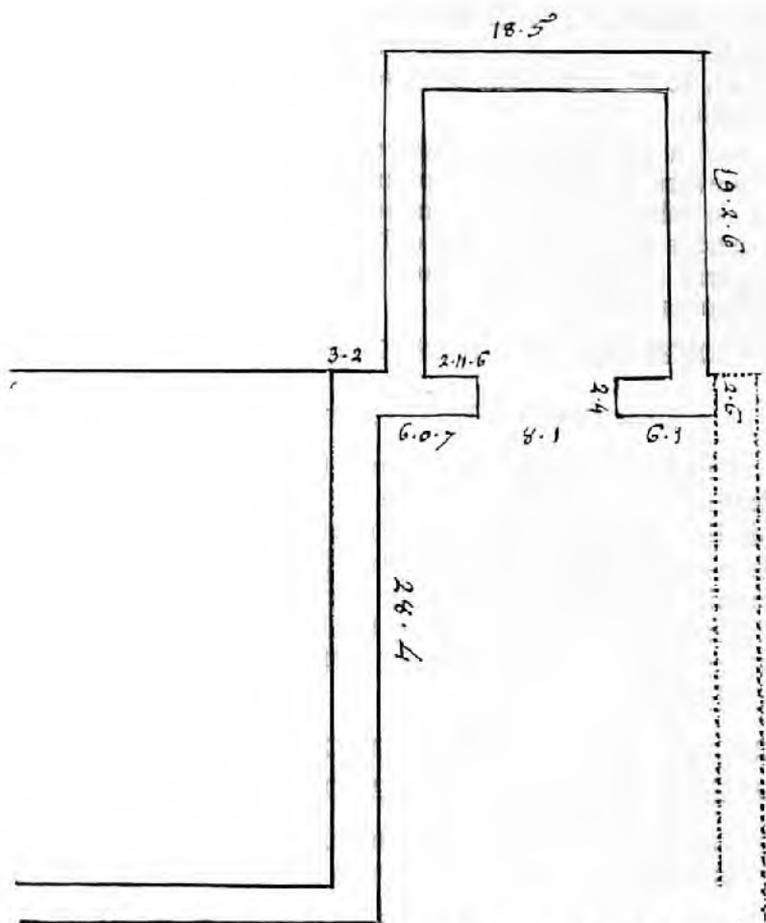
La construction (30 × 30), due à l'architecte Pierre Pinsard, inscrit l'église elle-même dans un ensemble de salles de catéchisme et l'associe à une organisation paroissiale.

L'église est de plan carré. Sa seule originalité réside dans le lambris de son plafond, en pin blond et chaud, qui se divise en 32 éléments triangulaires dont les arêtes, du côté de l'angle le plus aigu, reposent, huit par huit, sur quatre poteaux métalliques. Vers le centre de l'édifice, une sorte de puits de jour dispense une lumière verticale sur l'autel ; les murs de béton brut sont surmontés, sur toute leur longueur, d'un fenestrage qui doit recevoir des vitraux. L'ensemble est coiffé, un peu lourdement, d'un toit de cuivre rouge.

6. — CHARLES (Egl.) du Toulon, A 1

Elle était assez loin de l'actuelle église Saint-Charles du Toulon, laquelle a pris ce nom en souvenir de cette « église-Charles » dont parlent les textes anciens. Elle était implantée près du gouffre du Toulon, au-delà de la ligne de chemin de fer Périgueux-Limoges, non loin du passage à niveau. Elle mesurait 16 × 12. Le chœur en était voûté d'un berceau plein cintre, en blocage. Elle datait du XI<sup>e</sup> s., d'après Taillefer<sup>10</sup> et dépendait d'un hôpital. Elle était voûtée d'un berceau en blocage. On notait, au pignon, des matériaux disposés en feuilles de fougère. Le nom même d'église-Charles avait accredité l'idée que Charlemagne en était le fondateur.

10. TAILLEFER, *op. cit.*, t. II, p. 591. D'après lui, elle mesurait 7 × 6 m. Sur le plan qu'il en a levé, de Mourcin a noté : « Les grosses pierres ont de haut de 1,2 à 6,6 ; l'arc d'entrée de la voûte en plein cintre. Le dessus de l'arc est en altes de fougères. Les montants de l'arcade n'ont point de feuillure. »



Eglise - Charles - (Le Touillon) [6]

CLARISSES-I (Egl. des), voir Saint-Jacques (Egl.)

CLARISSES-II (Egl. des), voir Grand Séminaire (Chap. du)

7. — CLARISSES-III (Egl. des), D 2.

Au retour d'un exil de 30 ans en Espagne, les Clarisses se sont installées sur la colline du Terme Saint-Sicaire. Le projet de retour avait pris corps en 1936 et un terrain avait été acheté à Périgueux. Le 1<sup>er</sup> juin 1947, une Clarisse exilée à Vittoria revint pour diriger la communauté qui voulait revivre, mais elle mourut en janvier 1954. Une religieuse venue de Rennes fut

donc élue abbesse en 1955. Très dynamique, elle s'attaqua à la construction du nouveau monastère. En 1959, les travaux s'accéléraient et, le 17 mai 1960, eut lieu la consécration de l'église conventuelle.

Celle-ci a été bâtie par l'entreprise Briquet, sur les plans des religieuses. L'édifice, de plan rectangulaire, est sous un plafond de béton, d'ailleurs surmonté d'un étage. Les vitraux non figuratifs sont réalisés en dalles de verre éclaté. Un petit clocher carré accoste l'église dans laquelle nef, chœur et chœur des religieuses sont bout à bout.

COLLEGE DES JESUITES (Chap. du), voir Jésuites

#### 8. — CORDELIERS (Chap. des), D 4

La chapelle était sur l'emplacement de l'actuel couvent de la Visitation <sup>11</sup>. La première pierre en fut posée en 1220. L'église fut dédiée en 1269 aux saints Front, Laurent et François <sup>12</sup>. Détruite en 1575 par les protestants, elle fut rebâtie au XVII<sup>e</sup> s. « On l'avait ornée de beaucoup de sculptures », dit Taillefer <sup>13</sup>. « Jolie église », écrivait, en 1730, le chevalier Lagrange-Chancel <sup>14</sup>. C'est au portail de cette chapelle que figurait, dit-on, le fameux distique :

PETRA SIS INGRATIS, COR AMICIS, HOSTIBUS ENSIS  
HAEC TRIA SI FUERIS, PETRACORENSIS ERIS <sup>15</sup>

Sur l'emplacement de ce couvent se sont installées au XIV<sup>e</sup> s. les religieuses de la Visitation IV (voir ce mot).

#### 9. — DAMES DE LA FOI (Chap. des), D 4

Les Dames (ou Filles) de la Foi avaient été implantées en 1670 par Mgr Le Boux pour l'éducation des jeunes protestantes converties. Elles furent d'abord logées à l'angle S.O. du cloître de Saint-Front, dans le logis abbatial. Leur existence fut légalisée par lettres patentes en août 1699. Elles s'installèrent alors dans la maison des Laborie-Fricard, près du Jeu de Paume ; c'est une maison qui existe encore, rue des Farges, n<sup>os</sup> 4 et 6, et qui est bien connue par sa belle façade romane que rythment des arcs sculptés de lobes. Les religieuses dispa-

11. Probablement à 30 m. N.O. de l'actuelle chapelle de la Visitation IV.

12. B.S.H.A.P., 1958, p. 89. La famille d'Abzac de Ladouze était donnée comme fondatrice par l'acte de consécration.

13. TAILLEFER, *op. cit.*, t. II.

14. B.S.H.A.P., 1916, p. 298.

15. B.S.H.A.P., 1921, p. 101.

rurent à la Révolution et leur logis devint celui de l'évêque constitutionnel Pontard. Rien ne subsiste de l'oratoire <sup>16</sup> des religieuses que rappelle seul, à l'angle N.E. du logis, un petit campanile.

**BIBLIOGRAPHIE**

Jean SECRET, *Les Dames de la Foi en Périgord*, B.S.H.A.P., 1965.

10. — DEPOT DE MENDICITE (Chap. du), C 4

Sise rue des Vieilles-Bougeries, cette institution municipale, créée en 1842, acheta un local <sup>17</sup> en 1847, dans lequel fut installée une chapelle dont on ne sait rien, sinon qu'elle était sous le patronage de Saint-Joseph. En 1903, le dépôt fut transféré à l'asile Jay de Beaufort.

**BIBLIOGRAPHIE**

I. de VALBRUNE, *Indicateur de Périgueux*, Rastouil, 1863, p. 68.

DOMINICAINS (Egl. des), ou des Jacobins, voir Saint-Martin-I

11. — ECOLE DES FRERES, rue Littré (Chap. de l'), D 4

L'actuelle école Lakanal, rue Littré, qui est laïque, a succédé à celle des Frères des Ecoles Chrétiennes, bâtie pour eux en 1850-51. Elle était alors rue Sainte-Eulalie, laquelle est devenue rue Littré, et tenait son nom de l'église Sainte-Eulalie (voir ce nom). La chapelle des Frères a totalement disparu cependant que les bâtiments scolaires sont restés à peu près identiques.

**BIBLIOGRAPHIE**

I. de VALBRUNE, *op. cit.*, p. 69.

12. — ECOLE CLERICALE de Saint-Georges (Chap. de l'), E 5

Elle avait été fondée en 1861-62 par Mgr Baudry pour le Petit Séminaire (précédemment logé au S. de Saint-Front). Les professeurs faisaient partie du clergé local ; ils furent ensuite remplacés par des Basiliens. La chapelle <sup>18</sup> était implantée à l'E. - S.E. de l'église Saint-Georges ; désaffectée, elle est devenue un élément de la caserne des C.R.S.

Le vaste bâtiment (30 × 9), construit vers 1865, constitue une longue nef orientée, s'achevant à l'Est par une abside poly-

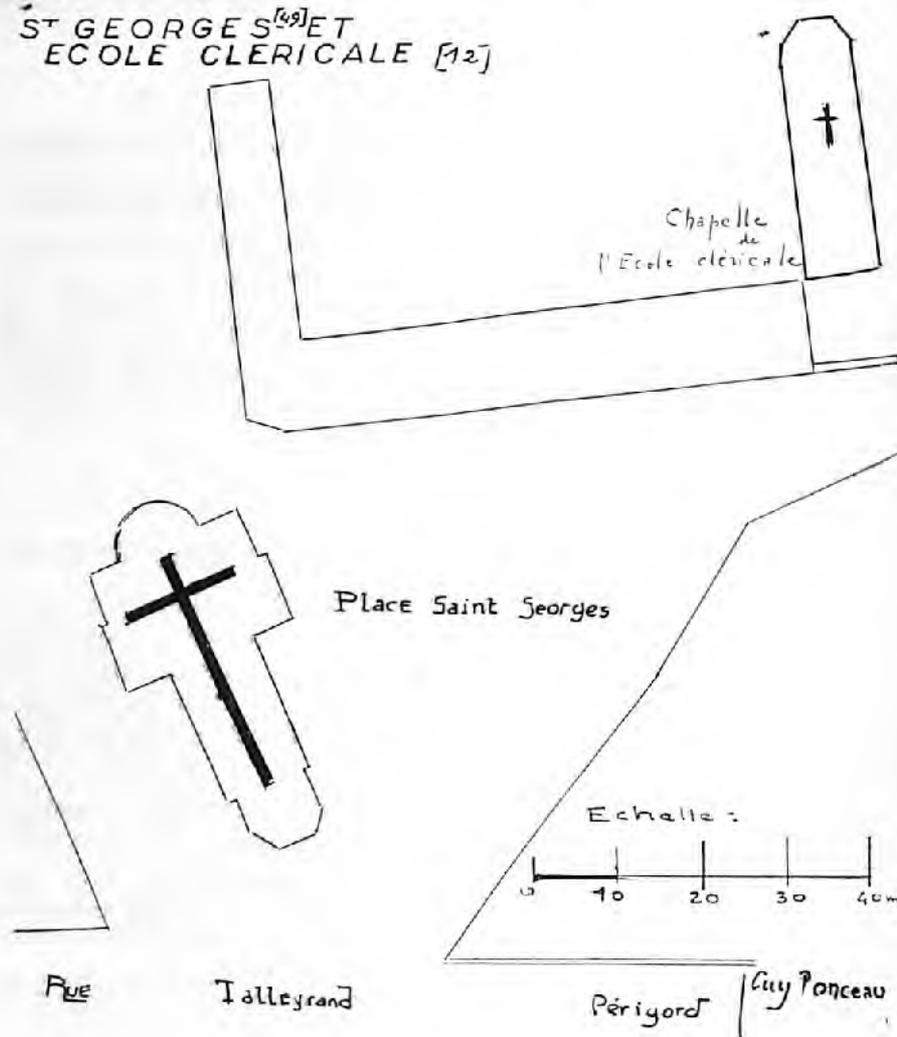
16. L'acte de vente du 5 brumaire an II (26 octobre 1793), d'une partie de la maison à Pontard (pour 5.400 livres), précise : « toute la ci-devant église, non compris la sacristie... sera comprise dans ce lot. » (Cité par P.J. CRÉDOT, *Pierre Pontard*, Paris, 1893, p. 562).

17. Arch. dép., 12 O, Périgueux. Un plan levé par Cruveiller, en 1843, localise le terrain prévu entre la rue des Boucheries, la rue Romaine, la rue des Vieux Cimetières et la rue Saint-Pierre-ès-Liens.

18. Titulaire : Notre-Dame de l'Assomption.

gonale à l'extérieur, en hémicycle à l'intérieur. Les 6 travées de nef sont voûtées d'arêtes ; l'abside est voûtée d'un cul de four renforcé par deux branches d'ogives. Les voûtes sont en briques ; les doubleaux, de belle pierre, retombent sur des piles formant contreforts intérieurs, renforcées elles-mêmes par des contreforts extérieurs. Portail à l'O. sans caractère. Le sol a gardé son carrelage d'origine. L'ensemble de la chapelle constituait un très beau volume ; elle a été recoupée par un étage intermédiaire qui a permis de loger, au rez-de-chaussée, un garage et un atelier ; au premier, une salle de gymnastique.

ST GEORGES<sup>[49]</sup> ET  
ECOLE CLERICALE [12]



## 13. — EPISCOPALE-1 (Chap.) à la Cité, C 4

Le plan de Périgueux par Belleforest (1575) laisse voir, derrière l'église de la Cité et au N. de celle-ci, un château à tourelles et donjon. Ce fut sans doute le premier palais épiscopal de Périgueux, sans qu'on sache à quelle époque il pouvait remonter. Entre 1370 et 1379, il fut ruiné. Rebâti, il servit de garnison aux Anglais et le prince de Galles y résida ; il fut de nouveau ruiné par la suite.

Or, il se trouve que les évêques revinrent habiter presque au même endroit lorsque le nouvel évêque de 1513, Guy de Castelnau, décida de construire la chapelle épiscopale (voir chapelle Saint-Jean), qu'acheva son successeur Foucaud de Bonneval. Il semble qu'alors deux ou trois évêques habitèrent à l'ombre de la Cité. Ils furent contraints de quitter ce palais lors des guerres de religion.

**BIBLIOGRAPHIE**

Ch. ROUX, *Habitations des évêques de Périgueux*, B.S.H.A.P., 1938, p. 317.

## 14. — EPISCOPALE-II (Chap.), juxte Saint-Front, D 4

Il eût été normal que les évêques habitassent près de leur cathédrale : Saint-Etienne de la Cité. C'est, semble-t-il, ce qu'ils firent à l'origine. Mais, dès le XIV<sup>e</sup> s., les « entrées » des évêques de Périgueux nous apprennent qu'ils partaient de leur demeure épiscopale de Saint-Front pour se rendre à la cathédrale Saint-Etienne. Il y avait donc un palais épiscopal « joignant l'église collégiale ». Il possédait une « salle peinte » et était bâti sur l'angle S.-O. du cloître de Saint-Front. A diverses reprises, et même à l'époque moderne (de 1822 à 1880), c'est là que résida l'évêque de Périgueux. Le logis a été entièrement rasé entre 1880 et 1890<sup>19</sup>. Si une grande partie de ce logis avait été rebâtie au XVII<sup>e</sup> s., après les guerres de religion, il conservait cependant des morceaux fort anciens : des photographies prises par le M<sup>l</sup> de Fayolle pendant la démolition révèlent un morceau de tour du XII<sup>e</sup> ou du XIII<sup>e</sup> s., avec un arc brisé.

De la chapelle et de son mobilier, on ne sait rien : pourtant, il semble bien qu'en provienne une porte sculptée, réemployée dans la chapelle du Touin. Un vitrail consacré à Notre-Dame des Vertus avait été exécuté en 1854 pour cette chapelle.

**BIBLIOGRAPHIE**

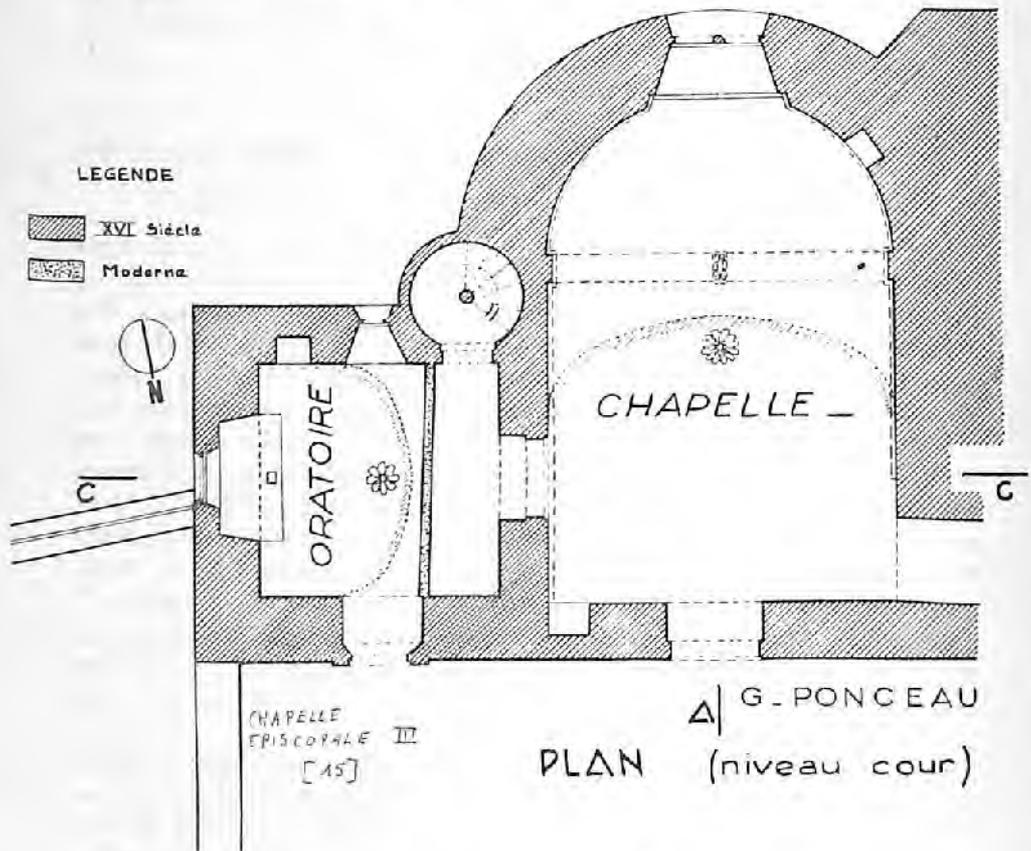
Ch. ROUX, *Habitations...*, p. 317.

19. En fait, après 1878, l'évêque dut transférer sa chapelle dans la serre, probablement aménagée sur le cloître.

## 15. — EPISCOPALE-III (Chap.), rue des Casernes, C 4

Sise à une centaine de mètres au S.-O. de l'église de la Cité, c'est une chapelle rectangulaire dont l'abside semi-circulaire s'inscrit dans une tour montée sur le mur gallo-romain de Vésone. Courte nef voûtée d'un berceau surbaissé ; cul de four sur l'abside. Attenant à cette chapelle est un oratoire voûté en berceau qui conserve un autel ancien, en pierre.

L'ensemble, de la fin du XVI<sup>e</sup> s., a été bâti par l'évêque François de Bourdeille (1576-1600) et son successeur Jean Martin, dans l'immeuble acheté à cet usage et dénommé « Maison de Peyrouse »<sup>20</sup>, qui est situé sur le mur gallo-romain<sup>21</sup>. Le



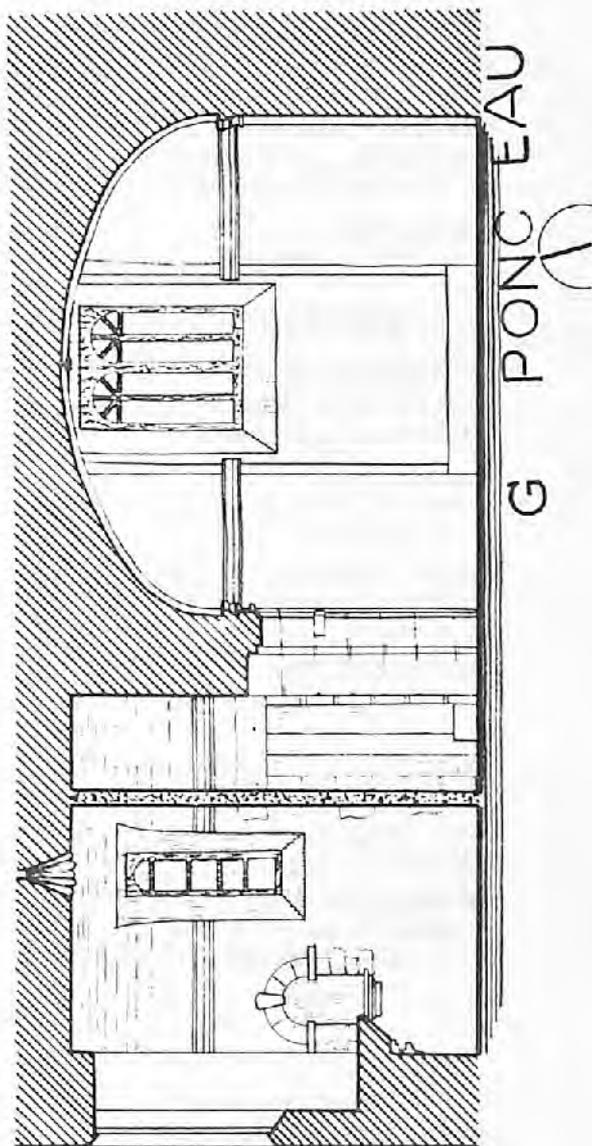
20. L'abbaye cistercienne de Peyrouse avait été longtemps propriétaire de cet immeuble où ses religieux gardaient un pied à terre. On l'appelait aussi « le logis de M. l'abbé de Peyrouse » (cf. *Livre vert de Périgueux*, pp. 439-440).

21. C'était récemment la Manutention militaire qui l'occupait. Il va être acquis et aménagé par le Service des Monuments historiques.

MANUTENTION MILITAIRE  
ANCIEN EVECHE III

[15]

COUPE CC



chanoine Roux pensait que cet achat ruina François de Bourdeille au point qu'il résigna ses revenus en faveur de sa famille, et que c'est la raison pour laquelle Jean Martin ne conservait qu'un revenu de 400 livres, remboursant tout le reste aux Bourdeille. Les évêques de Périgueux habitèrent ce palais jusqu'à ce que la cathédrale fût transférée à Saint-Front, en 1669.

#### BIBLIOGRAPHIE

Ch. ROUX, *Habitations...*, B.S.H.A.P., 1938, p. 317.

#### 16. — ERMITAGE DU PONT DE LA CITE (Chap. de l'), A 4

Petit bâtiment du XVII<sup>e</sup> s. avec une façade qui regardait le pont disparu (dit Pont-Cassé). Une niche à statue apparaissait au-dessus de la porte.

#### BIBLIOGRAPHIE

B.S.H.A.P., 1916, p. 229 (article de Charles DURAND) et 1920, p. 197 (art. du Ch. ROUX).

#### 17. — ERMITAGE DU TOULON (Chap. de l') (Hors carte; au N. de A 1)

On sait qu'un ermitage dominait le Toulon. Il avait eu une chapelle qui « subsistait encore dans le XVI<sup>e</sup> siècle, mais nous ne connaissons ni son plan ni l'époque de sa fondation », dit Taillefer. Cette chapelle était dédiée à Saint-Antoine ermite. Un bas-relief mutilé en pierre (*Annonciation*, fin du XVI<sup>e</sup> s.), provenant de cet ermitage, est conservé au Musée du Périgord (n<sup>o</sup> 1952-A).

#### BIBLIOGRAPHIE

TAILLEFER, *op. cit.*, t. II, p. 592.

Ch. ROUX, *Ermitages...*, B.S.H.A.P., 1920, p. 197.

#### 18. — ESPERANCE (Chap. de l'), C 2.

Les sœurs de l'Espérance et de la Sainte-Famille formaient une congrégation fondée à Bordeaux en 1836, et destinée à assurer la garde des malades. Mgr Georges Massonnais les appela à Périgueux en 1861 ; elles furent d'abord logées chez les de Malet, rue Barbecane. En 1866 elles s'installèrent rue Victor-Hugo, au n<sup>o</sup> 84. La chapelle (Mandin, architecte) fut bénite le 8 décembre 1869 sous le patronage de Notre Dame de l'Attente et de l'Espérance. Elle était à peu près orientée et formait l'angle entre la rue Victor-Hugo et la rue de Cronsstadt. Elle était faite d'une nef de deux travées et d'un chœur pentagonal, le tout voûté d'ogives, dans un style néo-gothique

pastichant le XIII<sup>e</sup> siècle. La clé de voûte du chœur était aux armes du pape Pie IX, l'une de celles de la nef aux armes de Mgr Dabert.

Cette chapelle vient de tomber (avril 1973) sous la pioche des démolisseurs, le terrain ayant été vendu à un promoteur.

#### BIBLIOGRAPHIE

Chan. P. SOUILLAC, *Les sœurs de l'Espérance*, Périgueux, Cassard, 1936.

#### FILLES DE LA FOI, voir Dames de la Foi

#### 19. — GRAND SEMINAIRE (Chap. du), rue Victor-Hugo, C 2

Le Grand Séminaire et sa chapelle ont cédé la place au Collège technique puis au Lycée municipal, qui en est l'actuel occupant. Le grand bâtiment a été conservé ; très retouchée, la chapelle est encore déchiffrable.

C'est en 1828 que furent achetés par l'Etat les terrains pour l'implantation à Périgueux du Grand Séminaire, alors à Sarlat. L'architecte Catoire fit les plans du nouvel établissement<sup>22</sup>. Les travaux commencèrent en 1829. Après un arrêt de 1830 à 1840, les travaux reprirent sur de nouveaux plans de Catoire. La chapelle, entre les deux ailes, dans l'axe de l'atrium, fut achevée et bénite en 1849. et consacrée en 1852 par le cardinal Donnet (titulaire, saint Pierre).

En octobre 1886, un incendie dévora l'ensemble du Séminaire. Se refusant à le rebâtir, l'Etat vendit en 1888 le terrain et les ruines à l'évêché de Périgueux. Celui-ci entreprit aussitôt la reconstruction, sur les plans de Boesswilwald et Lambert. Dès 1889, la restauration était avancée. En 1905, les lois de séparation déclenchèrent l'expulsion des séminaristes et le Séminaire fut confisqué. Le mobilier fut, bien sûr, dispersé<sup>23</sup>. Le Séminaire devint un dépôt d'artillerie (avec un manège) puis un hôpital militaire et enfin, après 1926, un Collège technique, puis le Lycée municipal.

#### BIBLIOGRAPHIE

*La question du Grand Séminaire de Périgueux*, brochure anonyme, Périgueux, Ribes, 1926.

#### 20. — GRAND SEMINAIRE (Chap. du), route de Paris, E 2

Médiocre édifice, orienté, rectangulaire, lambrissé, bâti au

22. Catoire avait déjà fait les plans du Grand Séminaire et d'un évêché, prévus sur le jardin public, devant l'actuel Lycée de garçons. A ce terrain fut préféré celui de la rue Victor-Hugo.

23. En 1912, l'abbé Jarry acheta ce mobilier et notamment 72 stalles provenant du Grand Séminaire. Une partie en fut portée à la cathédrale. (Arch. Evêché).

début du XIX<sup>e</sup> siècle, sur l'emplacement de la chapelle privée de Martin de Jaillac, par les Clarisses qui s'installèrent là avant 1813<sup>24</sup>. En 1814, une petite communauté se reconstituait là également. En 1830, elle ne comptait que six religieuses<sup>25</sup>. Elle donna à sa chapelle le nom de Notre Dame de la Garde, en souvenir de la chapelle de ce nom, disparue en 1826, et qui était en face du couvent, à gauche en montant la route de Paris, à peu près sur l'emplacement du terrain de sports du Lycée de Jeunes filles.

Le clocheton carré de cette seconde chapelle Notre Dame de la Garde est sommé d'une statue de la Vierge<sup>26</sup>. On avait bâti, en équerre par rapport à la chapelle, une aile dite de Saint-Joseph, servant de chœur pour la communauté.

Après le départ des Clarisses, chassées en 1905, et réfugiées à Vittoria, le Grand Séminaire s'installa sur l'emplacement quitté par elles. Un important édifice y fut construit (architecte Cocula) de 1934 à 1936. Après la disparition du Grand Séminaire en 1965, c'est le S.P.A.C. qui en occupe les locaux. La chapelle n'est plus utilisée comme telle, un oratoire ayant été organisé par le Grand Séminaire vers 1958 dans une pièce, au rez-de-chaussée du grand bâtiment.

## 21. — GRANDE MISSION (Chap. de la), Cité administrative, B4

Jean de la Cueilhe ayant fait, en 1587, donation d'immeubles sis près de la Cité, à l'hôpital Sainte-Marthe, ceux-là devinrent une annexe de celui-ci sous le nom d'*hôpital de la Cueilhe*. En 1646, cet ensemble fut cédé à Jean de la Cropte pour y installer la Grande Mission (séminaire). En 1649, une première chapelle fut élevée sous le vocable de Saint-Front et Saint-Xavier (les maîtres maçons en furent Nicolas Peyssard et Taillandier), à l'usage du séminaire dit *la Grande Mission*. Une seconde chapelle, dédiée à saint Pierre, la remplaça en 1687 (Montastier, architecte).

Cet édifice rectangulaire, orienté, très retouché, existe encore. Il constitue l'angle S.E. de la Cité administrative<sup>27</sup>. Il mesure 14 × 9 m. et conserve, dans son mur goutterot S.,

24. M. de Jaillac mourut en 1813, laissant sa propriété de Périgueux à une des religieuses clarisses, Jeanne Blondel. Cette dernière, avec quelques autres Clarisses, était depuis quelques années, retirée dans une maison appartenant à M. de Jaillac.

25. Pétition à la reine, en date du 29 septembre 1830 (Arch. dép.).

26. Quant à la statue de Notre Dame de la Garde, qui était vénérée dans la chapelle, elle a été transportée en 1904 en l'église de Saint-Laurent-sur-Manoire, où on la vénère encore.

27. La porte cavalière qui jouxte l'O. de la chapelle fut bâtie en 1662 (Tempoure, m<sup>e</sup> maçon). *B.S.H.A.P.*, 1973, p. 18.

des baies plein cintre, aveuglées. Une aile du cloître (axée N.S.) existe encore, au Nord. En 1791, l'ensemble de la Mission fut affecté au logement des troupes, puis devint, en 1801, la caserne Bugeaud, laquelle dura jusqu'en 1957, date à laquelle elle fit place à la Cité administrative. C'est actuellement le « restaurant fédéral » qui est installé dans la chapelle <sup>28</sup>. De cette chapelle provenait le retable baroque, consacré à saint Pierre, qui est maintenant remonté sous la coupole occidentale, contre le mur S. de l'église de la Cité.

#### BIBLIOGRAPHIE

F. CONTASSOT, *La congrégation de la Mission de Périgueux*, dans *Annales de la Congrégation de la Mission (Lazaristes)*, 1954, n° 471-472 ; — le même, *Le Grand Séminaire de Périgueux avant la Révolution ou la Grande Mission*, B.S.H.A.P., 1973, p. 15.

#### 22. — HOPITAL SAINTE-MARTHE (Chap. de l'), D 4

C'est en 1339 que fut fondé par le chanoine Pierre Brunet un hôpital entre l'église Saint-Front et le moulin dit du Chapître. La chapelle en était consacrée à sainte Marthe.

A partir de 1643, les Sœurs de Sainte-Marthe desservirent cet hôpital et bâtirent un ensemble de bâtiments dont le logis central, reliant les deux ailes, était la chapelle (bâtie au début du XVII<sup>e</sup> siècle). Les deux ailes parallèles traversaient sur des arcs, la rue du Niveau.

La façade de la chapelle se présentait ainsi (ruiniforme, elle a été rasée en 1972) : porte encadrée de pilastres moulurés supportant un linteau. De chaque côté du portail, baies rectangulaires. Au premier étage, trois baies rectangulaires ; au second, double baie centrale encadrée de niches. Corniche et génoise. Couverture de tuile. A l'intérieur, de plan rectangulaire, un arc diaphragme supportait la toiture et devait servir d'arc triomphal. Ensemble du XVII<sup>e</sup> s. très retouché, et mal, à toutes époques. Les religieuses de Sainte-Marthe ont desservi cet hôpital jusqu'à la Révolution.

Vendu comme bien national, racheté 12.000 livres par la ville en 1794, l'immeuble fut loué en 1805 à un « fabricant de bonnets et autres objets de coton ». Une délibération du Conseil municipal du 19 août 1817 dit que l'immeuble était « devenu inhabitable à cause des dégradations énormes qui y avaient

28. Sous un bâtiment contigu, placé en équerre, existent encore, en sous-sol, le réfectoire et les cuisines de la Grande Mission, ainsi qu'une belle fontaine à ablutions (XVII<sup>e</sup> s.); B.S.H.A.P., 1973, p. 28.

été commises par des malheureux à qui l'on avait permis d'y prendre asile ».

Cet état ruiniforme, accru au cours du XIX<sup>e</sup> s., explique qu'on ait rasé, en 1972, l'aile E. de l'Hôpital et la chapelle ; en 1973, l'aile O.

#### BIBLIOGRAPHIE

TAILLEFER, *op. cit.*, t. II, p. 603. — Anonyme (Ch. ROUX), *Tricentenaire de la Congrégation de Sainte-Marthe*, Périgueux, 1943.

#### 23. — HOPITAL DE LA MANUFACTURE (Chap. de l'), C 3

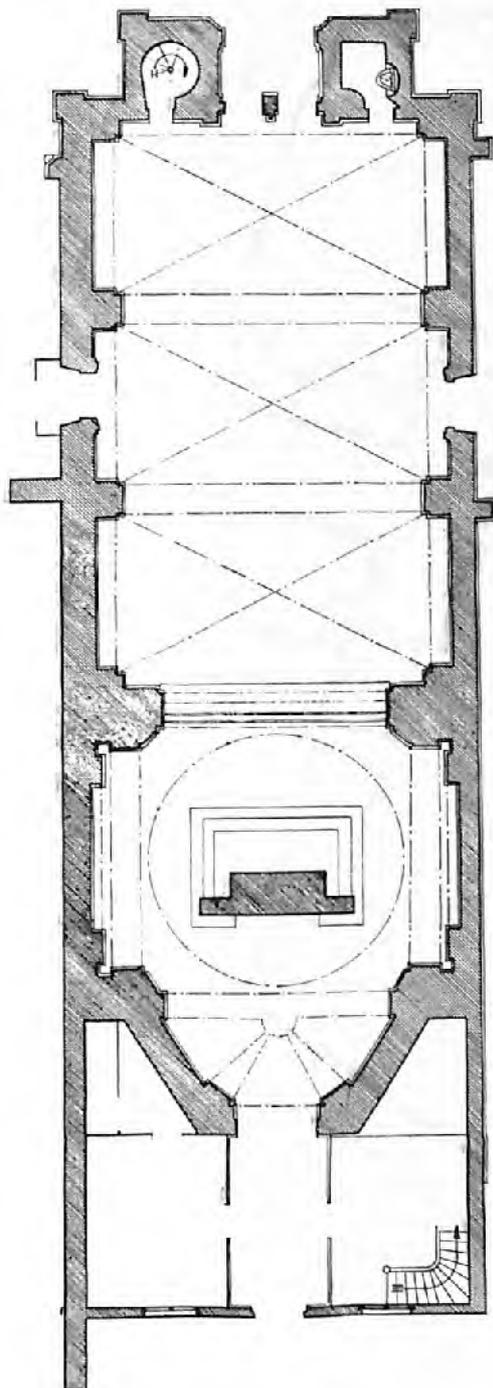
L'ensemble hospitalier ouvrait sur l'actuelle rue Wilson (ex-route de Bordeaux) et occupait une partie de l'avenue d'Aquitaine et des immeubles qui le bordent à l'Est. Il était à peu près face au débouché de la rue Ernest-Guillier. Il avait été fondé en 1643 par un prêtre, Christophe de Reymond. Les travaux de construction durent y commencer tout aussitôt et le fondateur y mourut en 1667. L'Hôpital fut inauguré le 22 février 1669, mais à cette date certains des murs ne s'élevaient qu'à deux toises. La chapelle fut bâtie de 1688 à 1695 par les architectes Montastier père et fils. Elle mesurait 27 × 8 m. dans œuvre, selon Taillefer. De plan cruciforme, elle avait un transept très débordant, un chœur peu profond avec un chevet plat, vers le Nord. En 1825, les Sœurs de Nevers prirent, après celles de Sainte-Marthe, la direction de l'Hôpital.

La chapelle (sous le vocable de saint Louis) fut démolie en 1851<sup>29</sup> pour faire place à une chapelle que construisit, en 1854, l'architecte Bouillon.

De plan cruciforme, elle avait le chœur voûté d'un coupole sur pendentifs. Chevet au N.; abside polygonale; nef de trois travées voûtées d'arêtes; doubleaux retombant sur des pilastres; chœur voûté d'une coupole sur pendentifs et de 7 m. de diamètre (les grands arcs retombaient sur des piles à angles abattus); façade néo-classique avec ordonnance de pilastres (registre inférieur avec porte plein cintre encadrée de pilastres; registre supérieur percé d'une rose entre trois pilastres de chaque côté). La coupole voûtant le chœur était sous une lanterne scandée de pilastres alternant avec des baies plein cintre, dont la calotte était sommée d'un lanternon avec huit baies plein cintre.

Cette dernière chapelle, ainsi d'ailleurs que l'Hôpital tout

29. En 1851, l'abbé Audierne écrivait dans le *Périgord illustré*, « La chapelle... sera démolie et reconstruite plus loin pour lier les deux corps de bâtiment. »



G. PONCEAU

HOPITAL DE LA MANUFACTURE - [23]



entier, ont été rasés en 1955 pour faire place à l'avenue d'Aquitaine et à des constructions qui la bordent à l'Est.

#### BIBLIOGRAPHIE

TAILLEFER, *op. cit.*, t. II, p. 605. — I. de VALBRUNE, *op. cit.*

#### 24. — HOSPITALIER (Centre) Dujarric de la Rivière (Chap. du), F 1

La chapelle fait corps avec un ensemble bâti pour y loger une communauté religieuse qui a quitté depuis lors l'Hôpital. L'édifice, construit suivant un trapèze irrégulier, porte un toit à pente unique. D'un côté le mur est plein, en béton teinté ; de l'autre, il consiste en une partie haute, plane, percée de fenestragés barlongs, et en une partie basse divisée en petits éléments brisés, à redans, alternativement opaques et revêtus de vitraux (dalles de verre éclaté, non figuratives).

Du côté de l'entrée, tribune, et baptistère arrondi, logé dans une tourelle qui forme un clocheton ajouré. A l'opposé, le chevet (vers l'Ouest) forme une courbe irrégulière, traitée dans un appareil en très belle pierre calcaire. Ce chevet porte, directement sur la pierre, un Christ en béton armé, (H : 5 m.) de Met de Penninghen. Dallage, couleur des murs, bancs et luminaire ont été minutieusement étudiés par l'architecte Bouquerel.

Cette œuvre intéressante, résolument moderne, a été bâtie en 1952-53. La bénédiction a eu lieu le 8 novembre 1953.

#### 25. — INSTITUTION SAINT-JOSEPH (Chap. de l'), D 2

La chapelle est faite de deux corps en équerre. Le plus ancien, orienté E.O., et dit de la Mission, a été bâti peu après 1867 pour les missionnaires diocésains installés dans le grand bâtiment faisant suite à la chapelle, vers l'O. et qui datait de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, (titulaire de la chapelle: le Sacré-Cœur). De style néo-roman, cette chapelle est dite « chapelle des étrangers » et compte deux travées voûtées d'arêtes ; elle a perdu son chœur, rasé lors de l'établissement de la partie plus récente (1895-1898) ; sa façade, à l'E., garde un portail de style roman et une rose inscrite dans un quadrilatère.

En 1895-96, on a donc bâti, pour les élèves de l'Institution Saint-Joseph (ouverte le 13 octobre 1879), une chapelle<sup>30</sup>, orientée N.S., avec quatre travées sous de fausses voûtes en berceau,

30. Inaugurée le 3 juillet 1896, à l'occasion de la première communion.

perpendiculaires à l'axe de l'édifice ; tribune au S. ; chevet plat au N., orné de trois arcs plein cintre.

N.B. — C'est pendant la vacance du siège épiscopal de Périgueux, entre Mgr Massonnais (1840-1861) et Mgr Baudry (1861-1863) que M. de Saint-Exupéry, vicaire capitulaire, acheta un terrain sur lequel on bâtit la « Mission » et le « Cercle catholique ». Vers 1879, d'autres terrains furent acquis par Mgr Dabert et l'on acheva de construire les grands bâtiments vers 1879.

#### JACOBINS, voir Dominicains

##### 26. — JAY de BEAUFORT (Chap. de l'Asile), B 4

H.M. de Jay de Beaufort fit don, à la fin du XIX<sup>e</sup> s., de terrains situés entre la voie ferrée et l'Isle. On y bâtit un ensemble hospitalier, dit Asile Jay de Beaufort <sup>31</sup>, dans lequel on transféra en 1903 le dépôt de mendicité.

La chapelle (chevet au S.O.) est un simple bâtiment rectangulaire avec trois travées couvertes de fausses voûtes en berceau. L'édifice, sous le vocable de Saint-Henry, fut bâti entre 1903 et 1905; les vitraux datent de 1905.

##### 27. — JESUITES (Chap. des), D 4

C'est en 1530 que les maire et consuls de Périgueux achetèrent à Pierre Dupuy, prêtre, des bâtiments et terrains pour y construire un collège. On ignore à qui Périgueux confia l'enseignement dans cette maison jusqu'en 1589. Vers cette date, peut-être en 1591, le R.P. Bord, jésuite bordelais, fuyant la peste, vint à Périgueux avec une vingtaine de religieux. C'est avec eux que la ville passa une convention, puis, en 1592, un traité. On ne sait si les Jésuites construisirent dès cette époque. En tout état de cause, ils bâtirent beaucoup au cours du XVII<sup>e</sup> s., surtout de 1605 à 1650. Leur chapelle, de plan rectangulaire, était vaste, orientée, et avait une ordonnance de pilastres sur sa façade. Elle fut consacrée en 1669. Elle subit maints remaniements qui s'expliquent par le fait que le collège des Jésuites fut affecté successivement aux Jacobins (1762), à la Petite Mission (1769), aux Doctrinaires (1770-1792), puis à l'École centrale du département. Après la Révolution, en 1811, la chapelle (qui occupait une partie de la place Hoche) fut rasée et une partie des matériaux servit à bâtir le porche d'entrée et le vas-

31. On y ajouta des pavillons dus à la générosité de M<sup>lle</sup> Sarlandie. Ils ont été inaugurés en 1931.

te bâtiment, occupé présentement par les Archives départementales. Dans la suite, la Préfecture occupa les locaux (jusqu'en 1862), puis l'Ecole normale d'Institutrices et l'Inspection académique.

Rien ne subsiste de la chapelle, détruite en 1811, dont on ne connaît même pas les plans, coupes et élévations. La première pierre en avait été posée en 1605. L'édifice était orienté Nord-Sud. En 1730, le chevalier de Lagrange-Chancel admirait la « très jolie église moderne » avec son « rectable ». De la façade classique de l'église proviennent sans doute les pilastres qui scandent la façade occidentale des actuelles Archives. Quant au « rectable », c'est le vaste rétable baroque (11 × 9) qui fut maintes fois déménagé. Après avoir orné l'autel des Jésuites, il occupa deux emplacements successifs à Saint-Front (sous la coupole N., puis sous la coupole O.). Il fut en 1882, transporté en l'église Saint-Etienne de la Cité dont il occupa longtemps le chevet. Il a été récemment déposé et est en cours de restauration (Férignac, ébéniste) avant sa repose prévue dans l'abside de Saint-Front. Attribué à un Jésuite (Laville ou Belleville), puis à un autre Jésuite, Le Pilleux, ce rétable est consacré à l'Assomption. La chaire de Saint-Front provient, elle aussi, de la chapelle des Jésuites.

#### BIBLIOGRAPHIE

- Ch. LAMBERT, *Le Collège de Périgueux des origines à 1792*, B.S.H.A.P., 1927.
- Ch. LAMBERT, *L'administration, les études et la discipline au collège de Périgueux sous l'ancien régime*, B.S.H.A.P., 1928.
- Ch. LAMBERT, *Le Collège de Périgueux*, Bull. de la Soc. des Etudes du Lot, 1930.
- Le chevalier de LAGRANGE-CHANCEL, *Voyage en Périgord*, 1917, p. 35.
- *Mémoire pour la commune de Périgueux... sur la propriété de l'Hôtel de la Préfecture*, Périgueux, Faure, 1835.
- Sur le rétable, Cf. Ch. ROUX, *Projet d'autel...*, B.S.H.A.P., 1921, p. 143.
- J. MAUBOURGUET, article dans *Larousse mensuel illustré*, t. X, n° 348.

#### 28. — LYCEE DE GARÇONS (Chap. du) rue Charles-Mangold, ex-rue du Lycée, D 5

Le Lycée de garçons est installé dans une partie des locaux construits après 1617 sous le nom de « Petit Ligeux » pour les moniales bénédictines de Ligeux. Celles-ci y avaient bâti une chapelle (voir Saint-Benoit), utilisée dans la suite comme salle de classe.

Le Lycée, à son tour, construisit sa chapelle entre 1846 et 1858, au Sud du bâtiment principal, lequel s'allonge du N. au S.,

à l'E. du cloître des Bénédictines <sup>32</sup>. Orientée, bâtie sans art et en blocage, elle dessine un rectangle de  $20 \times 9$ , précédé à l'PO. d'un avant-corps ( $4 \times 4$ ) et s'achève à l'Est par une abside semi-circulaire, bâtie en pierre de taille et elle-même suivie d'une sacristie rectangulaire ( $3 \times 3$ ). Des baies plein cintre éclairent la chapelle, munie d'une tribune mais dépourvue de style. Au N., portail plein cintre sous une niche. Ça et là, des portes et des baies aveuglées rappellent que la chapelle a eu d'autres usages.

### 29. — MISERICORDE (Chap. de la), E 3

De 1620 à 1628 fut bâti le couvent des religieuses de Notre-Dame, fondé par Jeanne de Lestonnac, nièce de Montaigne, et implanté à Périgueux par Suzanne de Brianson. L'église en était située à l'angle de la rue du Plantier et de la rue Barbecane ; elle fut consacrée le 30 décembre 1628 <sup>33</sup> par Mgr de La Béraudière. En fait, les religieuses bâtirent deux chapelles dont les premières pierres furent posées le même jour, l'une par l'évêque François de La Béraudière et le maire de Périgueux, l'autre par le frère de l'abbesse, M. de Brianson <sup>34</sup>.

La chapelle de la rue Barbecane a entièrement disparu. L'autre subsistait en partie. Orientée, très retouchée, elle était à l'angle de la rue du Plantier et de la rue Grenade <sup>35</sup>. Elle fut agrandie et quasi-reconstruite en 1825 par les religieuses de Nevers qui s'étaient installées là en 1822 (première pierre posée par Mgr de Lostanges). La tribune et la façade O. dataient du début du XIX<sup>e</sup> s., toute la partie orientale, reconnaissable à sa grosse corniche classique et à ses baies plein cintre, était des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. L'ensemble dessinait un rectangle ; il était bâti sans art, avec une fausse voûte de lattis. Dans cette chapelle avait prié Bernadette Soubirous, les 6 et 7 juillet 1866, lors de son voyage de Lourdes à Nevers.

En 1962, les religieuses de Nevers ont rasé cette chapelle pour en bâtir une plus grande et plus moderne (titulaire: Notre-Dame). L'édifice, rectangulaire, orienté (architecte Savreux), achevé en 1963, comporte trois travées de nef et une de chœur, sous un lambris porté par des arcs diaphragmes. Au N. est une

32. La grande façade du Lycée, côté Jardin public, n'a été achevée que vers 1850. Cf. VALBRUNE, *Indicateur...*, p. 112.

33. Chan. ENTRAYGUES, *Une nièce de Montaigne : la bienheureuse Jeanne de Lestonnac*, 1938, p. 169 sq.

34. Chan. ROUX, *Inventaire du consulat de Périgueux*, 1934, n° 635.

35. Elle servit de prison pour le clergé en 1793 ; cette année-là, 122 ecclésiastiques y étaient incarcérés.

sorte de bas-côté lambrissé. Tribune à l'Ouest ; vitraux non figuratifs en dalles de verre éclaté.

NOTRE-DAME (Couvent des religieuses de), voir Miséricorde

30. — NOTRE-DAME de PARSULT (Chap. de), F 2

C'était la chapelle d'un hôpital très ancien où l'on vénérât saint Côme <sup>36</sup>. On ne sait rien de son architecture. Taillefer <sup>37</sup> pense qu'elle avait été rebâtie au XIII<sup>e</sup> s. et il y déchiffra une inscription qu'il a reproduite. La chapelle était au bord de l'Isle, sur la rive droite, non loin de ce qu'on appelle actuellement le Rocher de Cancale. Elle figurait sur le plan de Belleforest (1575) mais non sur celui de Lallié de Latour (1773). La chapelle fut probablement aussi sous le vocable des saints Côme et Damien. Elle jouxtait un cimetière où l'on enterrait encore à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (*B.S.H.A.P.*, 1881, p. 289).

31. — NOTRE-DAME de la DAURADE (Chap. de), D 5

Elle était située à 200 m. à l'O. de la fontaine des Malades, sur la rive gauche de l'Isle, près du pont et de la chaussée de Saint-Jacques. Bâtie par Hélié de Charroux (Helias de Carrophio), elle fut donnée par lui, en 1206, à l'abbaye de Cadouin <sup>38</sup>. Elle devint sans doute une léproserie au XIV<sup>e</sup> s. Elle existait encore à la fin de ce siècle.

**BIBLIOGRAPHIE**

TAILLEFER, *op. cit.*, t. II, p. 591, et G. LAVERGNE, *B.S.H.A.P.*, 1922, p. 160 sq.

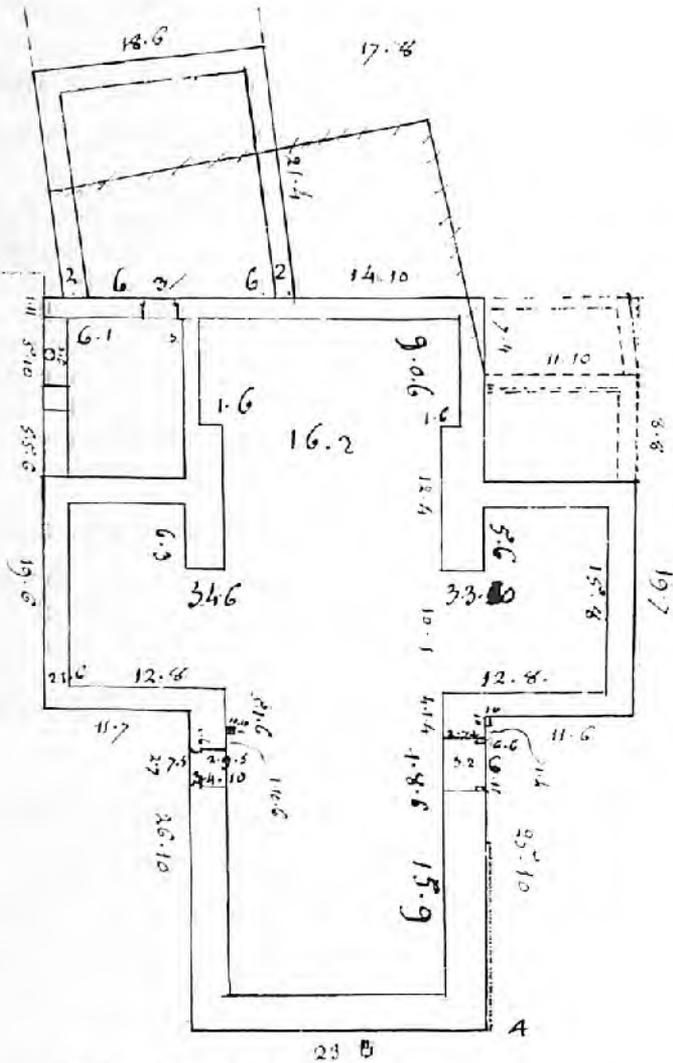
32. — NOTRE-DAME de la GARDE (Chap. de), E 2

Antique chapelle qui dominait la ville, comme l'indique le « *Vray pourtrait...* » (1575). Elle était située près de l'actuelle route de Paris ; à gauche en montant, sur l'emplacement du stade du Lycée de jeunes filles. D'après Taillefer, la base des murs datait du XII<sup>e</sup> s. Le haut était moderne. L'édifice était en forme de croix latine et mesurait 18 × 10 m. « On vient d'acheter cette église pour la démolir... » dit une note de Taillefer, en 1828. Or, sur le plan relevé par Mourcin et que nous reproduisons, celui-ci a noté en marge : « On a commencé de

36. Il n'est pas impossible que la statue en pierre de saint Côme (M.H.C.) conservée en l'église de Trélissac, provienne de l'Arsault.

37. TAILLEFER, *Antiquités*, t. II, p. 587.

38. Le jour des nones de février 1206, Helias de Carrophio, bourgeois du Puy-Saint-Front, donna à l'abbaye de Cadouin *ecclesiam sanctae Mariae Dauratae quae est sita in riparia Ellae fluminis, prope pontem Petragor, quam ipse dictus Helias de Carrophio suis sumptibus oedificaverat* (*B.S.H.A.P.*, 1875, p. 272).



on a commencé à démolir cette  
chapelle dans l'été 1827, comme  
il résulte de l'acte de vente de l'église  
et de son plan.

Point A est l'angle N. de la chapelle  
dans son état actuel  
Point B est l'angle N. de l'ancien P. 60  
Cet angle A est au N. E. de la même  
chapelle dans son état actuel.

Les murs qui sont à gauche de  
ce point A sont les murs de l'ancien P. 60  
et ceux de la chapelle dans son état actuel.

N. D. - DE LA GARDE [ 32 ]

démolir cette chapelle dans l'été de 1827. C'est une sottise de M. le chevalier de Crémoux. Il fit bâtir la grange en même temps. »

Rien ne reste de cette chapelle, qui était le siège d'une vicairie dépendant de Peyrouse, sinon un chapiteau retrouvé au Grand Séminaire (situé en face), en 1950, et offert au Musée du Périgord (chapiteau du début du XII<sup>e</sup> s., orné d'entrelacs).

La chapelle aurait été celle d'une communauté de femmes, unie en 1462 à l'abbaye de Peyrouse. On y enterrait encore en 1642 <sup>39</sup>.

La Vierge à l'Enfant vénérée dans cette chapelle sous le nom de Notre-Dame de la Garde, a été transférée dans la chapelle latérale N. de l'église de Saint-Laurent-sur-Manoire.

#### BIBLIOGRAPHIE

TAILLEFER, *op. cit.* t. II, p. 589.

#### 33. — NOTRE-DAME de LEYDROUSE (Egl.), C 4

Edifice, probablement de l'époque romane, qui était dans le bas de la rue Romaine (n<sup>os</sup> 6 et 8), et qui a complètement disparu <sup>40</sup>. Il mesurait 14 × 7 m. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Taillefer <sup>41</sup> en vit encore ses « caveaux à voûtes d'arêtes ». En 1905, Charles Durand <sup>42</sup> étudia, aux n<sup>os</sup> 6 et 8 de la rue Romaine, trois travées voûtées d'arêtes « dont les retombées reposent sur des tailloirs surmontant des pilastres rectangulaires encastés, à arêtes biseautées ». Les travées avaient 5 × 4 m. Le sol était à la cote — 6 par rapport au niveau de la rue.

#### 34. — ORPHELINAT PARROT (Chap. de l'), E 1

Le 5 janvier 1871, alors qu'il se portait au secours d'un blessé, sous le fort de Vanves, le jeune Jean-Baptiste-Armand Parrot, externe des Hôpitaux de Paris, fut touché par un éclat d'obus. Il décéda le 11 janvier 1871 des suites de ses blessures. Le jeune médecin, victime de son devoir, était né à Périgueux le 21 août 1848 de Pierre Parrot, docteur en médecine, et de Marie Maigne. Il avait gagné Paris en 1867 pour y faire sa médecine.

39. P. de BESSOT, *Livre journal*, p. 37.

40. Lespine (*B.S.H.A.P.*, 1875, p. 274) cite un texte de 1333, d'après lequel Archambaud de Bourdeille et la comtesse de Chamberlhac, abbesse de Sainte-Claire, accensent une maison située *in carreria Beatæ Mariæ de Lesdrosa*, confrontant à la rue qui va de la chapelle de ce nom *versus portam romanam*.

41. TAILLEFER, *op. cit.*, t. II, p. 585.

42. *B.S.H.A.P.*, 1905, p. 211.

Le transfert de son corps eut lieu le 10 juin 1871. Le docteur Pierre Parrot fit exécuter une chapelle sépulcrale dans sa propriété de Puy-Abri ; elle fut achevée en juillet 1873 et l'on y transféra le corps d'Armand le 21 juillet 1873. La chapelle fut exécutée par l'entreprise Gauthier, sur les plans des architectes Bouillon et Dubet. Elle est faite d'une courte nef sous une coupole à tambour, et d'une abside sous un cul de four. Les grands arcs de la coupole, trapus, sont brisés ; la calotte, en retrait, est minutieusement appareillée, comme les pendentifs <sup>43</sup>. Les deux fenêtres portent des vitraux, l'un consacré à saint Jean-Baptiste ; l'autre montre le jeune docteur Armand Parrot, en tenue militaire, soignant un blessé ; au-dessous on lit: *IGNOTI ETIAM FLEVERUNT — DIE XI JANVARI ANNO MDCCCLXXI*.

Extérieurement, l'abside, élégie de sept arcs d'applique, porte un clocheton à baie campanaire ; le portail est dominé par un gâble : le tambour de la coupole porte : *HOC MONUMENTUM AEDIFICAVERUNT P.H. PARENTES CARISSIMI MEMORIAE OCCISI DIE XI IANUARI ANNO MDCCCLXXI*. Une double rampe accède au caveau funéraire, voûté en berceau, où reposent les corps d'Armand Parrot et de ses parents, généreux donateurs de « l'orphelinat Parrot » et des vastes terrains sur lesquels on devait construire, beaucoup plus tard, l'ensemble hospitalier qui aurait dû, normalement, rappeler les noms de ceux-ci.

#### BIBLIOGRAPHIE

Renée DESBARATS, *A propos d'un centenaire oublié*, dans *Périgord-Actualités*, n<sup>os</sup> 596 et 597 des 4 et 11 nov. 1972.

PAVILLONS SARLANDIE, voir Jay de Beaufort.

#### PENITENTS (Chap. des)

La palette des divers Pénitents (blancs, noirs, bleus, gris) a été variée, et qui plus est, certains, à certaines époques (et même par opportunité politique !) ont changé de couleur. Les chapelles qu'ils ont pu avoir ont été sans doute nombreuses : nous n'avons pu avoir de précisions à ce sujet et nous n'avons donc pu les localiser sur notre carte. Il semble que, la plupart du temps, ces Pénitents tenaient leurs réunions dans des chapelles d'églises paroissiales. Toutefois, les Pénitents blancs ont

43. Le restauration de Saint-Front avait alors mis à la mode ce que l'on appelait le style « romano-byzantin » ; cela apparaît avec évidence dans les reconstructions d'églises rurales du Périgord, voire dans les chapelles funéraires des cimetières.

eu, à certaines époques (fin du XVIII<sup>e</sup> s.), la jouissance <sup>44</sup> de la chapelle Saint-Jean (ancien baptistère) située dans l'actuel couvent de Sainte-Marthe. A d'autres époques, ils ont tenu leurs réunions dans la chapelle du Petit-Séminaire ; en 1807, ils étaient logés dans l'école secondaire dirigée par le sieur Bardon au N. de l'église de la Cité, sur le cloître qui a disparu <sup>45</sup>. Quant aux Pénitents gris, ils se retrouvaient, au XVII<sup>e</sup> s., dans la chapelle Saint-Hilaire. Les Pénitents noirs eurent, au XIV<sup>e</sup> s. la jouissance du cloître de Saint-Front, donc, tout à côté des blancs qui utilisaient la chapelle du Petit Séminaire. Quant aux Pénitents bleus, ils existaient depuis le XVII<sup>e</sup> s. à Périgueux <sup>46</sup>.

#### BIBLIOGRAPHIE

G. ROCAL, *De Brumaire à Waterloo en Périgord*, t. II, passion. Cf. aussi *Semaine religieuse*, 1879

#### 35. — PETIT SEMINAIRE (Chap. du), D 4

En vérité, ce local abrita aussi, à certaines époques, le Grand Séminaire. La rue du Séminaire (au S. de Saint-Front) rappelle seule l'emplacement du Petit Séminaire (ou Petite Mission) fondé en 1714 et dont les bâtiments s'allongeaient au S. du cloître et occupaient une partie de l'ancienne abbaye de Saint-Front, notamment le réfectoire <sup>47</sup>. C'était exactement l'emplacement de l'esplanade actuelle, plantée d'arbres, à l'Ouest du Touin et dominant le quartier rasé des « rues neuves ». Il est probable que la chapelle du Petit Séminaire <sup>48</sup> était installée dans la partie orientale de cet ensemble de bâtiments, non loin de la porte du Touin. Devenu bien national, le bâtiment abritera la guillotine, les pompes à incendie puis les Pénitents blancs, le Musée, la Bibliothèque et même, en 1813, la Mairie <sup>49</sup>.

Tous les bâtiments qui ceinturaient la cathédrale Saint-Front ont été radicalement rasés à la fin du XIX<sup>e</sup> s.

#### 36. — PETITES SŒURS DES PAUVRES (Chap. des), F 4

La maison fut organisée en 1868-1869, les religieuses ayant

44. Arch. dép. Dordogne, 114 H 1.

45. En 1813, leur chapelle était toujours là, dans l'édifice contigu au presbytère, dans cette chapelle jouxtant l'église de la Cité où l'on avait logé les fonts baptismaux et où certaines familles avaient leurs tombeaux (Arch. dép., 12 O).

46. Arch. dép. Dordogne, 115 H 1. Les bannières des Pénitents noirs et blancs sont conservées au Musée du Périgord. Celle des Pénitents blancs figure la *Décollation de saint Jean-Baptiste*.

47. On trouvera un plan du cloître et des bâtiments adjacents, levé par Mandin en 1898, paru dans le *B.S.H.A.P.*, 1898, p. 369. Toute la partie méridionale du plan, hachurée (cuisine, réfectoire, prison), a dû être occupée par le Petit Séminaire.

48. Le Petit Séminaire fut implanté là par Mgr Pierre Clément (vers 1714) et réorganisé par Mgr d'Argougas, vers 1725.

49. Arch. dép., 12 O, 28-6-1813.

été appelées par Mme de Gosselin, sous l'épiscopat de Mgr Dabert. C'était la 105<sup>e</sup> fondation de cette congrégation née à Saint-Servan en 1840. Une chapelle provisoire fut utilisée, dès 1868. Dans la suite on construisit, sous le vocable de Notre-Dame de Toutes Grâces, l'actuelle chapelle, qui fut consacrée par Mgr Dabert le 18 juillet 1872.

Cette pieuse fondation qui réunit plus de cent vieillards autour d'une quinzaine de religieuses a, hélas, fermé ses portes il y a quelques années.

#### BIBLIOGRAPHIE

A.B. PERGOT, *Les origines chrétiennes des hôpitaux...*, Périgueux, Cassard, 1882.

PEYROUSE (Chap. de), voir Episcopale-III

#### 37. — RECOLLETS (Chap. des), E 4

Après la ruine d'un premier couvent<sup>50</sup> détruit par les Huguenots, en 1575, la première pierre de la reconstruction fut posée, sur la rive gauche de l'Isle, non loin du débouché du Pont Vieux, le 3 mai 1615, par le chanoine Tricard de Rognac<sup>51</sup>. On ne sait rien de la chapelle qui a entièrement disparu et qui était dédiée à Notre-Dame des Vertus. Elle fut vendue en 1793. En 1834-35 on y installa l'École normale d'Instituteurs ; un C.E.G. lui a naguère succédé.

On notera qu'en 1697, le chapitre des Récollets de Guyenne se tint dans ce couvent : on y transféra à cette occasion, les reliques de sainte Fausta<sup>52</sup>.

#### BIBLIOGRAPHIE

B.S.H.A.P., 1948, p. 94 et 1956, p. 139.

SAINTE-ANNE (Egl.), voir Saint-Jean-Baptiste puis Sainte-Anne

#### 38. — SAINTE-ANNE (Chap.), à la Cité, C 4

Grâce aux libéralités de Jean de Cueilhe, l'hôpital Sainte-

50. Le premier couvent avait été fondé en 1516 sur l'emplacement de la fameuse auberge du Chapeau Vert.

51. *Livre vert de Périgueux*, n° 163. Cf. aussi Ch. ROUX, *Inventaire du Consulat*, n° 633. C'est en 1616 que les Récollets purent se réinstaller dans leur nouveau couvent. « C'était l'un des plus beaux et des plus grands de la province », dit l'abbé Th. Pécout. (Périgueux, 1890, p. 283). Le chevalier de Lagrange-Chancel écrivait, en 1730 : « les Pères ont fait bâtir un corps de logis neuf, depuis que les débordements de la rivière, très fréquents, avaient entraîné leurs anciens bâtiments... ».

52. A. DUJARRIC, *Essai historique sur Mgr Daniel de Francheville*, Cassard, 1874, p. 14.

Marthe (au pied de Saint-Front) reçut en 1587, une annexe non loin de la Cité : cela devint l'hôpital de la Cueilhe. Cet ensemble fut ensuite cédé à Jean de la Cropte pour y établir la Mission (Séminaire) à condition que Jean de la Cropte construisit une autre annexe « sur les ruines d'une ancienne chapelle dédiée à Sainte-Anne » et qui était non loin de là : ce qui fut exécuté dès 1648. La nouvelle annexe prit le nom d'Hôpital Sainte-Anne.

On ne connaît ni l'emplacement exact, ni la forme de cette chapelle, très proche du cimetière Saint-Pierre. Sur sa ruine, ou à côté, fut ensuite bâtie une église consacrée à saint Front et saint Xavier (voir ce nom).

#### BIBLIOGRAPHIE

Félix CONTASSOT, *Le Grand Séminaire de Périgueux...*, B.S.H.A.P., 1973, p. 15.

*(A suivre)*

Jean SECRET.

---

## QUELQUES BRONZES DU PÉRIGORD

---

En 1939, D. Peyrony recensait déjà une centaine d'objets de bronze trouvés sur le territoire de quelque 21 communes du Périgord. Dans cet inventaire étaient inclus, il est vrai, des objets postérieurs à l'âge du bronze, tels les bracelets de la grotte des Ormes à Javerlhac (Musée du Périgord) ou certaines épingles d'Ecorneboeuf. Méritoire pour l'époque, ce travail était néanmoins fort incomplet puisque nous pouvons actuellement avancer le chiffre de 280 objets de bronze au moins, provenant de 38 communes de notre département. Ce chiffre n'est d'ailleurs qu'un minimum car certains sites, très riches en objets de bronze mais anciennement pillés sans contrôle, ont dû pourvoir en haches, poignards ou épées des collections anonymes aujourd'hui dispersés. Il en est ainsi de la grotte de Fontanguillère à Rouffignac-de-Sigoulès et peut-être aussi d'Ecorneboeuf, pour lequel les indications de Jouannet ne sont guère précises. Il faut dire aussi que l'on ignore le nombre exact d'objets contenus dans certains dépôts anciennement découverts, tel celui de la gare de Mussidan qui livra des haches et des lingots. Aucun inventaire n'en fut publié ; seuls des échantillons furent acquis par Ph. Lalande, avant de disparaître au hasard des ventes publiques... De même, nous avons dû écarter de notre inventaire certaines collections dont la provenance locale est possible mais non assuré.

Compte tenu de la disparition de tant de documents, on comprend que tout objet de bronze, même isolé, devrait faire l'objet d'une publication car le destin d'une collection privée — et parfois même publique — est éphémère. C'est pourquoi nous voudrions signaler quelques haches en bronze découvertes au cours des vingt dernières années.

*Hache de Coursac.* Collection H. Gadoffre, Périgueux (fig. 1).

Cette hache fut trouvée, il y a quelques années, par H. Gadoffre dans un champ labouré situé sur le plateau entre Coursac et Montrem ; elle était incluse dans une motte de terre dont la coloration verte attira l'attention de l'inventeur.

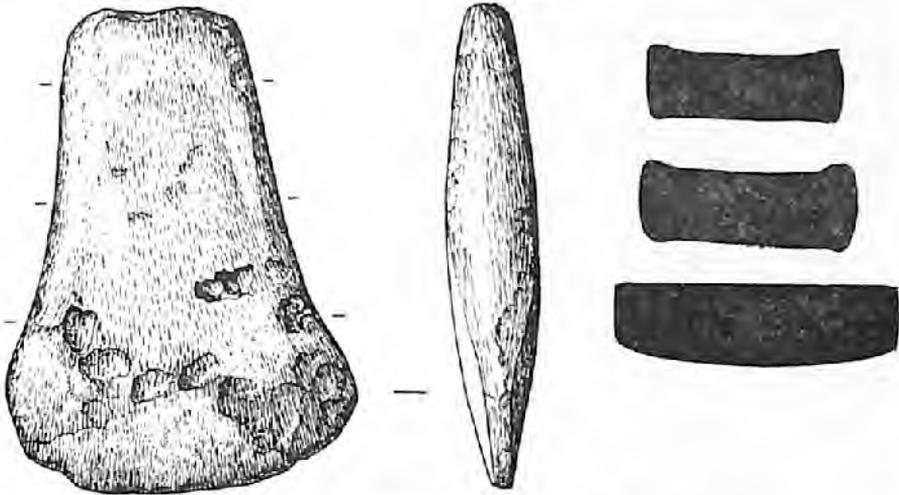


Fig. 1. — Hache de Coursac. Gr. nat.

De très petite taille, cette hache présente un sommet érodé, vaguement concave, assez large, des bords divergents et un tranchant élargi, faiblement curviligne. Une dépression en cuvette ovale sur chaque plat dessine une amorce de rebords dans la partie médiane de la hache. Les flancs sont à peine convexes. Le tranchant est mousse. Longueur : 62 mm; largeur au sommet: 22 ; au milieu: 29; au tranchant: 43; épaisseur au sommet: 6; épaisseur max.: 11; profondeur max. de la dépression: 1.

Sous une patine superficielle d'un vert brillant d'apparence saine se manifestait une corrosion pulvérulente active qui provoquait une altération en plaques. Pour y remédier, nous avons confié cette hache au laboratoire du C.R.H.S. de Nancy, dirigé par A. France-Lanord, où elle a été restaurée.

Les haches plates ou à très légers rebords appartiennent à l'extrême début de l'âge du bronze. Les analyses métallographiques montrent qu'elles sont en général en cuivre, avec

adjonction d'un peu d'arsenic utilisé comme durcissant ou en bronze pauvre contenant encore très peu d'étain. En Périgord, nous avons dénombré jusqu'ici 21 haches plates ou à légers rebords, de forme et de dimensions variées. Une hache de Manzac-sur-Vern, conservée au Musée du Périgord, porte sur une seule de ses faces une dépression ovale, plus diffuse que celle de la hache de Coursac. Des haches à peine plus grandes que celle-ci, mais à rebords plus affirmés ont été trouvées en Gironde, à Saint-André-et-Appelles et à Civrac-sur-Dordogne. On serait tenté de les rattacher à un même groupe culturel, compte tenu de leur relative proximité géographique.

*Hache à rebords d'Alles-sur-Dordogne.* Collection Laville, Le Bugue (fig. 2).

Cette hache à rebords, draguée dans la Dordogne à la hauteur du Bac de Sors vers 1952, fut recueillie à la sortie d'un concasseur, ce qui explique son profil cintré, à la limite de la

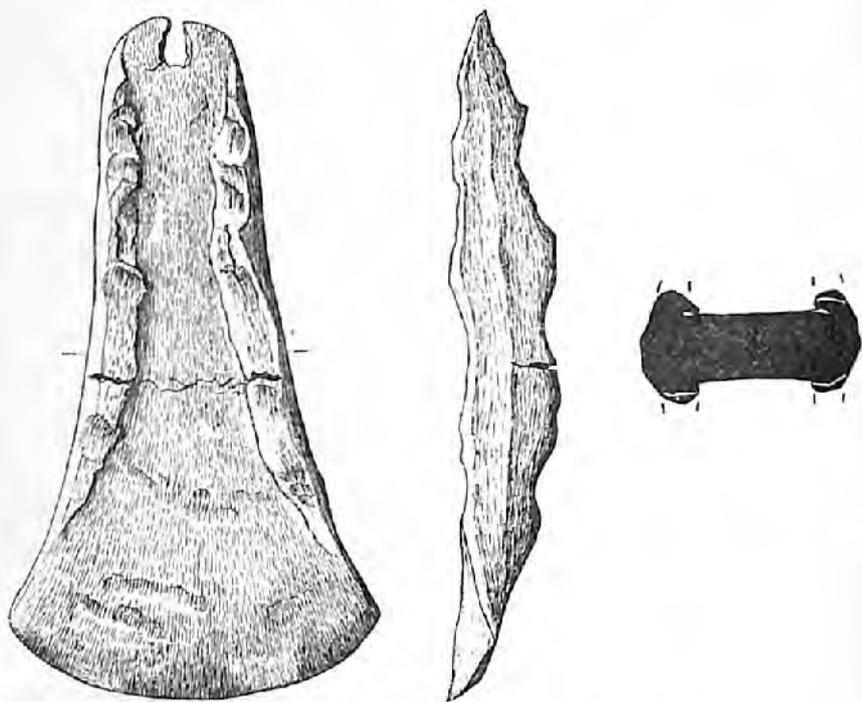


Fig. 2. — Hache d'Alles-sur-Dordogne. Gr. nat.

rupture et les profondes mâchures qu'elle porte. Son sommet, arrondi, porte une encoche probablement accidentelle. Ses bords, légèrement concaves, divergent assez nettement jusqu'au tranchant élargi et curviligne. De profil, le sommet est très mince ; les rebords devaient être assez élevés ; les flancs portent encore la trace des joints du moule bivalve ; le tranchant est aiguisé. Longueur : 124 mm; largeur au sommet: 20; largeur au tranchant : 66; épaisseur max. : 18. Cette hache fut signalée en 1958 par notre regretté collègue J. Lafille dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, comme « hache à ailerons » provenant du confluent de la Dordogne et de la Vézère à Limeuil. Son propriétaire nous a assuré qu'elle avait, en fait, été recueillie au Bac de Sors.

Les haches à rebords élevés appartiennent au Bronze moyen. Cette époque est dominée en Aquitaine par l'importante production des ateliers médocains dont les longues haches, de forme presque rectangulaire, n'ont que rarement été exportées en Périgord. On n'y connaît qu'une seule hache médocaine de provenance certainement locale, celle du dépôt de Bergeon à Saint-Antoine-de-Breuilh (Musée du Périgord). D'autres haches, dans le même musée ou des collections privées, sont de provenance plus douteuse. La plupart des haches à rebords rencontrées en Dordogne diffèrent visiblement du type médocain par un corps plus court, une lame plus mince, un tranchant plus large et plus arrondi. On serait tenté d'y voir le produit de petits ateliers régionaux, dont la zone de diffusion semble avoir été très restreinte, tel celui de Thonac, auquel on ne peut rattacher pour le moment qu'une hache isolée de Vergt. Un peu plus important, peut-être, fut un autre atelier situé vraisemblablement dans la vallée de la Dordogne, en aval de Bergerac, et dont les produits se sont répandus dans le Sud-Est du Périgord (hache de Fricandou à Fonroque, Musée du Périgord) et surtout dans la région libournaise. En dehors de ces deux groupes, la hache d'Alles-sur-Dordogne paraît jusqu'ici assez isolée. Ce type de hache, relativement court et trapu, se distingue notablement des formes élancées et étroites alors en vogue dans le Médoc comme sur toute la façade occidentale de notre pays. Doit-on rapprocher la hache d'Alles-sur-Dordogne de certaines haches à rebords courtes et larges du Massif Central ou du Midi de la France, ou bien y voir une dérivation sur place de modèle à faibles rebords du Bronze ancien ? Il est bien difficile de se prononcer sur cette question. Tout au plus remarquerons-nous qu'à la fin du Bronze ancien

existait déjà en Aquitaine un petit groupe de haches à rebords peu élevés dont la silhouette massive, le tranchant large et arrondi préfigurent quelque peu l'aspect de la hache plus tardive du Bac de Sors.

*Hachette à rebords de Peyzac-le-Moustier.* Collection Touron, Le Bugue (fig. 3).

Cette hache, très petite, fut trouvée vers 1967 par J. Touron au cours de travaux d'aménagement au bord de la Vézère, dans la combe de Banne, au pied de la Roque-Saint-Christophe. Le sommet est très étroit, les bords sont concaves et le tranchant, élargi, est curviligne. Les rebords, assez hauts sans doute à l'origine, ont été fortement aplatis par martelage et rabattus vers l'intérieur. Les flancs sont convexes et le tranchant est soigneusement aiguisé. Patine vert clair.

Longueur : 57,3 mm ; largeur au sommet : 6,3 ; au tranchant : 42 ; épaisseur max. : 15,6 ; hauteur max. des rebords : 2.

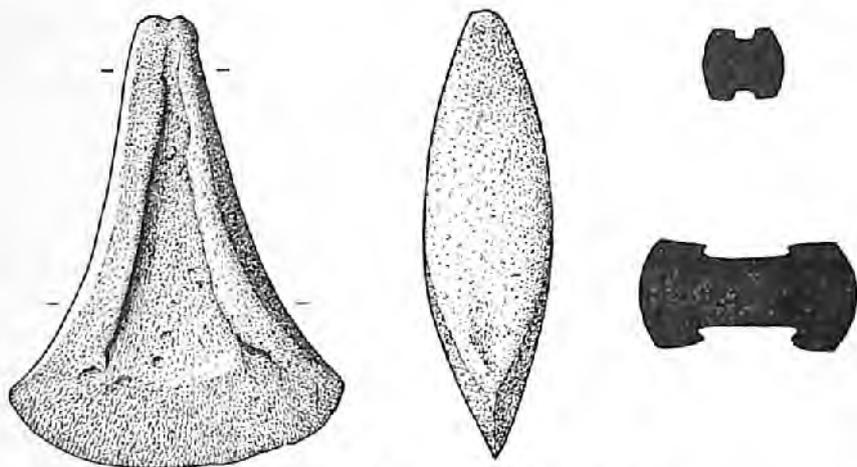


Fig. 3. — Hache de Peyzac-le-Moustier. Gr. nat.

Ce type de hache semble appartenir à la fin du Bronze moyen. Les exemplaires de taille aussi exiguë ne sont pas courants. Le Musée d'Agen possède une hachette guère plus grande que celle-ci mais à rebords moins accentués et sommet plus large. La hache de Combe de Banne, quant à elle, semble être une version diminutive des haches du type de Thonac, et pourrait donc être le produit d'un atelier régional.

*Hachette à douille de Peyzac-le-Moustier. Collection Touron, Le Bugue (fig. 4).*

Une hache miniature à douille quadrangulaire et anneau latéral figure dans la collection Touron ; elle aurait été trouvée, en terrain remanié, au pied de la Roque-Saint-Christophe. L'entrée de la douille est mince et dentelée, ce qui est dû à une coulée imparfaite. Sous le bourrelet sommital, on note un léger bandeau en relief. Les bords sont rigoureusement rectilignes ;

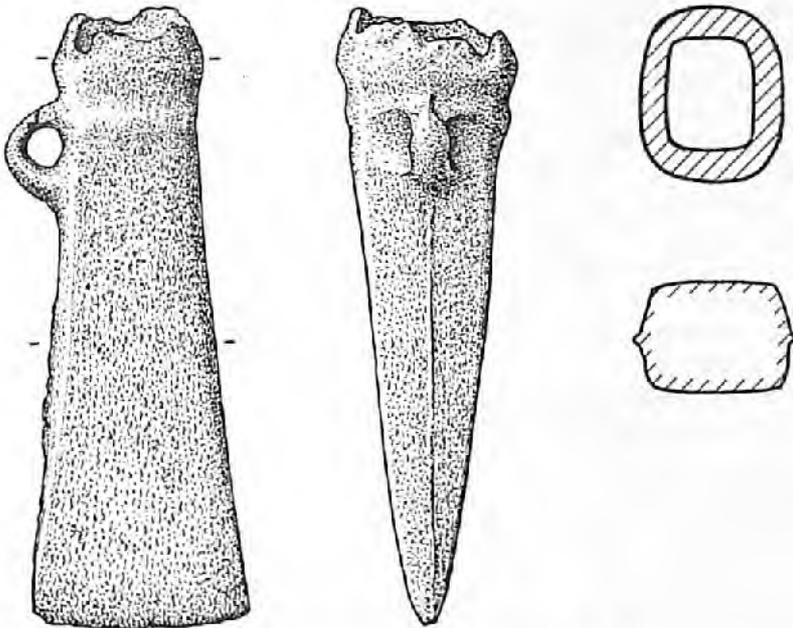


Fig. 4. — Hache de Peyzac-le-Moustier. Gr. nat.

le tranchant, moussé et brut de fonte, n'est pas fonctionnel ; les flancs ont conservé la bavure médiane correspondant à la jonction des valves du moule. La pièce, très mince, était certainement impropre à tout usage et n'a jamais servi. On voit encore, à l'intérieur de la douille, un noyau d'argile cuite correspondant à la matrice du moule.

Longueur : 80 mm ; largeur au bourrelet : 18,5 ; au tranchant : 25,9 ; épaisseur max. : 23 ; hauteur de l'anneau : 15 ; épaisseur de l'anneau : 5. Patine verte.

Des hachettes absolument semblables par la forme et les dimensions se rencontrent en Bretagne à l'extrême fin du Bronze final. J. Briard les classe sous le nom de type petit ou type de Couville. Leur centre de fabrication semble situé dans la Haute-Bretagne et la Manche. De forme et de dimensions très standardisées, elles furent les produits d'une véritable industrie dont les buts nous échappent puisque ces hachettes trop fragiles en métal plombé n'ont jamais pu servir. Furent-elles des objets votifs, des lingots, des monnaies ? On en discute encore. De grands dépôts, comptant jusqu'à 300 haches semblables furent dispersés au siècle dernier et au début de celui-ci par les antiquaires, aussi n'est-il pas rare d'en retrouver des épaves dans les collections privées ou publiques, parfois avec des provenances d'emprunt. N'en signale-t-on pas jusqu'en Pologne, en Hongrie et même en Ukraine ! J. Briard s'est demandé s'il s'agissait d'importations anciennes ou modernes, sans pouvoir parvenir à une certitude dans beaucoup de cas. En Aquitaine, une hache du Muséum de La Rochelle est censée provenir de Lesparre (Gironde) et une hache de la collection Coudol, de la rue Terre-Nègre à Bordeaux, mais aucune ne présente de garanties réelles de provenance. De même, la hache du Moustier pourrait n'être qu'une pièce perdue à une époque récente.

Ainsi, du Bronze ancien au Bronze final, ces quelques haches nous ont permis d'aborder divers aspects d'une période encore mal connue en Périgord mais certainement digne de retenir l'attention. Nous voudrions en terminant assurer de notre gratitude ceux qui ont rendu possible cette étude, MM. Gadoffre, Laville et Touron. Nous y associerons le souvenir de notre regretté collègue J. Lafille à qui nous devons la connaissance de la hache d'Alles-sur-Dordogne.

Julia ROUSSOT-LARROQUE.

#### BIBLIOGRAPHIE

- BRIARD (J.). — Les dépôts bretons et l'âge du Bronze atlantique. Rennes, Becdelièvre, 1965, 352 p.,  
 LAFILLE (J.). — [Communication sans titre]. *Bull. Soc. Préhist. Fr.*, t. 55, 1958, p. 708, 1 fig.  
 PEYRONY (D.). — Fouilles de la Roque-Saint-Christophe. *B.S. H.A.P.*, t. 66, 1939, pp. 248-269 et 360-387, 32 fig., 1 pl. h-t.

# LETTRES D'EXIL

DE MARC DUFRAISSE

d'après l'analyse de Gabriel PALUS

---

Au cours de la séance de notre Société, tenue à Ribérac le 4 mai 1952, notre défunt confrère Gabriel Palus <sup>1</sup> donna lecture d'importants extraits de lettres adressées par Marc Dufraisse à son ami Alexandre Raveau, juge au tribunal de Ribérac. Gabriel Palus avait en sa possession, disait-il, 38 ou 39 lettres, dont 33 écrites de 1852 à 1870, pendant l'exil de l'ancien député. Malgré les demandes du Secrétaire général Géraud Lavergne et du Docteur Dusolier, vice-président, elles ne furent pas publiées dans notre *Bulletin*.

Leur détenteur, en effet, les destina d'abord à la presse régionale et conçut ensuite le projet d'écrire une biographie de Marc Dufraisse, qui ne fut même pas ébauchée. Nous avons

---

1. Gabriel Palus (1895-1967) fut certainement une des figures les plus originales de notre Société. Issu d'une honorable et modeste famille terrienne de Bertric-Burée, il montra très jeune un penchant presque immodéré pour les lettres et compléta en autodidacte son instruction primaire. En 1922, il se fixa dans sa commune natale où il bâtit entièrement de ses mains une petite habitation, « la villa Virginia ». Rédacteur, correspondant de presse, créateur et seul animateur d'une agence spécialisée en démarches administratives, il s'occupa aussi de littérature: on lui doit une plaquette, « Une visite à Alfred de Musset », parue en 1919, où il montre de réels talents. Ses autres ouvrages sont restés manuscrits et sont aujourd'hui en partie perdus.

Mais c'est surtout comme Périgourdin qu'il mérite de ne pas être oublié. Passionné au plus haut point par les études locales, saisissant parfaitement la nécessité de les établir sur des documents authentiques, il s'acharna à réunir une documentation des plus variées, mais malheureusement, sans opérer de classement et aussi sans aucun discernement.

Dans ce domaine, en dehors de quelques rares notes à notre Société et de quelques articles, il a surtout donné une étude importante, « Le crime d'Haute-faye », parue en partie dans le *Courrier du Centre* en 1937. Le dossier considérable réuni patiemment sur ce sujet est aujourd'hui entre nos mains. Il sera déposé aux Archives départementales. Quelques doubles ont été aussi offerts par nous au Musée de Varaignes.

Gabriel Palus, qui présentait dès avant la dernière guerre, l'essor et l'importance du tourisme, voulut aussi dans les années 1950 fonder un musée à Ribérac. Il obtint la mise à sa disposition de l'ancienne église Notre-Dame, désaffectée; mais peu soutenu par le Conseil municipal, il se heurta au mauvais vouloir et aux exigences des administrations intéressées qui firent tout pour décourager cette généreuse initiative. Il dut abandonner ce projet qui aurait donné à Ribérac un centre d'intérêt dont cette ville manque encore et aurait assuré la conservation de souvenirs précieux. Découragé, Gabriel Palus renonça même à léguer à un organisme public tout ce qu'il avait accumulé et dont il voulait pourtant avant tout assurer la conservation. Diminué par une cécité presque totale, il finit ses

retrouvé, dans les papiers de Gabriel Palus, l'analyse rédigée par celui-ci pour la communication que nous avons rappelée. C'est en vain que nous avons recherché les lettres elles-mêmes. Il est peu probable qu'elles aient été recueillies par d'autres mains. Elles ont dû être détruites après son décès, mélangées sans doute à des papiers jugés sans intérêt et qui formaient une masse énorme malheureusement brûlée sans examen sérieux.

C'est donc ce texte, composé seulement d'extraits assez nombreux, que nous présentons aujourd'hui. Il fait regretter amèrement la disparition des originaux <sup>2</sup>, mais n'en constitue pas moins un document intéressant et même émouvant, au travers duquel on peut essayer de retrouver l'état d'esprit des rares républicains du Périgord sous Napoléon III; source non négligeable, si l'on rappelle, après M. Becquart <sup>3</sup>, la pauvreté bibliographique de cette époque, et aussi les étranges lacunes des archives administratives correspondantes.

Les textes de présentation de Gabriel Palus avaient été établis d'un seul jet pour une lecture à haute voix. Aussi nous ne les donnons pas, nous contentant de tout ce qui subsiste de cette correspondance en analyse et en extraits <sup>4</sup>.

On remarquera que Gabriel Palus parle de 33 lettres

---

jours dans sa retraite de Verteillac au milieu de ses collections sans ordre, visité encore par quelques rares amis.

Après sa mort, sa compagne céda les principaux volumes à des revendeurs et malheureusement détruisit beaucoup de papiers. Nous avons pu seulement, à force de patience, et grâce à l'aide de notre ami M. Jacques Coquet du Sablon, trier et sauver un certain nombre de manuscrits, brochures et livres, mais combien de pièces rares ou uniques ont pris le chemin de la cheminée ou du pilon ?

Gabriel Palus avait recueilli la totalité de l'importante bibliothèque du château des Bauvières, constituée par le ministre Oscar de Fourtou. A ces ouvrages de grand intérêt et souvent précieux, s'ajoutaient tous les manuscrits et tous les livres de plusieurs anciens collaborateurs de notre Société : Xavier de Monteil, Annet Dubut, l'abbé Eugène Farnier, Antony Puyrenier.

Enfin, recueillis un peu partout, souvent passionnément recherchés, volumes divers, journaux, brochures, coupures de presse, correspondances, photographies, tableaux, gravures, dessins, tous pour la plupart d'intérêt régional ou local. Cet ensemble, conservé, trié, classé, utilisé, aurait assuré à la mémoire de Gabriel Palus une heureuse notoriété, mais malgré la dispersion et la quasi-destruction de ce à quoi il avait consacré sa vie, cette figure si fortement périgourdine jusque dans ses originalités et ses travers, mérite de ne pas être oubliée. Ainsi l'a compris M. le Président Secret, en lui rendant un hommage mesuré et vrai, à propos de son curieux ex-libris, dans *Périgord-Actualités* du 30 juin 1973.

2. Gabriel Palus écrivait lui-même : « ces quelques extraits fragmentaires ne peuvent donner qu'une faible idée de cette documentation unique ».
3. Cf. Noël BECQUART, *Archives départementales de la Dordogne, Répertoire numérique de la série M, Administration générale, personnel et économie, période 1800-1940* (Périgueux, 1971), orientation bibliographique.
4. Si nous avons fait table rase des commentaires et appréciations de Gabriel Palus, nous avons par contre scrupuleusement respecté, est-il besoin de le dire, la forme des analyses des passages non reproduits et ce malgré le caractère souvent défectueux de ces résumés, ne voulant pas altérer davantage ce qui subsiste de ces malheureuses lettres.

d'exil, alors que 32 seulement sont analysées, et de 5 autres postérieures au 4 septembre. Sur ces dernières nous n'avons trace que de 3. Et encore, parmi ces 35 lettres, deux sont adressées à un autre Ribéracois, Junqua. Il nous reste donc des fragments de 33 lettres destinées au juge Raveau. Ce nombre, l'espacement des dates, l'importance même des « trous » laissent à penser que nous n'avons là qu'une bien faible partie du courrier adressé à ce très fidèle ami.

Nous n'accompagnons ces textes que de très peu de notes; il serait dangereux, à propos de ces lettres, qui se suffisent si bien à elles-mêmes, de prétendre esquisser une biographie de Marc Dufraisse. En s'étendant sur son rôle politique assez considérable, on étoufferait cette correspondance intime <sup>5</sup>.

Marc-Etienne Dufraisse est né à Ribérac le 10 mai 1811, d'une famille périgourdine assez notable, mais restée toujours profondément républicaine, voire jacobine. Ce que furent ses débuts a été excellemment retracé par le Docteur Dusolier <sup>6</sup>. Rappelons seulement qu'avec ses frères Numa, docteur en médecine, et Alexandre, il fut le rédacteur de « La Ruche d'Isle et Drôme » (*sic*) en 1841-1842 et de « La Ruche de la Dordogne » en 1848-1849.

Les positions politiques qu'il prit, surtout à cette dernière époque, comme représentant du peuple ou comme journaliste, le mirent au premier plan des adversaires du gouvernement présidentiel du Prince Louis Napoléon et des modérés de l'Assemblée <sup>7</sup>. Au 2 décembre, il fut naturellement emprisonné, puis proscrit après avoir été parmi les députés les plus acharnés à résister au coup de force <sup>8</sup>.

5. Nous laissons aussi de côté tout ce qu'il y aurait d'intéressant à dire sur le milieu et la famille du politicien. Ces sujets d'étude méritent mieux que d'être abordés imparfaitement ici. De même, nous négligeons volontairement ce qui a trait au magistrat républicain Alexandre Raveau, qui appartenait à une famille originaire de Villeteureix et dont on trouve trace dès le XVI<sup>e</sup> siècle.

6. Cf. Emile DUSOLIER, *Marc Dufraisse, les débuts* (Bordeaux, Charol, 1946). Le Docteur Dusolier, qui fut pendant de longues années un des plus constants collaborateurs de notre Société et dont les études sur le Ribéracois ont été établies avec une grande érudition, s'intéressa beaucoup à Marc Dufraisse, ami et contemporain de son père, l'avoué Aman Dusolier. Il en esquisse une biographie qu'il jugea, à tort, peut-être, trop peu étoffée et qui est restée manuscrite. L'extrême obligeance de son fils, M. Jacques Dusolier, nous a permis d'en prendre connaissance. Nous tenons à le remercier de vouloir bien toujours ainsi faciliter nos travaux.

7. Cf. Georges ROCAL, *1848 en Dordogne* (Paris, Occitania, 1933), principalement t. 1, p. 163 à 165, t. II, p. 80 à 82 et 189 à 192, où, à l'occasion d'un curieux incident de tribune, le portrait du fougueux député est assez bien brossé à travers les commentaires de la presse contemporaine.

8. Cf. Victor HUGO, *Histoire d'un crime* (nombreuses éditions). Marc Dufraisse est nommé à plusieurs reprises dans ce libelle dont la partialité polémique dépasse souvent le but et qui prétend narrer l'histoire du coup de force du 2 décembre 1851.

Bien qu'amnistié en 1859, il ne rentra d'exil qu'à la chute de l'Empire <sup>9</sup>. Et c'est de sa retraite suisse qu'il acquit une juste notoriété en publiant en 1867 une « Histoire du droit de guerre et de paix de 1789 à 1815 »; excellent traité juridique, mais aussi poignante confession d'un homme humilié, supportant fièrement l'adversité et l'échec <sup>10</sup>.

Après le 4 septembre, comme commissaire du Gouvernement de la Défense nationale dans les Alpes-Maritimes et particulièrement à Nice, il réussit à déjouer les projets de sécession du parti italien. S'il y fut élu député en même temps que de la Seine, le 8 février 1871, il échoua par contre en Dordogne, avec toute la liste républicaine et en conçut une grande amertume <sup>11</sup>. Aigri et fatigué, il ne joua qu'un rôle effacé et plutôt modéré à l'Assemblée nationale. Il mourut à Paris le 21 janvier 1876.

Tout imbu qu'il ait été de l'esprit de 1793, par formation et par goût, il n'en demeura pas moins toujours profondément un parlementaire. Ne déclara-t-il pas volontiers: « Je ne crois pas en la vertu du pouvoir personnel, à la dictature d'un homme. Je suis partisan des assemblées, du gouvernement des assemblées. C'est une vieille opinion à moi et je suis sûr que je n'en démordrai jamais » <sup>12</sup>.

Les outrances de tribun de sa jeunesse effrayèrent surtout ceux qui ne le connaissaient pas. Et si on décèle en Périgord une irritation à son égard, on la sent toujours tempérée par l'estime qu'inspirèrent son intégrité et ses réels talents. Et à Ribérac même, où sa politique très rouge avait par moment

9. Cf. Emile DUSOLIER, *Marc Dufraisse en exil*, B.S.H.A.P., 1952, p. 102-107. Cet extrait de la biographie inédite dont nous avons parlé (noté G) retrace parfaitement les grands traits de l'exil de l'ancien député.

10. Ce traité, comme on le verra d'ailleurs par les lettres, eut deux éditions publiées chez Le Chevalier, à Paris: la première in-8° en 1867, la seconde in-18 l'année suivante avec 16 pages nouvelles de préface, nécessitées par l'accueil froid, même inamical que le parti républicain avait réservé à l'ouvrage de l'exilé. Le style, agréable et clair, s'allie au respect rigoureux d'une vaste documentation historique très personnellement interprétée. Les « pages d'archéologie » qui en forment plus que l'introduction atteignent, selon le mot du Docteur Dusolier, à une hauteur de ton impressionnante (*Les maires de Ribérac*, Guillet Réjou, 1949, p. 95). Alors que nous ne partageons à aucun degré les convictions de Dufraisse, nous aimons à reconnaître l'intérêt, même l'émotion, que nous avons ressentie à la lecture de ces pages et nous confessions volontiers aimer à les relire.

11. Le Gouvernement de la Défense nationale et la délégation de Tours, dont les erreurs politiques prolongèrent la guerre, aggravèrent les exigences prussiennes et provoquèrent la Commune.

12. Cf. « *Assemblée nationale, Enquête parlementaire sur le 4 septembre. Dépositions des témoins* », t. IV, p. 423. La déposition de Marc Dufraisse, fort intéressante, occupe 70 pages (418 à 487). Sans renier son passé, l'homme politique, républicain austère et antique, prend de grandes distances à l'égard du gouvernement de la Défense nationale dont il désapprouve beaucoup d'actes et qu'il vit tomber, semble-t-il, sans trop de regrets.

affolé les notables, on ne s'y trompa guère <sup>13</sup>. En toutes circonstances, il conserva parmi la noblesse et la bourgeoisie de sa ville natale les plus vives amitiés et on pourrait citer bien des traits d'affection réciproque entre l'« émule de Couthon » et les tenants les plus avérés de la légitimité ou de l'orléanisme <sup>14</sup>.

Ainsi, Marc Dufraisse, qui avait vu naître et grandir les talents d'un autre Ribéracois, le ministre Oscar Bardi de Fourtou, son cadet de 25 ans, le considéra toujours un peu comme son enfant et reçut de « l'homme du 16 mai » des preuves d'un incontestable attachement. Bel exemple à la vérité, qui honore grandement l'un et l'autre <sup>15</sup>.

Et, un siècle après, c'est dans le même esprit, sans arrière-pensée, mais sans renier nos traditions de famille que, arrière-petit-fils du ministre de l'ordre moral, nous aimons, en présentant les fragments subsistants de ces lettres d'exil, rendre hommage à la mémoire de ce stoïque proscrit du 2 décembre.

Patrick ESCLAFER de La Rode-Duvignaud.

13. En 1848, lorsque le clan Dufraisse fit la révolution à Ribérac puis ensuite lorsqu'il agita le département et participa aux troubles politiques nationaux, de violentes scissions familiales, amicales, sociales durent se produire. Mais elles paraissent s'être vite apaisées. Aussi le Ribéracois Fourgeaud-Lagrèze, exagéra-t-il visiblement, cherchant l'effet littéraire plus que la réalité, lorsqu'il écrivit : « La feuille rouge terrifiait tellement les bourgeois de l'arrondissement de Ribérac, qu'il suffit encore de nommer *la Ruche* devant l'un d'eux, pour le faire pâlir. » (*La petite presse en province*, Ribérac, Condom, 1869, p. 222).
14. Nous pouvons citer par exemple l'avoué Edouard Dumouly-Laplante, de couleur orléaniste, auquel Dufraisse dédicaca affectueusement la première édition de son *Histoire du droit de guerre et de paix*, et aussi le légitimiste Gaspard Du Burguet du Fraisse (1811-1884), celui-ci, châletain de Porboutou, à Allemans, agronome respecté et écouté, conserva toujours des relations suivies et intimes avec son compatriote.
15. Les rapports entre les familles Dufraisse et Bardi de Fourtou furent parfois assez suivis. Le Docteur Dusolier (*op. cit.*, p. 13 et 15 à 18) relate le procès de « La Ruche de l'Isle et Drôme », en 1841, « le jugement d'acquittement rendu par le tribunal de Ribérac, le 23 juin, est sans nul doute dû à son président, de tradition et de formation légitimiste, rallié par raison à la monarchie de juillet, François de Fourtou : le manuscrit autographe de cette pièce existe dans nos papiers de famille. Ce « magistrat de tout premier ordre », d'après le Docteur Dusolier, estimait et appréciait le talent et le caractère du jeune avocat. Adrien de Fourtou, avocat, frère du président et père du futur ministre, s'exprime toujours obligeamment sur les Dufraisse dans ses lettres intimes. Le même, après le 2 décembre, n'est-il pas le premier à défendre le directeur du collège de Ribérac, Guillaume Labalbary, auquel on reprochait son exaltation en 1848 ? Quant aux sentiments de Dufraisse, ils sont attestés par des notes d'Annet Dubut et confirmés par Oscar de Fourtou lui-même qui, à la réunion conservatrice tenue à Périgueux le 7 janvier 1885, n'hésita pas à citer « un des hommes les plus remarquables de ce parti (républicain) un homme distingué entre tous, un de nos compatriotes que j'ai beaucoup connu et permettez-moi de le dire, beaucoup aimé, malgré nos dissentiments politiques, M. Marc Dufraisse ». Enfin, nous pourrions rappeler la lettre pleine d'estime et d'amitié écrite par Dufraisse à Fourtou, de Tours le 23 septembre 1870, citée par E. Dusolier, *Les maires de Ribérac*, et conservée dans nos papiers de famille (*op. cit.*, p. 95).

1) *Sainte-Pélagie, le 14 janvier 1852.*

« Rassure-toi, l'inamovibilité de la Magistrature sera respectée. S'il y portait atteinte, le gouvernement se ferait inutilement un tort mortel. Tu en seras quitte pour un déplacement et peut-être encore. C'est une consolation pour moi d'avoir la certitude que l'un de mes fidèles amis ne sera point atteint. Vous avez appris, au moment où je vous écris, que je vais être déporté à la Guyanne. Quel crime ai-je donc commis ? Un journal que je lis ce matin, à Sainte-Pélagie, annonce que je suis parti pour Brest et embarqué à bord du Duguesclin. Ces gens jouent avec les plus respectables douleurs. Le même journal dit que je suis condamné à la déportation. Condamné. Quel mensonge. Devant quels juges ai-je donc comparu ? Où est la sentence ? Quel est donc le tribunal invisible qui m'a frappé ? Condamné à mourir sous la zone de feu, sans avoir été entendu. Crois-moi, mon ami, ce n'est pas sur moi que je gémiss. Qui suis-je ? et qu'importe ma vie ? Mais je déplore l'anéantissement de toute idée de justice... Les fous ont perdu la République et la liberté... A quarante ans, plein de force morale, et de dévouement, fort d'une position dans le parti Républicain, où j'aurais pu faire tant de bien, aller mourir dans l'Équateur. C'est affreux. Affreux... J'aurais pourtant bien voulu être enterré à côté de ma pauvre mère, de mon pauvre frère, que j'ai tant aimés et tant pleurés. J'avais espéré que je reposerais un jour à côté d'eux... »

2) *Bruxelles, le 10 mars 1852.*

Marc Dufraisse parle longuement de l'attitude du gouvernement et du peuple de Belgique envers les proscrits. Il doit quitter la capitale. Le ministère, dit-il, « a été plus bienveillant pour lui que la population belge ». Après avoir fait un tour d'horizon politique, il ajoute : « je ne me fais point d'illusion. Nous ne sommes pas prêts de rentrer en France. Le gouvernement sorti de la voie de fait du 2 décembre durera plus que ne le pensent ceux qui prennent leurs désirs pour la réalité des choses... Oui, nous assistons au règne des courtisans et des affranchis. Les derniers vestiges de la moralité publique vont disparaître sous la domination des aventuriers et des messalines ».

« M'écritas-tu, toi, lorsque tant d'autres m'oublient ? Adieu, mon ami, toujours à toi et de tout cœur. Nous sera-t-il donné de causer un jour de tout ce passé ? Je n'ose y compter. Adieu donc. »

3) *Bruxelles, rue du Petit Village, n° 7, près la porte de Louvain, 23 juin 1852.*

« Qu'il est douloureux, mon cher ami, de ne pas savoir ce qui se passe en France et d'ignorer, comme si l'on vivait en Chine, quel est dans la patrie l'état de l'opinion ».

Il dit qu'en Belgique, il y a de l'union, de la sagesse, de la modération. Mais qu'en Angleterre, les proscrits se divisent, se querellent et se menacent. « Voilà Louis Blanc, Cabot et Pierre Leroux qui se disposent à agiter encore devant notre pays encore effrayé leur drapeau et leurs utopies. Voilà ce pauvre Ledru qui est mis hors la loi, comme coupable de modérantisme. Voilà Félix Piat qui s'érige en chef de parti entre les grands prêtres du socialisme qui vont trop loin et Ledru-Rollin qui s'attarde. La France, heureusement, ignore ces dissensions intestines. Je viens de lire une brochure de deux enragés qui appellent de toutes leurs forces l'invasion, les cosaques, ces fils aînés du socialisme. Il faut, disent-ils, que le jeune sang des slaves régénère le vieux sang des peuples occidentaux. Quand on voit de telles folies, de tels crimes, c'est à se faire sauter la cervelle de dégoût et de désespoir ».

4) *Bruxelles, le 4 février 1853.*

« Ma conscience me défend de demander à rentrer en France. Je sais qu'Alexandre et mon père ont fait quelques démarches, mais c'est mon consentement... Nous sommes une douzaine à qui les portes de la patrie resteront fermées tant que l'Empire durera. »

Il demande ensuite à son ami de presser la liquidation de ses affaires, dans le règlement desquelles il a été victime, dit-il, de la plus indigne des façons.

Plus loin: « Permits-moi quelques mots sur mon compte. J'ai fait un travail sur un livre d'Edgard Quinet, qui a pour titre « Les Révolutions d'Italie ». Mon œuvre vient d'être imprimée comme introduction à ce bel ouvrage. Il paraît que j'ai été assez heureux. Tous les proscrits de Belgique sont très satisfaits de mon opuscule. Il m'a valu la visite d'hommes bien posés dans ce pays. Un journal de Bruxelles ayant donné quelques fragments, ils ont été traduits par les journaux italiens du Piémont, par les journaux allemands et reproduits par les journaux français de la Savoie et de la Suisse. Je ne m'attendais pas à cet honneur ».

5) *Bruxelles, 29 juillet 1855.*

Dufraisse console et conseille Raveau qui vient d'être politiquement inquiété. Il donne son appréciation sur les assises de l'Empire, qui n'a pas de racines dans le pays, mais dont la chute immédiate très possible n'est pas probable en ce moment. Il analyse ensuite ce que sera la magistrature dans le cas où la République succéderait à la monarchie impériale. Il précise l'opinion des magistrats appartenant aux 27 ressorts du royaume, prévoit toutes les hypothèses et expose les conséquences politiques et administratives des différents régimes auxquels la France pourra être soumise dans un avenir plus ou moins immédiat.

6) *Zurich, Steingasse, zum Schneeberg 290, 4 mars 1856.*

« Il me tarde et il est urgent de régulariser ma position et je voudrais profiter des vacances de Pâques pour aller me marier à Bruxelles. Il n'y a pas un instant à perdre pour remplir les formalités voulues. J'ai écrit hier à mon père au sujet de la formule de son consentement. Il doit être pur et simple, ne rien contenir qui accuse une situation antérieure, exceptionnelle et anormale.

L'aîné de mes enfants, né à Ribérac le 24 juillet 1848, n'a pas été inscrit, par négligence, sur les registres de l'état civil. J'étais à Paris, à cette époque. Il faut donc faire rectifier les registres de Ribérac et faire préalablement un acte de notoriété devant le juge de paix du canton. »

Marc Dufraisse indique tous les éléments de l'enquête à intervenir et précise: « Il ne faut pas faire de publication à l'église. Je ne veux pas recourir à la bénédiction des Messieurs du clergé. Cela ne paraîtra pas étrange dans le pays réformé où je suis destiné à vivre. Si l'on désire une bénédiction quelconque je demanderai celle d'un ministre de Zwingli, le moins mystique et le plus tolérant des réformateurs du 16<sup>e</sup> siècle... ».

« Je ne sais trop comment on prendra dans le pays ce dénouement nécessaire d'une faute de ma vie. J'ai toujours respecté l'opinion publique qui a rarement tort, mais quel que soit le jugement qu'elle porte en cette circonstance, je n'en dois pas moins accomplir l'acte de réparation d'un écart qui fut blâmable. Je vais enfin légitimer ma dynastie, ses destinées ne seront pas glorieuses, Dieu veuille l'affranchir des maux qui m'ont accablé. Si j'étais libre, je ne me marierais pas à l'âge où je suis, mais puisque je suis père, je ne me plains

pas d'avoir des enfants tout prêts. J'aurais peut-être le temps de leur donner des états ou des métiers, si le ciel me prête vie. »<sup>16</sup>.

7) *Zurich, 13 mars 1856.*

Accrochage administratif à la justice de paix de Ribérac. Objection de ce tribunal pour la rectification des registres de l'état civil et difficultés multiples pour l'établissement de l'acte de naissance de l'enfant Dufraisse. D'autre part, l'acte de décès du père de Mion, mère dudit enfant et future épouse Dufraisse, a été enregistré sous les seuls prénoms de Jean-Ferdinand, tandis que le nom patronymique du défunt est Gérard. Cette nouvelle complication administrative retardera sans doute la célébration du mariage projeté.

8) *Bruxelles, 18 mars 1856.*

Les difficultés administratives continuent. Des points de droit civil et international sont évoqués avec compétence.

9) *Zurich, 10 juillet 1857.*

Marc Dufraisse remercie et félicite Raveau des bonnes paroles qu'il a prononcées aux obsèques de son oncle Lacroix, conseiller à la cour de Bordeaux.

« Croiras-tu, mon cher ami, qu'à l'heure où je t'écris, j'en suis encore à attendre une lettre de faire part, un imprimé banal, qui m'apprenne, comme au public, que mon oncle est mort... Allons, je suis mort sans doute, moi aussi pour ceux auxquels m'attachent les liens du sang. L'exil vous fait oublier des vôtres... Il faut que les rancunes contre moi soient bien vivaces. J'avais espéré que le temps et le malheur calmeraient les ressentiments que des jours de lutte avaient allumés contre moi. Je vois que je m'étais trompé. Encore une de mes illusions détruites. »

Il examine ensuite objectivement la situation politique<sup>17</sup>.

16. Marc Dufraisse eut 5 enfants : 3 fils et 2 filles : Jean-Paul, receveur des finances, Edme, d'abord rédacteur au Ministère de l'intérieur et ensuite préfet, Michel-Ange, Marguerite et Georgette; aucun n'était marié au moment du décès du père et ne semble avoir conservé des liens en Périgord. Remarquons que les fils du « républicain quarante-huitard » entrèrent dans l'administration politique sous le gouvernement de l'ordre moral, qui paraît ainsi plus libéral qu'on a bien voulu le reconnaître.

17. Le 18 juillet 1857, Dufraisse dédicace à Raveau une plaquette que nous avons : « Leçon d'ouverture donnée le 31 octobre 1855 à l'Ecole polytechnique fédérale suisse », imprimée à Bruxelles en 1856. Ces 23 pages, d'un style très pur, illustrent une parfaite science du droit. La lettre accompagnant cet envoi manque, comme les nombreuses qui durent suivre jusqu'en 1861.

10) *Zurich, 25 avril 1861.*

Lettre de six pages ayant trait aux affaires d'Europe.

11) *Zurich, 21 mars 1862.*

Il exprime sa vive sympathie à son ami Raveau qui vient de perdre son frère.

« C'est notre génération qui part. Nous avons fait plus de notre demi-siècle. Que nous reste-t-il à vivre, hélas ? C'est à devenir fou quand j'y songe, non pas que je craigne la mort, mon Dieu, je l'ai vue de près, il y a dix ans, elle ne m'a pas fait peur. Mais je voudrais vivre encore pour les malheureux que j'ai jetés sur la terre où ils auront à gagner leur pain. »

Plus loin, il développe sur plusieurs pages son plan d'éducation et d'instruction pour chacun de ses enfants. Il note qu'il a pris le parti héroïque de leur faire donner une instruction de princes et que leur destinée dépend de celle de la France.

12) *Zurich, 22 novembre 1862.*

« Tu es du très petit nombre des compatriotes périgour-dins qui ne m'ont pas oublié depuis le 2 décembre et qui m'ont donné des marques de sympathie dans mes malheurs. »

Sur le plan des affaires domestiques, il fait part à son ami de sa misérable existence et de la détresse de sa triste vie. « Quand mes fillettes seront nubiles, où serai-je ? J'aurais bien dû laisser dans les limbes ces pauvres innocentes créatures. »

Plus loin : « dois-je vendre ou garder la Graveyrie ? ».

« Ne fais point acception, dans ton jugement que je sollicite, de l'avenir politique de mes enfants. S'il est dans leur triste destinée d'en avoir un (ce que je ne leur souhaite pas) ils le feront ailleurs qu'en Dordogne où le nom qu'ils portent ne sera jamais en odeur de sainteté. Maudits du côté paternel, dénigrés du côté maternel, ce n'est pas en Périgord qu'ils trouveront des clients politiques. A ce point de vue, comme sous le rapport des professions libérales, la famille Dufraisse y est irrévocablement perdue. »<sup>18</sup>.

18. La propriété de la Graveyrie, dont il est question à plusieurs reprises dans ces lettres, était située au village de ce nom, dans la commune de Saint-Privat, au-dessus du bourg, vers la grande route de Saint-Aulaye à Ribérac. C'était un patrimoine des Dufraisse : le père, l'avocat Pierre Dufraisse, y mourut le 27 juillet 1850. Les domaines, importants, puisqu'ils semblent avoir atteint 130 hectares, en bois et terres de moyenne qualité, furent divisés en 1863 lors du partage entre les 4 enfants. Marc Dufraisse eut le corps principal avec 78 hectares environ. Il fit plusieurs ventes pendant son exil, mais surtout après son retour. En 1875, tout était aliéné et ainsi les derniers liens avec son pays natal, rompus.

## 13) Zurich, 9 avril 1863.

Marc Dufraisse se réjouit de ce que des amis penseraient encore à lui pour représenter l'arrondissement de Ribérac au corps législatif. Il regrette de ne pouvoir se rendre à leurs désirs. « Au nombre des obstacles qui s'y opposent il est un, qui est insurmontable: *je ne me résoudrai jamais à prêter serment à l'Empire. Ma vie dépendit-elle de ce jurement, je ne le prononcerai pas* ».

Il combat ensuite la candidature de Guérault. Il préfère Prévost-Paradol qui est doué, dit-on, d'un très remarquable talent de parole. « Ce n'est pas un orateur puissant, mais incisif, mordant, caustique. C'est un jeune homme comme j'en voudrais beaucoup à la Chambre. Notre cher Ribérac serait représenté avec distinction »<sup>19</sup>.

## 14) Zurich, 7 mai 1863.

Lettre de quatre pages relative aux candidats éventuels dans l'arrondissement de Ribérac: Dufaure, Duvergier de Hauranne, Barrot, Thiers et Octavien de Belhade. Une appréciation accompagne le nom de chaque personnalité.

## 15) Zurich, 14 juillet 1863.

Marc Dufraisse, écrivant à son ami Junqua, décline, bien à regret, l'offre si cordiale de l'hospitalité qui lui a été faite.

« Pour le moment, je ne puis, quoique le cœur m'en dise, songer à un voyage en Périgord. Plus d'un motif m'empêche et m'empêchera longtemps encore de réaliser ce désir. Le plus sérieux des obstacles, c'est la question d'argent. Je ne saurais me résoudre à reparaitre, ne fût-ce que pour quelques jours, dans mon pays natal, sans y amener avec moi toute ma famille qui est nombreuse, trop nombreuse vous le savez. Or, un voyage de si long cours serait, plume en mains, une dépense de 1.000 à 1.200 francs. Mes trois garçons me coûtent si cher, qu'il m'est impossible, quant à présent, de me payer le luxe d'une vacance en Dordogne. Je ne prévois même pas l'époque

19. L'arrondissement de Ribérac ne devait point en effet être réceptif à la propagande républicaine. Il fallut près de 15 ans de République radicale pour lui faire élire en 1893, un député républicain. Et encore succès très relatif, dû au retrait d'Oscar de Fourtou qui, déjà malade, préféra se consacrer à la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans dont il était vice-président.

La grande prospérité de la région sous le Second Empire, les grands travaux dus à Magne comme ministre et à Fourtou comme maire de Ribérac, l'assainissement de la Double favorisé par le gouvernement, justifient certes la fidélité de l'arrondissement aux opinions conservatrices de ses notables dont l'administration était bénéfique.

où je pourrai me permettre cette consolation d'un exil ou d'une absence qui dure depuis si longtemps... Si je vais un jour à la Graveyrie, je prendrai mon pied à terre chez vous pendant mes excursions à Ribérac. »

Il témoigne ensuite de sa satisfaction des succès universitaires de ses trois fils.

« Mais que ferai-je de ces trois garçons, hélas, et de mes deux fillettes sans dot ? L'avenir, pour les miens et pour moi, n'est pas couleur de roses. »

16) *Zurich, 13 octobre 1863.*

Huit pages sont consacrées à l'élection de Ribérac et de la politique en Europe.

Ensuite, il donne son sentiment sur la « Vie de Jésus » de Renan.

« Le livre de Renan est, selon moi, un bon, un excellent livre et je ne veux d'autre preuve à l'appui de mon opinion que la rage des dévôts. Les fureurs et les cris du catholicisme prouvent que le biographe de Jésus a touché juste. Il est incontestable, en effet, que c'est un rude coup porté à la superstition romaine. C'est le renversement de toute la mythologie chrétienne. Il me plaît beaucoup de voir que Renan a placé le Christ dans les conditions de la vie humaine; c'est le vrai historique rongéant la légende et l'effaçant. L'Allemagne dans le siècle est allée beaucoup plus loin que l'auteur de la « Vie de Jésus », mais les livres allemands sont lourds, indigestes, illisibles dans leur langue, plus illisibles encore dans la traduction, tandis que le volume de Renan est accessible à toutes les intelligences et se laisse lire comme un roman. Nous ne verrons pas les fruits de cette branche vigoureuse, poussée d'hier, mais la raison humaine en profitera à la longue. Notre âge a cela de bon, malgré ses défaillances, qu'il démolit toute idée religieuse, surnaturelle, métaphysique. Il se fait en théologie, philosophie, histoire des travaux latents encore mais formidables. Toutes les religions sont minées par la raison pure, qui arrivera à démontrer la fausseté, l'imposture des légendes qui servent de base aux mythologies. Il nous sera donné de voir avant de mourir le lever d'un nouveau soleil, la raison sans mélange de croyances, la raison sans le moindre alliage de foi. Le livre de Renan aura contribué pour sa part à ce triomphe de l'esprit. Soyons tranquilles et mourons en paix, les dogmes sont partis. »

17) *Zurich, 31 octobre 1863.*

Dufraisse consacre une longue lettre à des intérêts particuliers. Il y révèle une mentalité peu scrupuleuse chez la personne chargée de l'administration de ses biens en Ribéracois.

18) *Zurich, 14 mars 1864.*

La nouvelle de la mort de Marc Dufraisse s'étant répandue dans la région ribéracoise, son ami Raveau s'en alarme. Il est rassuré en ces termes :

« Ainsi remets-toi, mon cher ami, de l'émotion que t'a causée un bruit funèbre dont je ne puis m'expliquer ni la cause, ni la source. Aucun de nous n'a été malade, ni ici, ni à Paris. Je te serai obligé, lorsque tu m'écriras, de me raconter ce qui a été dit là-bas. Depuis quelques années, c'est la troisième fois qu'on répand soit à Paris, soit en Périgord, ces bruits de mort. Tout le monde ne se troublerait pas comme toi à la nouvelle de ma mort ou de l'un des miens, mais qu'importe. Deux ou trois amitiés solides me suffisent. »

Il aborde ensuite les conséquences probables des mouvements idéologiques des différents partis politiques français. Il craint et redoute une déclaration de guerre dont il a, dit-il, une peur effroyable. Il explique les différentes manœuvres de Prusse, de Paris et de Londres et termine en priant son cher correspondant de distribuer de chaleureuses poignées de mains à Du Burguet, Serbat, Junqua, François Cellier et Simon de Saint-Méard.

19) *Zurich, 23 août 1864.*

Il s'excuse de n'avoir pu analyser plus tôt le manuscrit que son ami Raveau lui a dédié et rend hommage à l'auteur; mais il se demande comment et par quel moyen cet important travail pourra voir le jour. A ce sujet, Marc Dufraisse cite de nombreuses revues belges et suisses qui ont sombré et ajoute: « Quant à paraître dans une revue publiée en France, il n'y faut pas songer, mon pauvre ami. Depuis la suppression de la *Revue de Paris*, à l'occasion de l'affaire Orsini, il n'y a plus dans notre pays un recueil assez courageux pour l'insérer. Nous avons dans la Suisse française de petits journaux politiques, je pourrais l'offrir à quelqu'un d'entre eux, mais ces feuilles, larges comme la main, ne sortent pas du carton où elles s'impriment et en vérité, je n'oserais l'enfourer dans ces catacombes... Que cette contrariété toute temporaire ne te soit pas une cause de découragement. Un peu plus tôt, un peu plus

tard, les travaux *servata impresso* seront tirés de la boîte où ils attendent le moment d'être appelés à la vie. Qu'il y en a, dans les limbes, de ces enfants de l'esprit qui errent dans le désert. Le tien partage le sort de bien d'autres. Ce sont les mieux constitués et les plus robustes qui restent dans l'ombre. Ils naîtront en foule au jour voulu. Console-toi donc et sache attendre. C'est la vertu des forts. La stérilité seule est impatiente. »

20) Zurich, 21 décembre 1864.

Quatre pages entièrement consacrées à une dissertation sur un projet d'étude relative aux philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle que Raveau se propose d'entreprendre

21) Zurich, 12 décembre 1865.

Lettre de huit pages dans laquelle Marc Dufraisse expose ce qu'est son travail de traducteur, sa collaboration à la rédaction du projet de Code de Commerce suisse. Il rédige également ses mémoires pour le comité du Saint-Gothard, en plus il écrit un gros volume de 500 pages sur le droit commercial, énorme livre, dont il est obligé de surveiller l'impression, ce qui n'est pas une petite besogne dans un pays où il y a 25 législations différentes:

« En vérité, vous me maudiriez moins là-bas de mes intermittences, si vous saviez quelle rude besogne j'accomplis. Je ne sais pas comment mon faible corps peut y résister. »

Il dresse ensuite le catalogue des documents qu'il possède et qu'il serait heureux de communiquer à son ami Raveau, afin de le faciliter dans la rédaction de son étude, relative aux philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle.

« Il faut lire surtout un petit volume de Joseph de Maistre, que j'ai relu à ton intention et que je voudrais bien pouvoir jeter des bords de mon lac sur ceux du Ribéraguet. »

Il consacre ensuite 2 pages 1/2 à la difficulté qu'il redoute pour son fils aîné qui n'est toujours pas inscrit sur les registres de la commune de Ribérac. Il demande à son ami Raveau de reprendre la procédure ébauchée en 1856 à l'époque de son mariage, et de la mener enfin jusqu'au bout. Il conseille de consulter utilement sur ce point les deux fils d'Adrien de Fourtou, l'un comme avocat, l'autre comme maire. Il expose à nouveau dans les moindres détails les circonstances qui entourèrent la naissance de son fils aîné.

22) *Zurich, 11 janvier 1866.*

« Ta lettre a réveillé en moi des douleurs mal assoupies, et ravivé des chagrins qui ne finiront qu'avec moi. Mon Dieu. N'aurait-on pas pu m'épargner charitablement la peine que me cause la pensée qu'on va fouiller la terre où reposent les restes de parents qui me furent si chers et que j'ai tant pleurés. A la place de MM. Oscar de Fourtou et Fargeot, j'aurais respecté pieusement la place où ont été déposés les dépouilles des leurs. Je n'aurais consenti à ce qu'on y touchât que dans le cas de nécessité absolue et je n'admets pas qu'il y ait de nécessités indispensables pour le tracé des allées d'un cimetière. M. le curé Dumoulin sait mieux que personne les stations, fréquentes, douloureuses, que j'ai faites auprès de cette pierre tumulaire d'où les événements m'ont arraché. Il aurait pu et peut-être dû être mon témoin auprès de l'administration municipale et au premier mot qui a été dit de l'exhumation des miens, défendre des cercueils que mon absence même aurait dû rendre sacrés. »

Quatre pages de cette lettre sont consacrées à cette question. Dufraisse termine ainsi: « S'il faut absolument me résigner au déplacement de la cendre de mes parents bien aimés, tâchez d'obtenir qu'on laisse à côté de ma pauvre mère une place vide pendant quelques années, du moins pour me recevoir si je meurs en France. On en disposera, si je meurs à l'étranger. Ce n'est pas une concession que je veux acheter éventuellement, car il est à croire que je mourrai à l'étranger et que je m'y ferai jeter à la fosse commune pour qu'on ne vienne pas m'y chercher. C'est un bon procédé que j'attends de ces Messieurs. A l'âge où je suis, ce terrain ne resterait pas longtemps frappé d'indisponibilité. Si l'on transfère les cercueils, voyez, je vous prie, à ce que cette triste cérémonie soit accomplie avec convenance et décence. Je compte sur votre amitié pour le pauvre absent. » <sup>20</sup>.

23) *Zurich, 19 septembre 1866.*

Dufraisse remercie son ami Raveau pour les démarches qu'il a faites pour conserver la sépulture de sa famille. D'autre part, il lui dit que les jours approchent où il aura, plus que jamais, besoin de ses moindres ressources.

20. La question du cimetière fut longtemps un problème épineux pour la municipalité de Ribérac: le champ de repos, plus qu'étroit, obligeait à des exhumations fréquentes et pénibles. Il appartenait à Oscar de Fourtou, qui fut maire de 1865 à 1870, de résoudre heureusement cette question. Le cimetière fut agrandi, les plans établis, des concessions mises à la disposition des habitants.

Plus loin, il ajoute: « Que me demandes-tu mon avis sur le dernier livre d'Edgar Quinet ? Chaque fois qu'on me pose cette question on m'arrache un morceau du cœur. Cette œuvre fatale est cause que je me suis brouillé avec l'auteur bien malgré moi, après avoir été pendant plus de vingt ans, le plus aimé peut-être de ses amis. »

Marc Dufraisse développe ici, avec fougue, toutes les raisons qu'il a de condamner le livre d'Edgar Quinet. Il fait ensuite un large exposé de la situation politique de la France.

24) *Zurich, 22 septembre 1867.*

Marc Dufraisse annonce la prochaine publication de son « Histoire du droit de guerre et de paix ».

25) *Zurich, 20 décembre 1867.*

« Ma correspondance avec mon éditeur ferait un volume. A partir de la publication de l'ouvrage, mon commerce épistolaire a pris des proportions telles, que j'y suffis à grand peine.

» Mon livre m'a fait beaucoup d'amis. La jeunesse surtout l'a bien accueilli. J'ai été remercié de cette production par un assez grand nombre de mes anciens collègues à l'Assemblée législative. Mais il paraît que j'ai blessé une demi-douzaine de fiers-à-bras, qui attendaient un volume d'injures grossières à l'ennemi, de menaces à la bourgeoisie, d'adulations, sans doute, à notre stupide et lâche pays. En sorte que ces cinq ou six individus ont cherché à me faire perdre les sympathies de notre parti.

» J'ai la joie de l'écrire qu'ils n'y ont pas réussi. Ces manœuvres m'ont plutôt concilié la confiance unanime des hommes intelligents de l'opinion républicaine. Mais je ne te tairai pas que la révélation de cette intrigue m'a profondément navré. Que notre parti mérite donc bien ses tristes destinées. On n'y sut jamais que crier: à bas quelqu'un. Nos ennemis manœuvrent autrement. Si mon pauvre livre était parti d'une cervelle catholique, légitimiste, ou doctrinaire, les mille trompettes dont disposent ces opinions diverses auraient annoncé l'œuvre à tous les bouts de l'horizon. Ecrit par une plume républicaine, mon volume n'a rencontré de critiques malveillantes que dans la presse soi-disant républicaine. Les feuilles de la monarchie constitutionnelle et les journaux républicains des départements m'ont seuls, ou à peu près, appuyé avec chaleur. J'ai le droit de dire que les plumes privilégiées du parti démocratique ont été iniques envers moi. Quelques-unes m'ont

calomnié, d'autres, après avoir approuvé en grimaçant, ont gardé le mutisme le plus absolu, afin d'étouffer le livre. Il y a eu, mon ami, une véritable conspiration du silence. Malgré tout, le succès du volume a été complet. L'édition est épuisée. On va en faire une seconde à 3.000 exemplaires, in-18 anglais à 3 francs le volume compacte. Comme auteur, je serais satisfait, d'autant plus que ceux-là même qui ont attaqué ma personne n'ont pu se dispenser de rendre justice à la forme de l'œuvre. Mais la satisfaction de l'écrivain est la chose qui m'inquiète le moins. En moi le patriote est blessé, puisque la presse n'a pas mis en lumière les avertissements que je donnais à notre pays. Au point de vue littéraire, il semble que j'ai obtenu un succès beaucoup plus considérable que je n'espérais; mais au point de vue politique, celui qui me préoccupait avant tout, j'ai fait un trou dans l'eau. La presse démocratique a voulu enterrer ce formidable réquisitoire contre le gouvernement d'un seul. Le livre le plus hardi de ce temps a été dénoncé comme une œuvre de défaillance. C'est indigne.

» On n'a pas voulu voir ce qu'il y a d'ironique dans quelques passages de ma préface. On n'a pas voulu comprendre ce qu'il y avait peut-être d'habile dans l'expression de mes doutes et de mes hésitations à l'endroit des réformes sociales. La modération même de ma forme était une excellente chose qu'on m'a imputé à crime. Il est certain que si l'Avenir national et le Siècle, au lieu de m'abîmer ou de ne parler de moi que du bout des lèvres, avaient mis en lumière la sagesse de mes hésitations, de mes scrupules, mon aveu des difficultés de la réformation économique, on aurait rallié à notre opinion et même à notre parti les hommes qui ne s'en tiennent éloignés que parce qu'ils ont peur de l'avenir, de l'inconnu. J'ose le dire sans sot orgueil, on n'a pas su, on n'a pas voulu tirer parti de mon volume. Les mamelucks de la presse m'ont sacrifié à leurs petites rancunes. La morale de tout cela, mon ami, c'est que j'aurais le droit, quoi qu'il arrive, de rester dans ma manière... »

26) *Zurich, 30 avril 1868.*

Marc Dufraisse remercie son ami Raveau qui a préparé un article sur son ouvrage destiné au journal républicain de Lavertujon, « La Gironde », à Bordeaux. Il prévoit une troisième édition de son « Droit de guerre et de paix ».

« L'opinion publique s'est décidément prononcée en ma faveur, malgré les grossièretés de M<sup>o</sup> Marie et de M. Peyrat.

Ce dernier, ex-prêtre défroqué, qui s'est érigé en grand inquisiteur de la religion démocratique et sociale. As-tu remarqué avec quelle violence cet ancien clerc ordonné vient d'attaquer le discours et la personne de Jules Favre ?... »

27) *Zurich, 12 octobre 1868.*

Cette longue lettre est entièrement consacrée au projet de vente de la Graveyrie. Marc Dufraisse explique dans les moindres détails, les raisons qui le déterminent à vendre sa propriété, il indique ce qu'il fera de l'argent qui lui restera après avoir payé ses dettes, le prix qui lui en a été offert par son chargé d'affaires de Saint-Privat-des-Prés. Il ajoute :

« Je suis décidé à vendre ma propriété. Mon exil sera perpétuel, mes garçons prendront parti à l'étranger. Il y a toutes sortes de raisons que je n'enterre pas vivantes, dans un désert, mes deux jeunes filles et leur mère. »

28) *Zurich, le jeudi soir 31 décembre 1868.*

Marc Dufraisse rassure son ami en l'informant qu'il ne renonce pas à la nationalité française, ce qui aurait cependant pour conséquence éventuelle d'affranchir ses enfants du service militaire en France.

« J'ai suivi, comme toujours, les conseils de la raison, et les inspirations du cœur. Je ne deviendrai ni Suisse, ni Américain, et mes fils resteront Français. La patrie politique est irrévocablement perdue pour eux comme pour moi; la France leur demeurera, du moins, ouverte comme atelier, et ils pourront y vivre sous la protection du droit commun. »

Son libraire lui demande l'autorisation d'imprimer une troisième édition du « Droit de guerre et de paix ». « Si nous traitons, je te demanderai la permission de retrancher de ton article ce que ton amitié y a mis de trop élogieux, et je te prierai de l'envoyer à la feuille républicaine de Bordeaux. »

Il examine ensuite la situation politique de la France. Il y évoque l'affaire Baudin.

29) *Zurich, 25 mars 1869.*

« L'hiver si long dans mes montagnes, exceptionnellement pluvieux et humide cette année, m'a fortement éprouvé... »

» C'est toujours ma névralgie frontale qui me fatigue, sans menacer ma vie, sans même paralyser le peu que j'ai d'intelligence, la preuve, c'est que j'ai pu faire, le 25 du mois dernier, devant la société très lettrée de mon Athènes suisse,

un discours académique dans la forme de mon Camille Desmoulins et de son Agrippa d'Aubigné. »

Il parle ensuite du tirage au sort de son fils aîné, des manœuvres électorales et conclut :

« L'affaire du chemin de fer d'Angoulême à Bergerac est l'histoire de toutes les élections. On appelait cela autrefois, la promenade au décamètre. On va mesurer, planter des jalons jusqu'aux élections. Après les jalons disparaîtront et on recommencera la même opération en 1875, avec le même aplomb et le même succès. La bêtise humaine est insondable. Si j'étais candidat de César, je promettrais aussi un tronçon de Thiviers ou de Chalus à la Roche-Chalais, afin de relier Limoges à Bordeaux, toujours par le bienheureux Ribérac, où se croiseraient les voies de fer. » <sup>21</sup>

30) *Zurich, 9 mai 1869.*

Marc Dufraisse refuse la proposition de candidature à la députation qui lui est faite par ses amis de Ribérac.

« Si l'arrondissement électoral où je suis né avait eu, il y a six mois, l'idée de faire avec le nom d'un de ses fils une protestation, comme celle que le département du Jura venait d'accomplir avec le nom de Grévy, et si l'opinion publique de Ribérac et de Nontron se fut prononcée en faveur de ma candidature, vous m'auriez jeté, mes chers amis, dans une perplexité cruelle. Placé entre ma répugnance à prêter serment à l'Empire et l'offre d'un grand devoir à remplir, j'aurais pu hésiter. Il est de graves moments où il faut savoir faire le sacrifice de ses répulsions personnelles et de ses intérêts particuliers. »

31) *Zurich, 3 janvier 1870.*

Dufraisse adresse ses vœux à son correspondant.

« Que la destinée, mon ami, a donc de durs, de cruels arrêts. Qu'il me serait agréable d'aller m'asseoir à votre foyer, au milieu de vous tous, durant ces longues veillées d'hiver, et de causer avec toi d'un passé déjà loin. La fortune ne l'a pas voulu, et je vois bien, au train où vont les choses, qu'elle ne le voudra pas. »

21. Les événements ne donnèrent pas raison aux prévisions ironiques de Dufraisse. La desserte de Ribérac par le chemin de fer provoqua de multiples initiatives. Un comité fut créé, dont une délégation fut même reçue par l'empereur Napoléon III. Mais le projet n'aboutit que lorsque Oscar de Fourtou fut ministre des travaux publics: la ligne Angoulême-Périgueux passera par Ribérac; Fourtou obtint plus tard en 1892 le raccordement de Ribérac à la grande voie Paris-Bordeaux, par la vallée de la Dronne, ce qui fut exécuté en 1898.

Il fait ensuite une critique de la situation politique et donne des appréciations objectives sur les pamphlétaires de l'époque.

« Il est certain que la *Lanterne* de Rochefort avait produit un excellent effet. Cet écrivain, ayant eu le courage de dire du personnel de l'Empire ce que tout le monde en pense, son pamphlet faisait des recrues sans nombre parmi les honnêtes gens et des ravages incroyables dans l'état-major de la bande qui nous opprime. Il est fâcheux que Rochefort soit allé continuer sa feuille hebdomadaire à l'étranger. Outre qu'elle y a perdu le souffle dont elle se gonflait au vent des boulevards de Paris, elle a trop duré en s'exaspérant elle-même... l'école dramatique de Victor Hugo a outré le pamphlet dans la forme et le fond. C'est du romantisme et le pire de tous, puisqu'il a porté atteinte, non seulement au goût, mais encore à la polémique sérieuse élevée et concluante. »

32) *Zurich, le 10 avril 1870.*

Marc Dufraisse remercie son ami de son invitation au mariage de l'une de ses filles avec le fils Junqua et s'excuse de ne pouvoir y assister.

« Pour ma part, je suis enchanté de ce mariage et j'envoie ma bénédiction aux deux futurs. Je regrette de n'être pas de la noce. Mais il n'y faut pas songer. Ce n'est pas une question d'argent, mais de sentiment. Je ne vous suis pas moins reconnaissant à Junqua et à toi, mes deux constants amis, de l'offre si cordiale que vous m'avez faite de me défrayer de mon voyage. On ne peut faire plus galamment les choses...

» J'ai été si indignement chassé de ce pays-là, que je n'en rentrerai jamais que par la grande porte d'une réparation solennelle, une élection libre. Je sais bien que l'engagement que j'en ai pris envers moi-même m'expose au danger et au regret de mourir en pays étranger, sans avoir revu la patrie, la terre natale et les amis que j'y ai encore, mais ma résolution est irrévocablement arrêtée, je n'en démordrai pas. » Il examine ensuite longuement les divers mouvements des partis politiques dont le jeu permettra sans doute qu'il puisse rentrer en France par le grand chemin d'une élection <sup>22</sup>.

22. L'alliance Junqua-Raveau réunit deux familles républicaines. M. Junqua père, industriel à Ribérac, fut un des témoins sélectionnés par Floquet et Spuller lors de la commission d'enquête sur l'élection d'Oscar de Fourtou le 14 octobre 1877 et dont les dépositions furent démontées à la célèbre séance de la Chambre des députés du 18 novembre 1878. L'honorable M. Junqua et ses amis furent désavoués par les électeurs qui, le 2 février 1879, renvoyèrent triomphalement l'ancien ministre invalidé à la Chambre.

33) *Zurich, le 17 juin 1870.*

Marc Dufraisse console et rassure son ami dont la « fille n'aurait pas trouvé sur le champ, dans le mariage, la plénitude de bonheur qu'elle était en droit d'espérer. »

Il consacre plusieurs pages à ses trois fils qui ont préféré des carrières lucratives aux professions libérales. « A cet égard, ils sont plus sages que moi et plus pratiques. Leur volonté est forte, leur courage grand, et j'ai la certitude qu'ils se feront leur place au soleil. Je suis tranquille, content même, mais sans être absolument satisfait. J'aurais voulu un avocat, sur les trois. »

« Quant aux affaires de France, je te laisse à penser tout ce que je souffre. Une poignée d'écervelés, vieux et jeunes, ont compromis le magnifique résultat des élections législatives de 1869. Le romantisme dans la politique a tout compromis. » Il termine ainsi: « Adieu, vieil et bon camarade, souvenir à tous les amis de là-bas et dédain aux ennemis qui, paraît-il, me poursuivent encore de leurs méchantes rancunes à propos des saletés de mon très cher frère avec lequel j'ai rompu depuis sept ou huit ans. »<sup>23</sup> et <sup>24</sup>.

34) *Sans doute de Versailles, début 1871.*

A Junqua; il est surchargé de correspondance:

« Quel métier de cheval que celui de représentant du peuple. Aussi, ne m'y laisserai-je plus prendre. » Marc Dufraisse n'était cependant pas capable de renoncer à la vie politique.

35) *Versailles, le 14 juin 1871.*

« M. de Fourtou auprès duquel j'avais fait faire une démarche par M. Carbonnier de Marzac pour lui demander si, un autre canton lui étant offert avec des chances égales, il me laisserait dans celui de Ribérac, M. de Fourtou, dis-je, m'a répondu qu'il tenait à Ribérac parce qu'il ne croyait pas pouvoir être nommé ailleurs. Je n'ai pas insisté. J'estime que ce serait une faute de notre part, d'engager la lutte dans ma ville

23. Le frère auquel il fait allusion ici est Antoine-Alexandre Dufraisse, né à Ribérac en 1813, mort en 1877 à Leymarie (Saint-Privat) sans enfants, de Marie-Thérèse de Belhade de Thaudias, épousée en 1840. Original sans grande ambition, moins passionné par la politique que ses deux frères, il se retira vite à Saint-Privat et manifesta peu d'intérêt à l'exilé. Des questions de partage achevèrent sans doute de les séparer.

24. Rentrant d'exil, Marc Dufraisse séjourna quelques heures à Ribérac vers le 18 septembre et il repartit pour Tours, où il dû accepter un peu malgré lui des fonctions difficiles à Nice. Il ne devait sans doute jamais revenir à Ribérac.

natale sans la certitude d'y être élu. Ribérac m'étant fermé par cela seul peut-être que le Gouvernement y a nommé pour sous-préfet, un ami intime de M. de Fourtou, ce que le Ministère regrette aujourd'hui, celui-là m'a parlé du canton de Neuvic.

« Il serait bon de savoir à quoi nous en tenir, pour une éventualité possible. Car, s'il devenait d'une certaine utilité publique que je fusse membre du Conseil général de la Dordogne, si le gouvernement m'invitait à me présenter aux électeurs, je tiendrais à savoir si le canton de Neuvic voudrait bien m'adopter sans le moindre danger d'échec. En ce cas, je ferais taire mes convenances individuelles. » <sup>25</sup>

36) *Versailles, le 19 août 1872.*

« J'aimerais bien, mon cher Raveau, à revoir mes vieux amis de là-bas, mais je crains la fatigue des visites, des conversations, des déplacements, et s'il me faut le dire, des diners. Le régime que j'observe, les ménagements que je dois garder, tout m'oblige à rester chez moi. Je l'avoue aussi que, depuis mon humiliant échec du 8 février, mon pays natal m'est devenu un objet de répulsion et de dégoût. Je hais le Périgord de toute l'énergie d'une âme profondément, mortellement blessée de la honte d'avoir été repoussé par mes propres concitoyens. Je n'irai plus dans ce pays. J'ai donné mandat de vendre ma propriété, afin de ne plus tenir par rien à cette terre de Périgord où j'aurais pourtant aimé à revenir mourir, si elle m'avait honoré, comme je croyais le mériter. Elle ne m'est plus rien aujourd'hui.

» Si par impossible, je durais plus que je n'espère, je me retirerais de la vie publique, afin de me reposer dans une fonction plus lucrative que celle de député où j'ai dépensé très gros de mon argent. Si ma démission n'obligeait pas à une réélection à Paris, je l'aurais même déjà donnée; mais le gouvernement aime mieux que je reste jusqu'à la fin. La mort me dégagera. » <sup>26</sup>.

25. Le sous-préfet de Ribérac, effectivement ami de la famille de Fourtou, était Charles Bachelard qui remplit ses fonctions de mai 1871 à février 1873, succédant à Albert Thaulier, véritable commissaire politique du gouvernement du 4 septembre.

26. En 1871 et 1872, Dufraisse favorise la politique du gouvernement Thiers. Il y a là preuve de l'assagissement du fougueux révolutionnaire et aussi de la duplicité connue du « libérateur du territoire ». Au 8 février 1871, dans l'arrondissement, Dufraisse avait eu seulement 3.913 voix contre 10.493 à Fourtou, d'où la rancœur du candidat malheureux contre ses compatriotes, rancœur qu'il laisse ici violemment percer.

# PAULE DE FÉNELON

Religieuse à Sarlat (1641 - 1723)

---

*Les historiens qui se sont occupés de la famille de Fénelon n'ont pu que mentionner la sœur consanguine de l'archevêque de Cambrai, Paule-Françoise. Ils n'ont connu ni l'année de sa naissance, ni celle de sa mort. A peine savait-on qu'elle fut supérieure des religieuses de Notre-Dame de Sarlat.*

*De ce couvent lui-même il semble qu'il n'ait subsisté à peu près aucun papier, et les Archives départementales ne conservent à son sujet que des documents mineurs<sup>1</sup>. Les chroniqueurs de la ville ont cependant retracé les circonstances difficiles de la fondation de cette communauté et les péripéties dramatiques qu'elle traversa lors du siège de Sarlat en 1652-1653<sup>2</sup>. Nous venons de trouver, aux Archives de Saint-Sulpice à Paris, deux gros recueils de notices nécrologiques collectionnées par les religieuses de la même congrégation au couvent de Perpignan<sup>3</sup>. Ces volumes contiennent, parmi les 21 notices émanant de la maison de Sarlat entre 1709 et 1743, la lettre imprimée par laquelle sœur F.M. de Montazet informait ses sœurs en religion*

---

1. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1814/57 : du fonds d'un homme d'affaires, treize quittances de rentes pour les années 1759-1785. J. ESCANDE, *Histoire de Sarlat*, Sarlat, 1903, p. 227, signale seulement deux incidents locaux ayant entraîné des procédures en 1694 et 1715.

2. Cf. J. VALETTE, *Etude sur le rôle religieux de Louis II de Salignac, évêque de Sarlat (1603-1639)*, dans *La Dordogne et sa région. Fleuve, histoire, civilisation*, Bordeaux, s. d. [1959], pp. 195-211.

C'est surtout la *Continuation de la Chronique de Tarde (1623-1709)*, éditée par J. VALETTE, Bergerac, 1957, qui fournit des renseignements, mais on n'a pas assez remarqué la singulière disproportion entre les brèves notations du chroniqueur relatives aux événements de la vie municipale et le long récit consacré à la fondation, puis aux tribulations du couvent. Les faits de 1652 et 1653 en particulier semblent traités du point de vue de la communauté beaucoup plus que de celui de la cité (par exemple, p. 12 : « ainsi furent vengées et mises en liberté les Filles de Notre-Dame par un coup extraordinaire du ciel... » alors que c'est toute la ville qui a été délivrée). C'est qu'en rédigeant cette partie de sa chronique, le continuateur de Tarde n'avait d'autre source détaillée qu'un récit fourni par les religieuses : de *l'Histoire de l'ordre des religieuses filles de Notre-Dame*, 2 vol., Poitiers, 1697-1700, il a reproduit presque mot pour mot le livre 27<sup>e</sup> [t. II, pp. 197-216] qui concerne la maison de Notre-Dame de Sarlat, se contentant parfois de résumer des développements qui visaient plus à l'édification qu'à l'histoire.

3. Cote S 197.

du décès de Paule de Fénelon. Nous reproduisons ce texte en indiquant en notes les quelques points d'histoire qui peuvent l'expliquer ou le corriger.

Irénée NOYE.

( \* )  
\* \*

Jésus Maria Joseph

Ma Très Révérende Mère,

Je remplis un triste devoir en vous apprenant la mort de notre Révérende et chère Mère de Fénelon, mais quoique douloureux, il n'est pas dépourvu de consolation puisque nous croyons que cette Illustre Défunte jouit devant Dieu de la souveraine félicité. Notre affliction doit avoir des bornes et suivant les termes de l'Écriture, il faut pleurer modérément les morts qui jouissent du repos éternel.

Paule Françoise de Salignac de Lamotte Fénelon était née en 1641 <sup>4</sup>, de Pons de Salignac Comte de Fénelon et d'Isabelle Desparbez de Lussan, fille de Monsieur le Maréchal d'Aubeterre : ainsi, des deux côtés, elle sortait de tout ce qu'il y avait de grand dans le Royaume ; la France n'a point encore oublié les services de son grand Oncle Bertrand de Salignac, Chevalier du S. Esprit, Ambassadeur en Angleterre, celui-là même qui sut adoucir à la Reine Elisabeth la cruelle journée de la St-Barthélemi, et qui eut sur son esprit un si grand ascendant qu'il suspendit tant que dura son Ambassade la haine de cette fière Princesse contre l'infortunée Marie Aüard <sup>5</sup> dont les jours dépendaient de la présence de ce grand homme.

Elle sortait à peine du berceau qu'on la mit à Caors auprès de Madame de Fénelon, sa tante, Supérieure et Fondatrice des

4. Cette indication confirme les doutes qu'on peut émettre sur l'année de naissance de François de Fénelon, le sulpicien : ses historiens (ainsi encore A. YON dans *Cahier des Dix*, n° 33, Montréal, 1968, p. 130) lui assignent cette date de 1641, mais elle a été contestée par J. ORCIBAL, *Correspondance de Fénelon*, 1972, t. I, p. 127, qui pense plutôt à 1638.

5. Nous respectons partout l'orthographe des noms propres, telle que la notice les présente ; ici c'est manifestement une erreur du typographe pour « Marie Stuart ». L'imprimerie n'était guère développée à Sarlat. P. DESCHAMPS, *Dictionnaire de géographie... à l'usage du libraire*, Paris, 1890, estime que le premier atelier fut celui de Coulombet, à la fin du 17<sup>e</sup> siècle ; il y eut ensuite celui de Ferrand, mort en 1742, à qui succéda Robin ; le premier et le troisième noms se retrouvent dans P. BARRIÈRE, *La vie intellectuelle en Périgord*, Bordeaux, 1936, p. 270, qui signale l'activité de « Colombet » entre 1676 et 1694. Notre notice de 1723 a toutes chances d'être une production de Ferrand.

Ursulines de Caors <sup>6</sup> qui souhaitait qu'elle lui succédât un jour ; mais la Providence avait d'autres vues sur cette Enfant. Madame de Fénelon mourut et l'on mit peu après la jeune Paule dans notre maison. C'était en 1652, triste époque des guerres civiles qui obligèrent nos Religieuses à se retirer dans la Ville <sup>7</sup> ; pour y arriver, il fallait traverser l'Armée du Roy qui était aux environs de Sarlat, démarche fâcheuse et toujours à craindre pour des Filles timides et peu respectées dans la licence des Armes. Il se trouva que Monsieur le Comte d'Aubeterre, Oncle de la jeune Paule, était le général de cette Armée. Il eut pour la Fillè de Madame sa Sœur les égards que le Sang et la politesse inspirent. Nos Religieuses passèrent au milieu des soldats ayant à leur tête cette aimable Enfant qui leur attirait le respect de ces troupes <sup>8</sup>. Elle commençait à onze ans d'être la Protectrice de cette Maison désolée.

Elle n'avait pas encore douze ans qu'elle pensa à se donner à Dieu. Les Ursulines de Caors députèrent deux personnes de confiance pour lui représenter leurs sentiments et les agréments qu'elle aurait dans un Couvent fondé par sa Tante ; enfin le danger de s'établir dans une Maison pauvre et qui ne

6. Est-ce bien dès sa sortie « du berceau », ou à cause de la mort de sa mère vers la fin de 1646 ? Trois de ses tantes de Fénelon étaient entrées chez les Ursulines de Cahors : Louise, Marie et Françoise ; mais seule Louise vivait encore, « abbesse du dit lieu » (Bibl. nat., ms. fr. 22252, f. 137), en fait supérieure, « continuée par trois fois consécutives d'un commun consentement » (*Ibidem*) de 1640 à 1648.

Comment entendre le titre de « fondatrice » ? Les *Chroniques de l'ordre des Ursulines*, Paris, 1673, t. 1, p. 274, expliquent ainsi les débuts du couvent : « L'établissement des Ursulines dans la ville de Cahors se commença cette année [1629], ayant été procuré par la noblesse du Quercy, Mesdames la marquise de la Mothe Fénelon et la baronne du Vigean en furent les fondatrices, parce que Dieu attira par une forte vocation en l'Ordre trois filles de la première et la fille unique de la seconde ». Marie de Bonneval, épouse de François I de Fénelon — et qui n'était pas marquise, le titre n'ayant été accordé qu'à partir de son fils Antoine —, est donc « fondatrice » pour avoir procuré l'établissement de la communauté, lui avoir donné ses trois filles et l'avoir hébergée au château de Fénelon pendant la peste de 1631 (qui fut fatale à sa fille Marie). La supérieure, Louise, dans la notice nécrologique que nous publions, peut être dite « fondatrice » pour avoir fait partie du groupe de fondation. Les lignes suivantes situent sa mort vers 1652, alors que sa mère mourut à Magnac le 21 juin 1658.

7. Etablie à Sarlat en 1633, la communauté avait fait l'acquisition de « quelques maisons » en 1637, puis entrepris des constructions. Mais à la fin de 1652, « lorsque les ennemis se préparaient à mettre le siège devant Sarlat, Nicolas de Sevin, qui était évêque, envoya un commandement aux religieuses de Notre-Dame de quitter leur maison et de se retirer dans la ville... Le jour de Noël elles furent conduites dans une maison qui leur était destinée. On brûla leur maison entièrement de peur que les ennemis ne s'en emparassent... » (*Continuation de la chronique de Tarde*, éd. J. VALETTE, p. 9, copiant servilement l'*Histoire de l'ordre...*, livre 27<sup>e</sup>).

8. Les récits du siège et de l'insurrection de Sarlat écrits par des militaires n'ont évidemment pas relevé ces faits, mais les religieuses, une fois dans la ville et bientôt expulsées de l'évêché où elles avaient trouvé refuge, reconnaissant que les soldats des Princes eurent pour elles le même respect (*Histoire de l'ordre...*, reprise par la *Continuation de Tarde*, p. 10).

subsistait que par les ressorts inconnus de la Providence <sup>9</sup> : notre jeune Paule ne fut point ébranlée, elle a depuis avoué qu'elle se sentait attirée par un instinct plus fort que sa raison. Elle brûlait de se remettre entre les mains de cette divine Providence et peut-être que son jeune courage se flattait d'opérer par Elle dans cette Maison pauvre et abandonnée les merveilles qui avaient illustré sa Tante à Caors. Elle y prit donc le Voile généreusement et y fit sa Profession lorsqu'elle eut seize ans accomplis.

Elle fit durant 7 ou 8 ans des progrès si grands dans les exercices de la vie Religieuse que, passant par dessus les règles on la fit Vocale et Mère Seconde <sup>10</sup> avant l'âge accoutumé et que la grandeur de son génie <sup>11</sup> se développant, nos Religieuses présentèrent requête à Monseigneur l'Evêque pour leur permettre d'élire notre chère Mère de Fénelon Supérieure, quoiqu'elle n'eût encore que 24 ans <sup>12</sup>.

C'était le célèbre François de Salignac, huitième évêque de Sarlat de la Maison de Fénelon, Prélat d'un si grand mérite et d'une piété si rare qu'il a fait honneur à l'Episcopat et qu'il est encore le modèle des grands Evêques aussi bien que l'objet de la vénération de son Diocèse <sup>13</sup>. Il consentit que sa Nièce acceptât la charge qu'on voulait lui imposer quoiqu'il prévît aisément qu'il faudrait la partager avec elle et devenir doublement le Père de ses Filles.

Voilà donc la jeune Paule chargée à 24 ans du fardeau d'une Communauté, non seulement sans fonds et sans revenu, mais encore obérée par les emprunts qu'elle avait été obligée de faire durant les temps les plus difficiles. Son cœur nagea dans la joie en se voyant à la merci de son Dieu, réduite à dépendre uniquement de ses bontés. Ce fut alors qu'elle mit en usage tous les talents qu'il lui avait confiés. Son génie descendant dans tous les détails fit tout à coup changer de face à cette Maison. Son ordre, son exactitude, sa bonté et sa vigilance rétablirent sa confiance, on s'empressait à lui donner des

9. Le développement des deux ordres dans le Sud-Ouest avait été simultané : les Ursulines furent établies en 1609 à Bordeaux, où la Congrégation de Notre-Dame avait reçu en 1607 son bref de fondation ; mais surtout l'identité de but, l'éducation des jeunes filles, devait aviver la concurrence.

10. *Vocale*, qui a « voix au chapitre », c'est-à-dire droit de suffrage. *Mère seconde*, l'assistante de la supérieure ; l'expression n'est pas indiquée dans les dictionnaires de l'époque.

11. *Génie*, les aptitudes naturelles.

12. C'est donc vraisemblablement en 1665 que commença son supériorat ; son oncle était évêque depuis 1659.

13. Voir le chapitre que lui a consacré J. ORCIBAL, *Correspondance de Fénelon*, t. I, pp. 45-55.

filles pour être formées par une main si habile. Elle acquitte les dettes, elle amasse des Fonds, elle en consacre les prémices au Seigneur en lui élevant un Temple où il peut être servi avec dignité. Occupée ensuite de ses chères Filles, elle fit bâtir le Couvent où elle donna une chambre à chacune d'elles. Sa sagesse et son économie lui ouvrirent toutes les bourses. Elle acquit l'Enclos, tout profitait entre ses mains, bientôt elle paya toutes les dettes et jeta enfin des Fondements solides de notre Communauté. On était surpris de tant de succès, le Prélat lui-même en l'en félicitant lui demandait jusqu'où elle étendrait ses conquêtes <sup>14</sup>. Continué 34 ans Supérieure <sup>15</sup>, elle sort de cette place en laissant notre Eglise bâtie, notre Couvent, notre Enclos très étendu, notre Maison dans une grande aisance. N'en doit-elle pas être regardée comme la Fondatrice ?

Plus attentive encore au dedans, elle y faisait régner la paix, l'ordre, la piété : sachant que la sainte parole est l'aliment de l'âme chrétienne, elle procura à ses Filles de fréquentes retraites qui leur furent données par les Pères Texier <sup>16</sup>, Bo-

- 
14. Les religieuses qui, du vivant de la supérieure, rédigèrent le chapitre relatif à leur maison de Sarlat, attribuaient ces succès économiques à l'autorité de l'évêque François de Salignac : « Il employa son crédit auprès des intendants pour faire payer (les religieuses) de leurs mauvais débiteurs ; il prit soin de mettre leurs fonds en sûreté et il leur donna un de ses châteaux pour retraite tandis qu'elles bâtissaient ; de sorte que, avec cet appui, elles firent d'une maison ruinée par le feu et par la guerre une des plus belles qu'ait leur compagnie » (*Histoire de l'ordre...*, t. II, p. 213). La *Continuation de Tarda* précise que la reconstruction du couvent eut lieu en 1671, pendant que les sœurs étaient recueillies au château de Terniac (p. 25).
15. L'*Histoire de l'ordre...* suivie par la *Continuation de Tarda* (p. 26) parle d'un supérieurat de trente-et-un ans. Faut-il penser que Paule de Fénelon fut à nouveau élue supérieure pour trois ans peu après 1700 ? ou conclure à une erreur dans les souvenirs de la supérieure qui rédigea en 1723 cette notice nécrologique ? Forcément discrète mais délibérément élogieuse, la notice ne fait point allusion au caractère anormal de ce supérieurat interminable. La présence de l'oncle comme évêque du diocèse jusqu'en 1688 facilita certainement la dérogation, si même elle n'a pas gêné la liberté des religieuses. Mais l'exemple pouvait être dangereux, et les rédactrices de l'*Histoire de l'ordre...* font gloire au nouveau évêque de Sarlat, Pierre François de Beauvau, d'avoir « soutenu avec beaucoup de vigueur et de prudence par de sages ordonnances la force des Règles, et ce qu'il y a de plus essentiel à l'Institut, en remédiant à un abus qui s'était glissé et qui tendait à introduire la perpétuité dans les charges » (p. 214). Pour être flatteur à l'égard du prélat, ce compliment contenu dans l'histoire officielle de la congrégation formulait un blâme envers l'ancienne supérieure encore vivante ; la notice nécrologique semble vouloir l'effacer en excipant du titre, ici figuré, de « fondatrice ».
16. Le P. Claude Texier (1610-1687) fut surtout prédicateur, tout en exerçant les charges de recteur à Limoges et à Poitiers, de préposé des maisons professes de Toulouse et Bordeaux et de provincial d'Aquitaine. Un certain nombre de ses sermons furent publiés de son vivant ; sa *Conduite spirituelle pour les personnes qui veulent entrer en retraite*, Paris, 1677, dédiée à François de Fénelon, évêque de Sarlat, évoque les instructions données au monastère Notre-Dame sur la demande de la nièce du prélat. Cf. C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VII, col. 1951-1954, et J. ORCIBAL, *Correspondance de Fénelon*, t. I, p. 51, n. 27 et t. III, p. 74.

mier <sup>17</sup>, les deux Verneuil <sup>18</sup> les plus habiles de ce temps-là.

Son génie éclata encore plus dans la vie privée ; lorsque elle était en place, l'autorité l'appuyait, ses faits parlaient et la prospérité qui est souvent l'ouvrage de la fortune la pouvait soutenir. Rendue à elle-même, elle ne dut plus qu'à elle-même sa réputation. Humble sans bassesse, exacte sans scrupule, il ne lui échappa jamais de parler de ce qu'elle avait fait et on eût dit qu'elle l'avait oublié. Elle ne refusait pourtant pas ses conseils, elle les donnait sans faste, sans imposer. Les Supérieures et les Avocats ont avoué qu'elle indiquait toujours le parti le plus sûr et presque le seul qu'on pût prendre. Sa Famille même s'adressait à elle et en tirait des avis salutaires ; dans les occasions épineuses, elle allait se prosterner devant le S. Sacrement. Elle obligeait ceux qui la consultaient de l'imiter, c'était dans cette source de grâces qu'elle trouvait le vrai, qu'elle puisait des lumières et qu'elle recevait des inspirations qui l'éclairaient et la déterminaient.

Que dirai-je de son amour pour Dieu, de sa charité brûlante qui lui faisait aimer si tendrement les pauvres que jamais durant sa Supériorité, elle n'en a renvoyé un seul mécontent, se souvenant qu'elle-même avait été pauvre et que la foi moins excellente que la charité ne se vivifie que par elle. Elle partageait avec eux les mets que Monseigneur l'Evêque son Oncle lui envoyait régulièrement de sa Table soir et matin.

Elle ne connut pas la nécessité des amusements que les hommes imposent à la faiblesse de la nature et qui ne vient que de leur petitesse. Elle y substituait le travail des mains (expédient sûr pour contenir l'esprit), elle savait que le travail est aussi bien que la mort la peine du péché et que si l'un achève, l'autre commence de l'expier.

Elle supporta avec un courage invincible les adversités qui

17. Il s'agit de Jean Bomier, né à Niort le 17 mars 1622, mort à Bordeaux le 18 février 1705. Profès de la Compagnie de Jésus en 1654, il remplit plusieurs charges dans les collèges de Limoges, Fontenay-le-Comte, Poitiers, Bordeaux, fut prédicateur dans sa province et à Toulouse, provincial d'Aquitaine en 1686, puis assistant de France à Rome de 1691 à 1698.

18. C. SOMMERVOGEL mentionne seulement le P. Léonard Verneuil (1634-1710) qui fut professeur, prédicateur, quatre fois recteur, provincial d'Aquitaine en 1691-1693, avant de terminer son ministère à Lille où il eut plusieurs fois affaire avec l'archevêque de Cambrai (cf. H. HILLENAAR, *Fénelon et les jésuites*, La Haye, 1967, p. 11, etc.) ; mais on n'a pas imprimé ses sermons. L'autre était Charles Verneuil, né à Périgueux en 1625, profès en 1659, prédicateur à Poitiers (1669) et Bordeaux (1681), puis recteur de collèges. Nous devons ces précisions, ainsi que celles de la note précédente, à l'amabilité du R.P. Joseph Dehergne, archiviste de la Compagnie de Jésus à Chantilly.

sont dans cette vallée de larmes comme un gage de notre prédestination. Elle fut plus sensible à celles qui frappèrent son cœur. Elle perdit ce cher Oncle, le compagnon de ses travaux <sup>19</sup>, ce fut un coup bien rude que la mort de Monseigneur l'Archevêque de Cambrai son Frère : l'amitié la plus intime l'unissait avec lui et les nœuds en étaient resserrés par l'égalité de leurs génies et de leurs mœurs <sup>20</sup>. Ce Prélat, l'une des lumières de l'Eglise et l'ornement de son siècle, ne dédaignait pas de consulter quelquefois son illustre Sœur. Elle l'avait vu dans la plus haute élévation avec des sentiments si purs qu'elle ne pensa jamais qu'il pût lui être utile. Il n'aurait pas été difficile à Monseigneur de Cambrai de procurer une Abbaye à sa Sœur, mais inséparable de ses chères Filles, elle leur était attachée comme à la portion chérie de son cœur. Avec quelle douleur perdit-elle Monsieur le Comte de Fénelon son Frère, ce Seigneur également respectable par son extrême piété et sa rare valeur <sup>21</sup>.

Dieu lui fit cette faveur si singulière et si précieuse de lui conserver la santé et de lui laisser toute la force de son génie jusques à son extrême vieillesse, en sorte qu'à l'âge de près de 82 ans, il sortait encore de son esprit des traits de feu qui la faisaient admirer et respecter de tout le monde.

Enfin cette heure fatale arriva qui devait nous enlever ce trésor. Elle l'envisagea avec cette fermeté qui avait été l'âme de ses actions, ou plutôt embrasée du feu divin, elle la regarda comme le terme de ses travaux ; elle ne témoigna ni douleur ni faiblesse, elle consolait elle-même Madame de la Filolie <sup>22</sup> sa Sœur qu'elle avait si tendrement aimée et qui était si digne de son amitié. Sa maladie commença le 6 du mois par un grand froid qui fut suivi d'une fièvre violente; la fluxion se forma

19. L'évêque de Sarlat mourut le 1<sup>er</sup> mai 1688 ; J. ORCIBAL, t. I, p. 51, n. 27, signale la rente viagère de 400 livres qu'il avait constituée le 27 février 1679 en faveur de sa nièce religieuse.

20. Il mourut le 7 janvier 1715. De dix ans plus âgée que son demi-frère et entrée tôt en religion, sans doute Paule n'avait-elle guère tenu de place dans l'enfance et la jeunesse du futur archevêque. Mais, jusqu'en 1688, l'abbé de Fénelon venait en vacances auprès de son oncle l'évêque de Sarlat et avait ainsi l'occasion de voir souvent la religieuse. Lors de son installation à Versailles, en 1689, il obtint un prêt de 1200 livres « des religieuses de Sarlat », à qui il remboursa 1300 livres avant le 31 mars 1691 (lettre à M<sup>me</sup> de Laval) ; le 5 décembre 1693, il comptait encore sur sa « sœur la religieuse » pour « mettre quelque bon ordre » à ses affaires en Périgord (J. ORCIBAL, t. II, pp. 136, 217 et 273). Si de Cambrai il a parfois « consulté » sa sœur, comme l'affirme notre notice, rien n'a subsisté de cette correspondance.

21. Le comte François II de Fénelon mourut également en 1715. Voir sur lui et sur sa « croisade » le chapitre de J. ORCIBAL, t. I, pp. 87-125.

22. Angèle Hippolyte, sœur cadette de Paule, veuve vers 1690 de Jean de Beaulieu, sieur de La Filolie, survécut jusqu'en 1733.

bientôt sur la poitrine. Les indices d'une fin prochaine redoublèrent la foi et la ferveur de notre illustre Défunte. Elle s'était depuis longtemps ou plutôt toute sa vie préparée à ce passage. Elle le vit arriver avec joie : « Voudriez-vous, nous disait-elle en nous voyant fondre en larmes, que je restasse éternellement sur la terre et que jamais je ne fusse unie à mon Dieu ? » et sur ce que je lui disais qu'elle était bien heureuse d'être ainsi contente de mourir, rappelant la terreur des jugements de Dieu, elle me répondit : « Hélas, peut-être ne la suis-je que trop » Son cœur s'élevait à son Dieu par les affections les plus vives, on l'entendit qu'elle disait à demi-bas : « Quelle abondance de grâces ô mon Dieu ! inspirez m'en une reconnaissance proportionnée ». Lorsqu'on lui proposa de recevoir l'Extrême Onction, « O la bonne nouvelle », s'écria-t-elle, elle la reçut avec édification ; une de nos Sœurs lui demandant si elle avait besoin de quelque chose, « Hélas oui, répondit-elle, d'un plus grand amour de Dieu ».

Monsieur le Comte son Frère lui avait apporté de Rome un Bref pour gagner les Indulgences à l'article de la mort en préférant trois fois le sacré nom de Jésus, elle s'en acquitta d'une voix haute et perdit presque aussitôt la parole, mais son jugement resta sain et entier. On connut qu'elle s'entretenait encore avec Dieu ; enfin elle s'endormit doucement au Seigneur le Mercredi 12 de mai, à onze heures du matin, sans aucune convulsion, son visage étant resté également serein et ayant conservé une partie de cette douce Majesté qui la rendait si respectable.

Nous lui avons rendu les derniers devoirs avec toute la décence que nous avons pu. Le Chapitre avec tous les Corps religieux de cette Ville y ont assisté ; il s'y est trouvé une affluence incroyable de tout ce qu'il y a de gens de distinction dans cette Ville, tout pleurait une Fille Illustre dont on avait éprouvé les bontés, les Pauvres surtout qui s'étaient si souvent ressentis de ses libéralités, ce n'était que pour eux et pour l'Eglise qu'elle travaillait dans son loisir, et ils pouvaient l'environner comme une autre Dorcas<sup>23</sup> et montrer en pleurant les Robes et le Linge que notre chère Mère leur avait fournis.

Voilà, ma très Révérende Mère, quelle a été cette Illustre Religieuse notre bienfaitrice, notre protectrice, la gloire et l'ornement de notre Maison ; j'ai pu rendre cette justice à sa vertu,

23. *Actes des apôtres*, IX, 36 : « A Joppé, une femme qui était disciple... elle était riche des bonnes œuvres et des aumônes qu'elle faisait ».

l'Écriture nous ordonne de louer les Saints après leur mort ; procurez-lui, ma Révérende Mère, les suffrages de l'Ordre dans votre Maison et que vos Saintes Filles contribuent par leurs prières à avancer sa félicité ou à assurer la nôtre. J'ai l'honneur d'être en Jésus-Christ avec le plus tendre et le plus profond respect, ma Très Révérende Mère, votre très humble et très obéissante servante.

F.M. DE MONTAZET <sup>24</sup>  
Religieuse de N.D., Supérieure.

De notre Maison de notre Dame de Sarlat, ce 20 de mai 1723.

---

24. La Mère de Montazet signait déjà en qualité de supérieure en février 1719, mais elle n'était plus en charge en avril 1724. Il semble qu'elle vivait encore en 1743.

## Une Cheminée à Chancelade

---

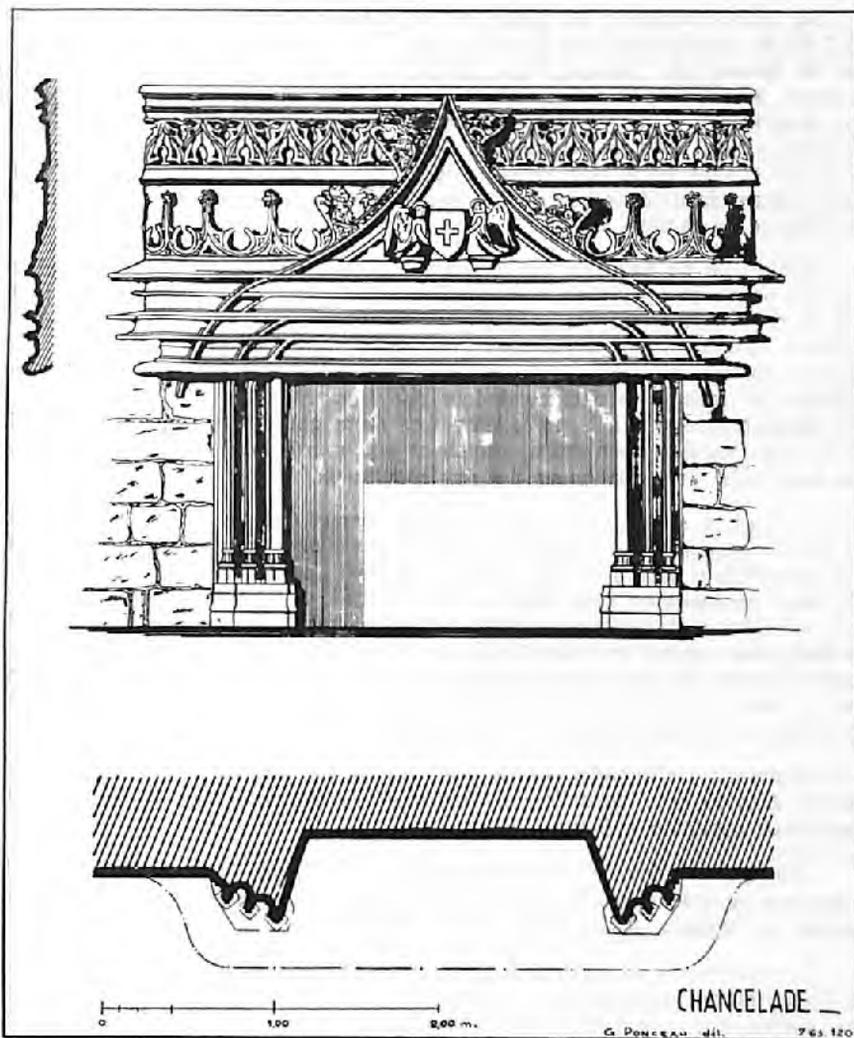
Dans le logis du Père abbé de Chancelade, au premier étage, derrière une cloison de plâtre et une cheminée moderne, a été découverte une cheminée en pierre de taille, de pur style flamboyant. Parmi les cheminées de châteaux ou d'hôtels particuliers que nous connaissons (l'Herm, Lanquais, Fages, Sarlat), seule peut lui être comparée celle qui est conservée au Musée du Périgord et qui provient de l'hôtel Sainte-Aulaire de Périgueux.

La cheminée de Chancelade semble dater de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ou du début du XV<sup>e</sup>. L'écoinçon est décoré d'un blason timbré d'une crosse et d'une mitre, supporté par deux anges à genoux sur un coussinet : « de... à la croix de... ». Ces armoiries pourraient être celles de l'abbé Guillaume 1<sup>er</sup> Viglier (1387-1416), mais aucun acte ne nous est parvenu pour justifier cette hypothèse.

Les bases polygonales des piédroits, incorporées à la plinthe, comprennent une gorge, un bandeau et un talon renversé. Les piédroits sont formés de trois tores à listel reliés entre eux par des contre-courbes. Les arêtes des tores ont été remplacées par un méplat en relief. Le contre-cœur est raccordé aux piédroits par des plans inclinés. L'ouverture est de 2,15 × 1,65 m.

Le manteau est formé de trois étages décoratifs ; l'étage inférieur comprend cinq moulures prismatiques et toriques d'un fort relief. Elles sont compensées par des contre-courbes continuant les profils des piédroits, et se prolongent vers le mur pour servir de butées aux sommiers du manteau. L'étage intermédiaire est décoré de redents redentés terminés par des bouquets de feuillage d'un bon style, bien composés. L'étage supérieur est également décoré de redents redentés s'inscrivant dans des triangles équilatéraux. Cet ensemble est couronné par une moulure formée d'une scotie, de deux cavets, d'un listel et d'un bandeau bombé. Les deux étages supérieurs sont surchargés d'une contre-courbe aux rampants décorés de crochets éloignés les uns des autres mais reliés par une guirlande où s'inscrivent des quatre-feuilles. Les crochets de droite sont moins ouvragés que ceux de gauche qui ont leurs feuilles fortement nervées.

Cet ensemble pourrait avoir été fait par des sculpteurs formés sur de grands chantiers nationaux.



## *L'ancienne église de Couze*

---

De l'église ancienne de Couze ne subsistent qu'une partie de la nef et de l'abside circulaire et une chapelle Sud. On lit dans le **Congrès archéologique de France**, XXV<sup>e</sup> session (1858), p. 246 : « La nef, qui a trois largeurs différentes, à cause de ses reconstructions successives, est haute, étroite, sombre, et présente un aspect singulier, par suite de la déviation de son axe relativement à celui de l'abside : celle-ci est inclinée à droite et non du côté de l'évangile comme on le voit ordinairement, et sa déviation est tellement forte qu'en entrant dans l'église on ne voit pas la paroi Sud de l'abside, ni la fenêtre qui l'éclaire de ce côté. »

La chapelle du Sud dite des Jardel est carrée, voûtée d'ogives, retombant sur des chapiteaux polygonaux et sur des colonnettes. La clef de voûte plate est décorée d'un animal à longues oreilles droites. De la partie romane ne subsiste qu'une portion de la nef : la voûte en arc brisé retombe sur une imposte formée de deux listels et d'un bandeau décoré d'un grain d'orge. L'abside est recouverte d'un cul-de-four parfaitement appareillé retombant sur une imposte identique à la précédente. Les murs goutterots ont été élévisés de deux arcs aveugles plein-cintre retombant aux extrémités sur des dossierets. Les naissances sont soulignées par des chapiteaux.

Au Nord et au sud, les chapiteaux polygonaux ont leur corbeille décorée de motifs géométriques gravés. Au Sud, les tailloirs formés de deux listels ont leur bandeau décoré de chevrons, de perles et de têtes de clou. On remarque deux personnages : un Adam ayant les bras simplement représentés par un graphisme, et une Eve aux pieds rapprochés, très schématique. La corbeille du chapiteau central est décorée de traits gravés et d'un masque plat. Les colonnes de retombées ont été bûchées lors des diverses transformations subies par cet édifice. Les tailloirs, formés de deux listels, ont leur bandeau décoré de perles où s'intercale parfois un masque.

Longtemps chiffonnerie, cette ancienne église en cours de nettoyage servira dans le futur de salle de réunion et de bureaux pour la Société Michaud-Prat, papetiers à Couze.

L'inscription latine, dont notre **Bulletin** de 1882, pp. 303 et 527, donne la traduction, a été retrouvée par les propriétaires ; elle est astucieusement scellée à l'intérieur, dans le mur goutterot Nord.

Ce nettoyage a consisté à faire disparaître l'épaisse couche de plâtre et les affreuses peintures du XIX<sup>e</sup> siècle ; il n'a pas apporté de découvertes très intéressantes car il est difficile d'assigner une date précise à ces quelques morceaux de style très barbare et primitif, mais une analyse « fine » permet de constater que les chapiteaux sont romans. C'est sûrement l'œuvre d'un ouvrier local qui s'est fait la main sur cette pierre tendre.

## NÉCROLOGIE

### **M. Robert COQ**

M. Coq Marcel Robert est mort à Bergerac le 17 août 1973, après une longue maladie. Il y était né le 24 mai 1896, fils de Benoît Coq et de Jeanne Favereau, son épouse, honorables commerçants de la Grand'Rue.

Robert Coq fit de brillantes études au Collège de Bergerac, où il eut en rhétorique le professeur Paul Petit, qui laissa sur son élève une forte empreinte.

Après avoir passé ses examens, il fut directement incorporé à la 28<sup>e</sup> compagnie du 108<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Périgueux. C'était alors le 28 avril 1915. Au front le 5 mai 1916, il fut nommé sergent et breveté chef de section le 3 décembre, affecté au 79<sup>e</sup> d'infanterie. Evacué des arnées pour maladie le 22 juillet 1916 et après diverses affectations, il finit la guerre au bureau de recrutement de Bergerac.

Démobilisé, il entra dans l'administration de l'Enregistrement, où il fit une longue et très brillante carrière depuis Monpazier jusqu'à Bergerac; il termina à Bordeaux comme receveur principal de l'Enregistrement et des Domaines.

Son passage à Bergerac se situe pendant les années 1939-1945; il occupa pendant la guerre le poste de secrétaire comptable de la Commission de Ravitaillement général n° 12 de la Dordogne, et ce, outre ses fonctions administratives. Sa compétence et son autorité y furent très appréciées.

A la libération, il fut élu président de la section de Bergerac de la Croix-Rouge française. Il réorganisa complètement ce détachement et obtint de tels résultats qu'il fut nommé vice-président départemental, puis membre du Conseil national. Il était appelé à Paris comme membre de la Commission des Finances lors de ses réunions.

A la mort de P.A. Jouanel, mon père, il fut nommé archiviste de la ville de Bergerac. Il fit là encore d'excellent travail, toujours bénévole, de remise en ordre des documents, de classement et de catalogue; il mit sur fiches l'importante bibliothèque historique et l'enrichit de nombreux volumes rares. Sa compétence et sa connaissance de l'histoire locale étaient très appréciées.

A sa mise à la retraite, en 1961, il se retira dans la magnifique maison des Trois-Pavillons, rue Valette, où il avait réuni sa bibliothèque, tant locale que périgourdine.

Il appartenait à notre Société depuis 1940 et en fut nommé vice-président le 2 février 1967. En outre, depuis de longues années, il était secrétaire général de la Société des anciens élèves du Collège de Bergerac, dont le président actuel, le D<sup>r</sup> René Rousseau, le soigna avec un dévouement navré pendant les si longs mois que Robert Coq passa à la clinique.

Aux « Anciens élèves » aussi il fit un excellent travail en publiant chaque année le Bulletin de l'association. Il en était à la fois le rédacteur, le correcteur et l'animateur. Son attachement à cette œuvre était tel que, pendant

les rares répités accordés par sa dernière maladie, il composa et prépara le Bulletin de 1973 qui va sortir prochainement.

Dans la « Revue Bergerac 1972 », il publia, à la demande de M. le Maire, une « Chronographie des maires de Bergerac » qui sera très utile à ses compatriotes. Il serait trop long d'énumérer tous les articles qu'il a donnés, tant dans les journaux locaux que dans la presse régionale. Il collabora activement à notre **Bulletin**, au **Périgourdin de Bordeaux**, à **Sud-Ouest**. Il anima la « Vie bergeracoise » pendant sa brève existence et publia de nombreuses brochures.

Il était chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre national du Mérite, officier des Palmes académiques et titulaire de nombreuses autres décorations.

Pendant une douzaine d'années, il fréquenta assidûment nos réunions mensuelles, malgré la distance et les intempéries.

Robert Coq m'honora de son amitié pendant plus de 50 ans. Notre compagnie était représentée à ses obsèques, qui ont eu lieu en l'église Notre-Dame de Bergerac, par son secrétaire général, M. Becquart, et plusieurs des membres de la Société. Il n'y eut aucun discours, selon la volonté expresse du défunt.

A sa veuve et à son fils, nous exprimons nos bien sincères condoléances.

Pierre JOUANEL.

---